© Rula Halawani

Gaza possède une forte densité de population. Le projet de gestion des ordures ménagères contribue à prévenir la détérioration des conditions sanitaires.

UNE AIDE POUR ATTENUER LE PROBLEME DE LIQUIDITES DE LA PALESTINE

Suite au déclenchement de la 'Al Aqsa Intifada', les autorités israéliennes ont décidé de geler le transfert mensuel des recettes douanières (TVA et droits de douane) perçues par elles pour le compte de l'Autorité palestinienne. Israël contrôle, en effet, l'ensemble des points d'accès aux territoires palestiniens. Cette décision a eu pour conséquence d'aggraver encore la situation de la population palestinienne. Etant donné l'urgence, le Conseil Affaires générales a demandé à l'UE, le 13 décembre 2000, de créer une seconde Facilité de paiement spéciale d'un maximum de 90 millions €, à l'image de celle qui avait été mise en place en 1997 (pour un montant de 27,6 millions €). Ces fonds supplémentaires avaient été convertis en une aide budgétaire directe destinée à atténuer l'impact budgétaire de toute mesure de gel des transferts mensuels de recettes fiscales imposée par le gouvernement israélien. Ces fonds ont permis de couvrir les dépenses administratives courantes de l'Autorité palestinienne (p. ex. paiement des salaires des fonctionnaires, éducation, services de santé et autres services publics). Le Conseil Affaires générales de décembre 2000 a cependant posé certaines conditions au déblocage des fonds en question, notamment l'exercice d'un contrôle budgétaire adéquat par le Ministère palestinien des Finances, la stabilisation des dépenses courantes et l'adoption d'un budget en équilibre. L'Autorité palestinienne s'étant engagée par écrit à poursuivre la réforme financière et administrative, l'UE a confié au ministre palestinien de la Planification et de la Coopération internationale, la responsabilité d'élaborer un plan détaillé de mise en œuvre des mesures de réforme approuvées.

Par l'adoption et l'application diligente de cette mesure financière exceptionnelle, l'Union européenne a préservé le cadre institutionnel de l'Autorité palestinienne et empêché une nouvelle détérioration de la situation des populations civiles. En tant que premier bailleur de fonds de l'Autorité palestinienne, l'UE a également confirmé la place qu'elle occupait dans le processus de paix au Moyen-Orient.

Abstraction faite de ces événements inhabituels, le programme MEDA a servi à financer d'autres actions en Cisjordanie et dans la bande de Gaza en 2000. Au nombre de celles-ci, figure un projet capital visant à offrir des services de traitement des eaux usées à quelque 80% de la population palestinienne vivant dans le nord de la bande de Gaza, la région la plus densément peuplée du monde. L'UE a soutenu ce projet en prenant à sa charge les 3,7 millions € d'intérêts à payer sur le prêt octroyé par la BEI. Mieux encore, le programme MEDA a aussi fourni les 3 millions € représentant le capital-risque (géré par la Banque européenne d'investissement) dont la Cairo Amman Bank avait besoin pour accorder des crédits à long terme destinés à soutenir la création ou l'expansion de PME palestiniennes, tous secteurs d'activités confondus.

8. Les priorités de la coopération régionale

La coopération régionale multilatérale est l'un des aspects les plus innovants du partenariat euro-méditerranéen. Elle couvre les domaines politique, économique et culturel.

L'an 2000 a été une année-charnière pour l'élaboration des programmes régionaux. Dans sa Communication "Un nouvel élan pour le processus de Barcelone", la Commission a souligné l'importance stratégique de la coopération régionale et sous-régionale ainsi que de la coordination entre les programmes régionaux et bilatéraux. La coopération au niveau régional peut, en jouant un rôle de catalyseur, stimuler les opérations bilatérales et renforcer le développement économique et social. Les programmes régionaux peuvent servir d'instruments pour favoriser la libéralisation du commerce et la convergence des réglementations relatives à la politique de concurrence, aux marchés publics, à la propriété intellectuelle et industrielle, et à la normalisation. Plusieurs actions et programmes régionaux couvrant les trois objectifs du processus de Barcelone ont été lancés ou mis en œuvre au cours de l'année 2000.

9. Les activités de la coopération régionale en 2000

Coopération industrielle

L'année 2000 a été consacrée aux domaines approuvés lors de la conférence ministérielle de Limassol en 2000 à savoir, la promotion des investissements, l'innovation et la qualité, les PME et l'élaboration d'instruments et de mécanismes de marché Euromed. Ainsi, il a été décidé, en 2000, de consacrer une enveloppe de 9,9 millions € à la promotion, dans la région, d'instruments de type "marché unique" (Euromed Market). De même, la décision a été prise d'engager 15 millions € pour entamer la promotion de l'innovation, de la technologie et de la qualité auprès des entreprises privées (Euromed ITQ). Un groupe de travail "Coopération industrielle" a examiné l'éventualité de lancer un programme

régional en faveur des PME. Enfin, l'organisation de rencontres de contact interentreprises parrainées par l'UE, a également contribué à favoriser la coopération industrielle Nord-Sud et Sud-Sud.

Environnement

Décidé en 1999, le programme d'actions prioritaires à court et à moyen termes pour l'environnement (SMAP: Short and Medium-term priority environmental Action Programme) était quasiment opérationnel dès la fin 2000. Approuvés à Helsinki en novembre 1997, les champs d'action prioritaires du SMAP sont la gestion intégrée des zones côtières, les 'points noirs' (zones polluées et facteurs de biodiversité menacés), et les mesures de lutte contre la désertification.

En 2000, la signature des contrats d'une valeur totale approximative de 5 millions € a permis de démarrer la première phase du programme. Les moyens financiers proviennent avant tout de MEDA, mais d'autres fonds existants peuvent être utilisés. En outre, des efforts seront entrepris afin d'attirer d'autres donateurs publics et privés.

Société de l'information

Combler le fossé technologique séparant l'UE de ses partenaires méditerranéens, tel est l'objectif poursuivi par Eumedis, le programme pour la société de l'information euro-méditerranéenne décidé en 1998. L'idée consiste à intensifier le raccordement des pays MEDA à Internet et à créer des plates-formes de coopération et des services électroniques durables à l'intention du grand public. Un appel à propositions portant sur une enveloppe maximale de 35 millions € a été publié en 2000. Il conduira au financement de projets pilotes TIC dans le domaine des soins de santé, de l'éducation, du commerce électronique et de la coopération économique. Les technologies de l'information et des communications sont également utilisées pour promouvoir le patrimoine et le tourisme culturels ainsi que les technologies industrielles. Des contrats d'une valeur totale de 2 millions € ont été signés avec des antennes de la société de l'information établies dans chacun des 12 pays partenaires méditerranéens, afin qu'elles aident les entités de leurs pays respectifs à répondre à l'appel à propositions.

Eumedis complète l'action d'un autre programme régional intitulé 'Nouvelles approches pour une politique des télécommunications' (NAPT). Doté par l'UE d'un budget de 2,5 millions €, ce programme a démarré en juin 2000.

Gestion locale de l'eau

L'eau est une denrée rare sur la rive sud de la Méditerranée et les ressources naturelles n'y sont pas équitablement réparties entre les différents Etats. La gestion et le partage de l'eau revêtent donc une importance vitale. Si les problèmes ne trouvent pas de solution équitable et durable, la pénurie d'eau pourrait devenir une source de tension entre les pays méditerranéens et conduire à une crise régionale majeure.

© Hans Rollaos

Un homme travaillant dans la nouvelle usine à pâtes du quartier industriel de Qena, en Egypte. Les fonds de la CE sont souvent utilisés pour créer ce genre d'entreprises et d'emplois.

Etant donné l'importance géopolitique de cet enjeu régional, l'UE s'efforce d'amener ses 12 partenaires méditerranéens à s'accorder sur un programme régional de l'eau qui soit à la fois équitable et durable. Un nouvel organe consultatif, le Forum euro-méditerranéen de l'eau (FEME), a tenu sa première réunion à Bruxelles en juin 2000. La totalité des 15 Etats membres de l'UE et des 12 partenaires méditerranéens en fait partie. Suite à la volonté exprimée par la conférence ministérielle sur la gestion locale de l'eau qui s'est tenue à Turin en octobre 1999, la Commission a l'intention de proposer un programme régional de l'eau en 2001.

Transport

Le Forum euro-méditerranéen du transport, qui regroupe les 15 Etats membres de l'UE et les 12 partenaires méditerranéens, a tenu sa réunion annuelle en novembre 2000 afin de poursuivre ses travaux en vue de développer la coopération régionale dans le secteur du transport. Lors de cette réunion, le Forum a approuvé la création de groupes de travail chargés d'examiner des questions spécifiques comme le transport maritime, les systèmes de navigation globale par satellite, les réseaux d'infrastructures et la recherche et développement, ce dernier thème présentant la particularité d'être lié à la préparation de l'appel à propositions dans le cadre du 5ème Programme-cadre de R&D.

La réalisation des projets de transport maritime en cours faisant partie du lot approuvé par la Commission en 1997, s'est poursuivie en 2000. Certains d'entre eux sont déjà terminés tandis que d'autres, retardés pour des raisons administratives, pourraient être lancés.

Un sous-projet consacré aux statistiques du transport a été lancé dans le cadre du projet régional de coopération dans ce domaine. L'existence d'une réelle collaboration entre les partenaires a permis de progresser rapidement dans l'élaboration d'un socle de données statistiques concernant le secteur du transport de la région méditerranéenne.

© West-Eastern-Divan Workshop & Orchestra e.V./Maik Schuck

Le chef d'orchestre Daniel Barenboim au cours d'une répétition avec un orchestre d'étudiants allemands, égyptiens, jordaniens, israéliens et palestiniens.

La promotion du dialogue par la culture est un aspect important de la politique communautaire dans la région.

L'INFORMATION

Afin de faire connaître le partenariat euro-méditerranéen, la Commission européenne publie divers périodiques et brochures et organise des visites d'information. Ainsi, six de ces visites d'information ont été organisées à l'intention de groupes de journalistes, d'hommes d'affaires et de représentants d'ONG issus des 12 pays partenaires méditerranéens. Les délégations de la Commission établies dans ces pays ont également organisé des activités culturelles et informatives pour un coût total de 2 millions €.

Quant aux publications, en voici la liste:

- **un bulletin hebdomadaire, Euromed Synopsis, consacré aux manifestations présentes et à venir;**
- **un calendrier mensuel des réunions officielles;**
- **un mensuel intitulé Euromed Special Feature, chaque numéro étant consacré à un thème particulier;**
- **une publication à parution irrégulière nommée Euromed Report et signalant les communications, conclusions et déclarations émanant de l'UE;**
- **une brochure-bilan des cinq premières années du processus de Barcelone;**
- **une brochure résumant les 25 années de coopération entre l'UE et le Maghreb.**

Toutes ces publications ainsi que des notes d'information et d'autres nouvelles sont accessibles sur le site http://europa.eu.int/comm/external_relations/med_mideast/intro

La préparation d'un nouveau projet portant sur la politique du transport dans la région méditerranéenne avait à ce point progressé au cours de l'année 2000, que les grandes lignes de l'initiative ont pu être soumises aux partenaires méditerranéens et ratifiées lors du Forum du transport de novembre 2000. Ce projet vise à améliorer l'efficacité du système de transport méditerranéen de manière à lui permettre de soutenir le développement de la zone de libre-échange euro-méditerranéen. Le projet contribuera à l'élaboration d'un diagnostic global du système régional de transport ainsi que d'un plan d'action pour le transport régional qui comportera des mesures politiques et institutionnelles et abordera les questions liées à l'infrastructure matérielle; entre autres, le projet contribuera également au renforcement du dialogue politique entre les acteurs régionaux, stimulera la collaboration du secteur privé et créera les outils permettant de mesurer la performance du secteur. Le projet devrait être approuvé par la Commission dans le courant 2001. Quant à sa mise en œuvre, elle devrait débuter d'ici la fin 2001.

Energie

L'année 2000 a vu la signature de conventions de financement pour la réalisation des trois projets énergétiques suivants:

- **"L'énergie et l'environnement urbain dans les pays partenaires méditerranéens"** (participation de l'UE: 1,9 million €): destiné au niveau local, ce projet a pour objectif la constitution ou le développement d'équipes locales chargées de la programmation énergétique urbaine et de la gestion de l'énergie dans des villes pilotes des 12 pays partenaires.
- **La "Boucle électrique méditerranéenne"** (participation de l'UE: 2,1 millions €): est un projet envisagé en cofinancement qui a pour objectif d'examiner les conséquences d'une interconnexion des réseaux de distribution électrique des pays riverains de la Méditerranée.
- **Le "Réseau méditerranéen pour la formation dans le domaine de la politique énergétique"** (participation de l'UE: 1,8 million €). Ce projet a pour tâche de former des décideurs dans le domaine de l'énergie et de créer des associations nationales au sein du secteur. Les contrats relatifs à quatre projets faisant partie du programme énergétique devraient être signés par la Commission en 2001. Leur réalisation devrait commencer avant la fin 2001.

Audiovisuel

L'UE souhaite promouvoir la culture européenne en Méditerranée du Sud et stimuler la coopération entre les acteurs et les professionnels de la culture de l'UE et des pays sud-méditerranéens. L'année 2000 a vu le démarrage, dans le cadre de la première phase du programme Euromed Audiovisuel, de six projets régionaux dans les trois domaines suivants: conservation d'archives audiovisuelles, soutien à la production et à la coproduction, aide à la diffusion, la distribution et la circulation des productions audiovisuelles - y compris la formation aux métiers du cinéma et de la télévision.

Le projet bénéficie d'une enveloppe globale de 20 millions € dont l'attribution a été décidée en 1999. La première réunion du réseau groupant l'ensemble des six projets, s'est déroulée à Rabat en septembre 2000.

Le programme Euromed Audiovisuel a organisé, fin 2000 et début 2001, un festival itinérant du film arabe méditerranéen.

Patrimoine culturel

Euromed Heritage est le programme régional pour la préservation et le développement du patrimoine culturel de la région euro-méditerranéenne. En créant des liens entre les traditions et les coutumes diverses, il cherche à susciter, au sein de la région, une ouverture et une tolérance accrues dans l'espoir qu'elles finiront par contribuer à la paix et à la stabilité.

Secteur économique et social

Des contrats, assortis d'une subvention communautaire globale de 1,3 million €, ont été signés dans le courant de l'année 2000 afin de soutenir deux conseils économiques et sociaux de la région.

Jeunesse

Doté à son démarrage en 1998 de 9,7 millions €, le programme d'action Euromed pour la jeunesse est à présent totalement opérationnel. Son importance a été soulignée dans la *Déclaration de Marseille sur la jeunesse,* publiée à l'occasion du Forum civil de novembre 2000. Le programme vise principalement à améliorer la compréhension et le rapprochement mutuels des jeunes du pourtour méditerranéen en promouvant le respect et la tolérance ainsi que le dialogue entre les diverses cultures. Plus de 150 projets allant de l'échange de jeunes au bénévolat et aux mesures de soutien, ont été financés au cours de la période 1999/2000. Il est donc urgent d'entamer les préparatifs en vue d'un second programme.

Projets de paix au Moyen-Orient

En 2000, la Commission est parvenue à lancer un nouveau collectif de projets visant à construire la paix au Moyen-Orient, dont le but est de promouvoir une approche intégrée des problèmes communs à l'ensemble de la région. Ces projets sont également utilisés pour démontrer la possibilité d'une coopération israélo-arabe concrète.

La réalisation de ces projets de paix a évolué de manière satisfaisante. Les actions les plus marquantes ont concerné des améliorations apportées au secteur de l'eau, à la coopération régionale dans le secteur vétérinaire et à la réalisation d'une étude sur l'intégration économique régionale dans les pays du Mashrek. Il faut également mentionner le programme *People to People* géré par des organisations de la société civile, et qui est un moteur essentiel pour la promotion de la paix au Moyen-Orient. Les activités de ce programme ont pu se poursuivre grâce à la signature de 17 nouvelles conventions de financement.

Le collectif 2000 prévoit le renouvellement de l'aide accordée au programme *People to People.* Il soutient également les actions de coopération transfrontalières, Israéliens et Arabes se réunissant au niveau non-gouvernemental et entre experts. Le collectif comporte aussi d'autres projets relatifs aux secteurs de l'environnement, de la justice, de l'enseignement des sciences et de la coopération entre les médias. Le montant total de l'enveloppe s'élève à 22,9 millions €.

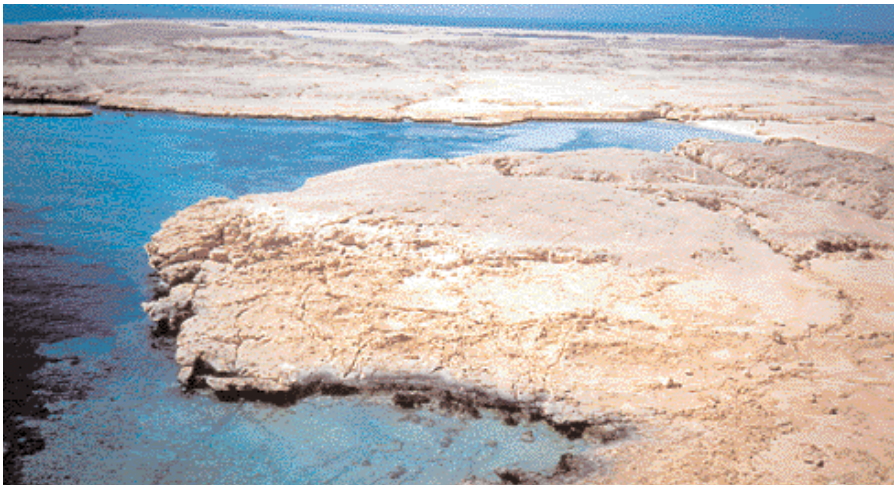

© Johannes Gehringer

La préservation de la bio-diversité marine le long des côtes méditerranéennes est essentielle du point de vue écologique, environnemental et économique.

10. Activités de coopération au Moyen-Orient et dans la région du Golfe

Conseil de coopération du Golfe

Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, EAU – Emirats Arabes Unis

Les relations de l'UE avec les six pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) sont régies par les termes du Contrat de coopération UE-CCG de 1989. Les directives approuvées par le Conseil en 1991 en vue de négocier la création d'un espace de libre échange UE-CCG, ont été revues de manière à tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique mondiale et notamment de la situation en matière de commerce et d'investissements.

Auparavant, l'UE et le CCG s'étaient accordés sur la mise en œuvre de mesures de coopération pratiques, en particulier dans le domaine de la normalisation, des procédures douanières, de l'énergie et de l'environnement.

Yémen

Succédant au premier accord de 1990, le deuxième accord de coopération UE-Yémen de 1998 prévoit l'octroi d'une aide à la gestion des approvisionnements en eau, la promotion du développement des pêcheries et la fourniture d'une assistance technique au développement rural.

© Commission européenne/SDF

FEMMES DU MAGHREB

L'Union européenne finance trois centres polyvalents consacrés aux femmes à Alger, Tanger et Tunis. Celles-ci peuvent y trouver des informations pratiques, des conseils juridiques (questions familiales, emploi, droit pénal), des informations sanitaires et le cas échéant, une aide psychologique. Les services offerts par ces structures d'accueil spécialisées sont gratuits et revêtent la forme de conseils prodigués par des experts dans le cadre d'entretiens personnels ou par téléphone. Ces centres offrent notamment un soutien aux femmes victimes d'actes de violence et de harcèlement sexuel. Des séminaires, des actions de formation et de sensibilisation (méthodes de communication, droits des femmes, nouvelles technologies, etc.) sont organisés à l'attention du personnel, des conseillers et des bénévoles. Ce projet, coordonné par l'organisation italienne IMED (Institut Méditerranéen) bénéficie d'un soutien financier de 1,4 million € et est exécuté en partenariat avec des associations de protection des femmes, des syndicats et des ONG de la région centrale du Maghreb. L'intérêt de ce projet dépasse largement le seul cadre de la promotion des droits des femmes et devrait avoir un impact positif sur l'évolution du processus démocratique dans les pays du Maghreb.

La prise de responsabilités par les femmes pourrait faire avancer le processus démocratique dans certains pays du Maghreb.

Iran

La Communauté européenne n'entretient aucune relation de coopération financière significative avec l'Iran. Toutefois, un groupe de dialogue global, créé en 1998, tient des réunions de haut niveau tous les six mois. Il existe également des groupes de travail communs CE-Iran qui s'occupent de diverses questions liées à l'énergie, au commerce et aux investissements. Enfin, des experts se réunissent pour rechercher des solutions aux problèmes des réfugiés et du trafic de drogue.

Ces dernières années, l'Iran s'est montré fortement intéressé par un renforcement de ses relations avec l'UE et par la négociation d'un accord de commerce et de coopération. En novembre 2000, le Conseil des Ministres a invité la Commission à présenter une proposition de mandat de négociation. Toutefois, dans l'hypothèse où la coopération avec l'Iran serait approfondie et développée, un certain nombre de thèmes délicats comme la question des droits de l'Homme, la sécurité régionale et la sécurité internationale, devraient être abordés.

11. Politiques thématiques

Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH)

En 2000, les priorités de l'IEDDH dans la région MEDA ont porté sur la promotion des droits des femmes et de l'enfant, l'abolition de la peine de mort, la promotion du dialogue interethnique et la coopération avec le Haut Commissariat aux droits de l'Homme.

8,7 millions € de crédits d'engagement ont été consacrés à ces politiques.

Le développement des relations interparlementaires Euro-Méditerranée, la promotion des droits de l'Homme et de la démocratie, le développement de la société civile et de l'Etat de droit figurent également parmi les actions prioritaires.

Aide aux populations déracinées

Les actions en faveur des réfugiés dans la zone méditerranéenne ont concerné essentiellement les populations palestiniennes. Elles s'inscrivent dans le cadre de la convention conclue entre la Communauté européenne et l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) relative à l'assistance aux réfugiés dans les pays du Proche-Orient.(46)

Des actions dans le domaine de l'éducation et des soins de santé primaire en faveur des réfugiés de Cisjordanie, de Gaza, du Liban, de Jordanie et de Syrie ont été engagées par l'UNRWA pour un montant de 40 millions €.

Actions de réhabilitation

Plusieurs projets ont été menés à terme en 2000 dans la zone MEDA pour un montant de 33,3 millions € notamment en Algérie, en Jordanie, au Liban, au Yémen, en Cisjordanie et à Gaza.

Activités de la Banque européenne d'investissement (BEI) dans le domaine de la coopération

En 2000, la BEI a signé 19 accords de prêts avec huit partenaires méditerranéens. Au total, ces engagements s'élèvent à 1,193 milliard €, un chiffre en augmentation par rapport aux 945 millions € accordés en 1999. Une part importante de cette somme a été investie en Turquie dans la reconstruction d'infrastructures et dans l'industrie suite au tremblement de terre qui a frappé le pays en 1999. Les autres secteurs ayant bénéficié de ces prêts sont le transport, les communications, l'énergie, la protection de l'environnement, l'industrie et le tourisme.

(46) Règlement du Conseil (CE) n° 443/97 du 3 mars 1997 dont la validité à été prolongé jusqu'à la fin 2000.

La BEI a également géré les fonds MEDA qui ont servi à financer les bonifications d'intérêt accordées sur trois prêts BEI attribués à des projets environnementaux bilatéraux (38 millions €) et quatre opérations de capital-risque (68 millions €).

Pour de plus amples informations voir: http://www.eib.org/index.htm

Activités de l'Office d'aide humanitaire de la Commission (ECHO)

En 2000, les décisions de financement concernant l'aide humanitaire accordée aux partenaires méditerranéens MEDA, ont porté sur un montant de 48,4 millions € réparti comme suit:

DECISIONS DE FINANCEMENT EN MATIERE D'AIDE HUMANITAIRE PAR REGION EN 2000 (ECHO)

MOYEN-ORIENT/ AFRIQUE DU NORD	DECISIONS en Millions €
TOTAL	**48.495**
Algérie	0.300
Irak	8.600
Moyen-Orient	23.920
Sahara occidental	13.935
Yémen	1.740

© Commission Européenne

Rania de Jordanie et Nicole Fontaine, Présidente du PE, lors d'une visite au jardin d'enfants de Baqa'a, le plus grand camp de réfugiés palestiniens du pays. (février 2000)

12. Conclusion: un bilan positif malgré les difficultés structurelles

Le processus de Barcelone peut se prévaloir de plusieurs réussites notables - même si les cinq années écoulées n'ont pas suffi à lui permettre de tenir toutes ses promesses. Les attentes qu'il avait suscitées à l'origine, étaient d'autant plus grandes qu'elles étaient soutenues par les perspectives d'accord prometteuses que le processus de paix au Moyen-Orient semblait devoir offrir vers le milieu des années 90. Peut-être étaient-elles trop ambitieuses.

La situation de crise au Moyen-Orient a sérieusement compromis le processus de paix et a eu des répercussions négatives déterminantes sur la coopération régionale dans son ensemble au point de jeter le doute sur la détermination politique des deux parties à atteindre les objectifs qu'elles s'étaient fixés en 1995.

Sur le plan des réussites, obtenues en dépit d'aléas politiques non négligeables, l'Union a pu engager et formaliser un dialogue permanent entre ses 27 partenaires. Aujourd'hui, l'approche multilatérale s'est développée au point de prendre le pas sur le bilatéralisme traditionnel. Tous les Etats membres de l'UE reconnaissent l'importance stratégique de ses voisins méridionaux. Aussi, des moyens financiers importants ont-ils été engagés dans la région méditerranéenne et les premiers résultats encourageants des efforts de réforme entrepris par nos partenaires méditerranéens sont-ils aujourd'hui tangibles.

En revanche, la création d'un espace de libre-échange s'est révélée plus difficile que prévu, comme en témoignent à la fois la timidité des progrès réalisés lors de la négociation des accords d'association, et la lenteur des procédures de ratification des accords déjà signés. La responsabilité en incombe tant aux partenaires méditerranéens qu'aux Etats membres de l'UE. L'intégration Sud-Sud progresse toujours lentement, si bien que ces pays ne parviennent pas à attirer suffisamment d'investissements étrangers.

Dans l'enthousiasme des premières étapes du processus de Barcelone, trop de petits projets ont été lancés sans que l'on n'ait pris soin de fixer des priorités. En conséquence, leur mise en œuvre a généralement tardé et la faible capacité d'assimilation des partenaires a retardé l'engagement des moyens financiers disponibles au cours des années précédentes. Cette tendance a néanmoins pu être inversée en 2000 grâce à l'effort considérable déployé en vue d' " effacer les dettes du passé ". Le Conseil des ministres de l'UE a décidé de doter MEDA d'une enveloppe de 5,350 milliards € pour la période 2000-2006. A ces aides provenant du budget de la Communauté européenne, s'ajoute le volume substantiel de prêts consentis par la BEI dont le mandat de prêts pour la même période, porte sur une somme de 6,400 milliards €. La BEI a, par ailleurs, promis une rallonge de 1 milliard € prélevée sur ses propres ressources. Au total donc, le partenariat méditerranéen disposera de près de 13 milliards € pendant sept ans à compter de l'an 2000.

© Francesco Settembri

13. Perspectives

Les objectifs fixés à Barcelone en 1995 restent d'actualité et ont même gagné en pertinence.

Malgré le contexte politique particulièrement difficile qui a marqué l'année 2000, les objectifs approuvés à Barcelone en 1995 - et réaffirmés lors de la conférence de Marseille - demeurent fondamentalement valables. Ils deviennent même de plus en plus pertinents. La stratégie de la Commission européenne vise avant tout à déterminer le moyen d'amener le partenariat à se concentrer sur un ensemble clairement défini d'objectifs à long et moyen termes, ambitieux mais réalisables, et aussi, de renforcer le sentiment d'" appropriation " du partenariat parmi nos partenaires méditerranéens. Avec cette nouvelle approche pragmatique en toile de fond, les priorités sont les suivantes:

- Développer les **échanges commerciaux** et la **coopération Sud-Sud, y compris au niveau sous-régional:** tous les pays ayant signé un accord d'association devront, dans les cinq ans qui suivront cette signature, conclure entre eux des accords de libre-échange. C'est le seul moyen de garantir la création, d'ici 2010, d'un véritable espace de libre-échange couvrant l'ensemble de la zone UE-MED. La Tunisie, le Maroc, l'Egypte et la Jordanie ont déjà annoncé leur intention de conclure de tels accords.
- Le développement du commerce sous-régional doit être accompagné d'une **coopération sous-régionale** plus intense : les potentialités commerciales ne pourront être exploitées que si l'infrastructure est en place. Des efforts ciblés, soutenus par un dosage adéquat de financements provenant du programme MEDA, de la Banque européenne d'investissement et d'autres bailleurs de fonds, devront être fournis afin de développer l'interconnexion des systèmes de transport, d'énergie et de télécommunication, ainsi que la coopération dans le domaine de l'eau, de l'environnement et de l'industrie.
- Harmoniser les mesures concernant le **marché unique:** un calendrier devra être mis en place d'ici 2002 pour les secteurs prioritaires comme les réglementations relatives à l'origine des produits, les droits de douane, les normes et standards, et la protection des droits de propriété intellectuelle. La mise en œuvre de ces mesures doit débuter en 2004 et ce, tant entre les pays partenaires et l'Union européenne qu'entre les pays partenaires eux-mêmes. Ces mesures permettront **d'accroître l'attrait de la région pour les investisseurs:** l'existence d'un marché ouvert évoluant dans un environnement juridique et administratif sain et prévisible constitue le meilleur moyen de développer les investissements d'origines locale, européenne et mondiale.

© Hans Rolloos

- **Améliorer le programme MEDA:** dans l'avenir, l'attribution des aides MEDA sera davantage liée au processus d'association et aux objectifs essentiels du programme, et parmi ceux-ci, en particulier la mise en œuvre de réformes économiques véritables. Quant à la réforme du système d'aide extérieure de la Commission, elle aura notamment pour effet **d'accroître les ressources humaines disponibles,** ce dont profitera la région méditerranéenne.
- Développer le **rôle important joué par la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures:** travailler en étroite collaboration avec les partenaires méditerranéens en vue d'établir un programme concernant les réfugiés, le droit d'asile, la lutte contre l'immigration clandestine et le trafic d'êtres humains.
- **Tenir compte des conséquences sociales de la transition économique** et, à cet effet, promouvoir l'enseignement et la formation ainsi que des actions au niveau des systèmes de santé et de sécurité sociale.
- Promouvoir et **renforcer le partenariat dans les domaines sociaux, culturels et humains:** élaboration de programmes culturels à l'instar du programme relatif au patrimoine culturel, engagement de la deuxième phase du programme de coopération audiovisuelle et lancement d'un nouveau programme concernant les sciences humaines.

Etant donné les incertitudes pesant sur la situation internationale, les années à venir seront décisives pour la région sud de la Méditerranée. C'est pourquoi tant l'Union européenne que les partenaires méditerranéens ont le devoir de réaliser les objectifs communs - décidés à Barcelone et à Marseille - et de travailler ensemble pour la paix et la stabilité, pour une prospérité partagée et pour une meilleure compréhension entre les peuples de cultures et de traditions différentes.

© Thomas Dorn/Commission européenne

VI Afrique, Caraïbes, Pacifique

Le 23 juin 2000, l'Union européenne signait à Cotonou (Bénin) un nouvel accord de partenariat avec 77 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Prévu pour 20 ans (2000 - 2020), ce texte remplace tous les accords passés conclus dans le cadre de la Convention de Lomé. L'Accord de Cotonou définit le cadre futur des relations entre l'Union européenne et les pays ACP sur le plan de la coopération, du commerce et du dialogue politique. Il accueille également six nouveaux partenaires insulaires de la région du Pacifique: les Iles Cook, la République des Iles Marshall, la Micronésie, Nauru, Niue et Palau. L'ensemble des pays ACP signataires représente plus de 650 millions de personnes. La première partie du présent chapitre fournit une analyse détaillée des dispositions du nouvel accord. La seconde partie examine, quant à elle, l'évolution dans des secteurs stratégiques clés.

© UNHCR/B. Neleman

Les villes dévastées par la guerre, la violence et la famine ne sont pas rares dans la région.

LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

La lutte contre la pauvreté est au cœur du nouveau partenariat, lequel est le reflet, à la fois des engagements internationaux existants, comme les conclusions des conférences des Nations unies, et du consensus des donateurs réunis au sein du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Cette priorité a également été réaffirmée lors du sommet du G8 à Okinawa (Japon) en juillet 2000.

L'objectif de réduction de la pauvreté s'inscrit dans le cadre du développement durable et de l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. Il existe cinq domaines d'action prioritaires liés entre eux:

- **créer une dimension politique globale;**
- **promouvoir l'utilisation fréquente d'approches participatives;**
- **renforcer l'accent mis sur la réduction de la pauvreté;**
- **ériger un nouveau cadre de coopération économique et commerciale; et**
- **réformer les organes de la coopération financière.**

1. L'Accord de Cotonou

Le partenariat UE-ACP représente le cadre financier et politique le plus large du monde en termes de coopération Nord-Sud. Depuis la signature, en 1975, de la première Convention de Lomé, les liens unissant l'UE aux pays ACP ont été régulièrement actualisés et adaptés à l'évolution de la situation globale. Cette approche a fait de la Convention de Lomé l'un des partenariats de développement du monde les plus tournés vers l'avenir.

Pourtant, malgré les succès de Lomé, les deux parties ont, à la fin de la dernière décennie, acquis la conviction que la coopération ACP-UE permettrait d'accomplir davantage. Cette conviction a conduit à élaborer un nouveau cadre de partenariat: l'Accord de Cotonou. Signé en juin 2000, cet accord a retenu des anciennes Conventions, outre l'attribution d'une aide au développement et de concessions commerciales, le respect profondément ancré des droits sociaux, économiques, politiques et humains. Mais l'accord présente aussi un certain nombre de différences dont les plus importantes sont brièvement décrites ci-après.

1.1. Une stratégie actualisée de réduction de la pauvreté

La stratégie de développement global du nouvel accord se développera à l'intérieur d'un cadre coordonné et utilisera des paramètres réalistes pour mesurer les progrès accomplis. Chaque pays ACP disposera d'une stratégie de développement personnalisée et pourra s'approprier les réformes économiques et sociales qui en découleront. Des efforts plus importants seront consentis afin d'empêcher que la mondialisation et l'évolution des technologies aboutissent à l'exclusion des populations démunies alors que ces derniers devraient au contraire en attendre un meilleur accès à l'éducation, aux soins de santé et aux autres services essentiels. L'Accord de Cotonou privilégie également d'autres thèmes comme l'égalité hommes/femmes ou le développement économique durable.

1.2. Un cadre révisé pour les échanges commerciaux

Longtemps pièce maîtresse des relations UE-ACP, les préférences commerciales non réciproques dont bénéficient les pays ACP, ont généré des résultats décevants en termes d'impact réel sur les exportations de ces pays, leur part dans les importations communautaires étant passée de 6,7% en 1976 à 2,8% en 1999. A signaler aussi que ces préférences nécessitaient une dérogation aux règles de l'OMC.

Ce constat a conduit à l'élaboration, au sein du nouvel accord, d'un nouveau cadre commercial à la fois beaucoup plus large, ambitieux mais réaliste, totalement conforme aux règles de l'OMC et dont les objectifs sont les suivants:

- l'intégration progressive et en douceur des économies des pays ACP dans l'économie mondiale;
- le renforcement des capacités productrices et commerciales des pays ACP;
- la création d'une nouvelle dynamique commerciale destinée à faciliter la transition vers une économie globale libéralisée.

Afin d'atteindre ces objectifs, les pays ACP et l'UE ont convenu de négocier de nouveaux accords commerciaux conformes aux règles de l'OMC visant à supprimer progressivement les barrières freinant leurs échanges commerciaux et à intensifier leur coopération dans tous les domaines liés au commerce. A cet effet, des Accords de partenariat économique (APE) seront négociés en s'appuyant sur les initiatives d'intégration régionale existant au sein des pays ACP. Les négociations officielles débuteront en septembre 2002 et les APE entreront en vigueur le 1er janvier 2008 au plus tard.[47] Les préférences commerciales non-réciproques de Lomé resteront applicables pendant toute la période préparatoire. La période précédant le début des négociations sera mise à profit pour approfondir l'intégration régionale et renforcer la capacité de négociation des pays ACP. En 2004, la Communauté évaluera la situation des non-PMA qui, après l'avoir consultée, auront constaté ne pas être en mesure de conclure des accords de partenariat économique. Elle étudiera toutes les alternatives possibles afin de fournir à ces pays un nouveau cadre commercial compatible avec leur situation et avec les règles de l'OMC.

(47) Article 37(1) de l'Accord de Cotonou.

LES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE - APE

Les Accords de partenariat économique maintiendront et, même amélioreront l'accès préférentiel aux marchés accordé aux ACP mais, tirant les leçons des expériences passées, ce ne sera en aucune manière leur objectif principal. Les APE consolideront, voire approfondiront, les initiatives d'intégration régionale existant dans les ACP. De plus, en supprimant les barrières douanières entre toutes les parties concernées ainsi que d'autres facteurs responsables de la segmentation des marchés, ils entraîneront la création d'espaces économiques largement intégrés entre les ACP et la CE. Régie par un cadre stable, prévisible et transparent, cette intégration économique entre les pays ACP et la CE permettra l'élargissement des marchés des ACP, la réalisation d'économies d'échelle, l'amélioration du degré de spécialisation, l'accroissement de la compétitivité des pays ACP et le drainage des investissements. Ces résultats, à leur tour, conduiront à une intensification des flux commerciaux dans la région ainsi qu'avec la Communauté et le reste du monde, promouvant ainsi le développement économique et social durable des pays ACP.

Les protocoles relatifs au sucre ainsi qu'à la viande bovine et de veau devront être révisés dans le cadre des négociations en vue de nouveaux dispositifs commerciaux. Les pays ACP sélectionneront les organismes régionaux susceptibles de former des APE. *

De plus, tous les PMA (y compris les 40 faisant partie des ACP) bénéficieront du règlement novateur récemment adapté qui prévoit la libéralisation complète de l'accès aux marchés de l'UE pour l'ensemble des produits provenant des PMA, à l'exception des armes et des munitions. **

**** Accord de Cotonou – Articles 36(4) et 37(7)***

***** Règlement (CE) n° 416/2001 du Conseil du 28 février 2001 modifiant le règlement (CE) n° 2820/98 portant application d'un schéma pluriannuel de préférences tarifaires généralisées pour la période du 1er juillet 1999 au 31 décembre 2001, afin d'étendre aux produits originaires des pays les moins avancés la franchise des droits de douane sans aucune limitation quantitative.***

1.3. Priorité à la bonne gestion des affaires publiques

La bonne gestion des affaires publiques de part et d'autre, est une condition essentielle pour assurer la réussite du partenariat. L'UE et les pays ACP ont convenu d'évoquer régulièrement cette question. Ils se sont aussi engagés à appliquer une nouvelle règle de conduite qui prévoit qu'en cas de corruption active ou passive grave, la fourniture de l'aide peut être suspendue. Il s'agit d'une approche réellement novatrice, tant dans le contexte des relations UE-ACP que dans celui des relations internationales, et elle transmet un message clair et positif aux contribuables et investisseurs européens, ainsi qu'aux destinataires officiels de l'aide. En ce qui concerne les pays ACP impliqués dans des conflits armés, le nouvel accord prévoit également des mesures destinées à empêcher que l'argent des contribuables européens ne soit utilisé à des fins militaires. Cependant, la Commission maintient catégoriquement qu'en cas de suspension ou d'arrêt complet de l'aide, toutes les dispositions nécessaires doivent être prises afin de réduire au maximum les conséquences néfastes que ces sanctions pourraient avoir sur la population civile.

© Thomas Dorn/Commission européenne

Des marins déchargent une cargaison sur le port de Takoradi au Ghana.

1.4. Des aides financières attribuées en fonction des résultats

La Communauté désire développer plus de cohérence entre sa politique commerciale et sa politique de développement.

L'accord de Cotonou prévoit que toutes les actions menées dans un pays ACP donné le seront dans le cadre d'une seule stratégie de coopération (SC) définie pour ce pays. Ces cadres stratégiques ne se limiteront pas à une analyse du contexte politique, économique et social du pays et à la définition d'une stratégie de développement future; ils prendront en compte également les activités des ONG et des autres donateurs. Sur base de cette analyse, une orientation pertinente pour l'utilisation de l'aide communautaire sera proposée. Le cadre stratégique de chaque pays sera revu périodiquement et les ajustements nécessaires effectués. Chaque pays sera toutefois tenu pour responsable des politiques qu'il aura définies.

De même, les pays recevront chacun une enveloppe d'aide pour cinq ans. Cette enveloppe est composée de deux éléments: la dotation de base du pays et une dotation supplémentaire destinée, par exemple, à financer un allégement de la dette, un soutien supplémentaire en cas de recettes à l'exportation insuffisantes, et – cas exceptionnel – une aide humanitaire. A noter toutefois que ces dotations nationales ne sont pas attribuées automatiquement mais sur la base de besoins définis et aussi, des performances accomplies. Elles sont donc susceptibles d'être révisées et modifiées. Les performances seront appréciées en fonction:

PAYS ACP - PRINCIPALES LIGNES BUDGÉTAIRES

	ENGAGEMENTS			PAIEMENTS		
	Disponible 1.000 €	**Utilisé 1.000 €**	**%**	**Disponible 1.000 €**	**Utilisé 1.000 €**	**%**
FED	3.932.000	3.757.000	96%	2.025.000	1.548.000	76%
Afrique du Sud	124.000	124.000	100%	132.000	110.000	84%
Démocratie	15.813	15.166	95.91%	16.878	14.726	87.25%
Réhabilitation	17.000	16.432	96.66%	25.000	20.925	83.70%
Bananes	44.475	44.475	100%	10.350	3.354	32.40%
Total	**4.133.288**	**3.957.073**	**95.7%**	**2.209.228**	**1.697.005**	**77%**

- des progrès réalisés dans la mise en œuvre des réformes institutionnelles;
- de l'utilisation des ressources;
- de la mise en œuvre effective des actions en cours;
- de l'atténuation ou de la réduction de la pauvreté;
- des mesures de développement durable; et
- des résultats obtenus en termes de politique macroéconomique et sectorielle.

Des Stratégies de coopération régionale (SCR) seront également établies à l'intention des principales régions avec lesquelles travaille l'UE; elles feront l'objet de révisions périodiques. Pour les SCR toutefois, l'attribution des dotations sera décidée sur base des progrès réellement accomplis et des perspectives d'approfondissement de la coopération et de l'intégration régionales.

Cotonou a regroupé et rationalisé les instruments financiers afin de rendre la programmation plus souple.

1.5. Rationalisation des instruments financiers

L'accord de Cotonou prévoit le regroupement et la rationalisation des instruments financiers dans le but d'éviter les doubles emplois. Sous les accords précédents, le Fonds européen de développement (FED) – qui est indépendant du budget de la CE – se composait de plusieurs instruments utilisant chacun des procédures et des méthodes de programmation différentes avec, pour résultat, l'incohérence de l'aide communautaire, le manque de flexibilité de la programmation par pays et l'absence de point de dialogue unique entre la Commission et le pays partenaire concerné.

Avec l'accord de Cotonou, toutes les ressources du FED sont acheminées via deux instruments financiers, le FED et la Facilité d'investissement, laquelle est gérée par la Banque européenne d'investissement (BEI). Le premier instrument attribue des aides non remboursables tandis que le second fournit du capital-risque et des prêts au secteur privé. **L'enveloppe des aides** destinées à soutenir le développement à long terme (10 milliards € du 9ème FED et 1,3 milliard € d'aides régionales) sera revue tous les cinq ans en même temps que l'accord de Cotonou lui-même. Avec le 1,7 milliard € de prêts accordés par la Banque européenne d'investissement (BEI), le 9ème FED représente un total de 13 milliards €. Ce montant, en augmentation de 5% par rapport au 8ème FED, couvre la période 2000-2007. De plus, près de 10 milliards € de ressources inutilisées provenant des fonds précédents, seront également disponibles durant cette période.

STABEX et SYSMIN, deux instruments d'aide aux exportations, ont été abandonnés parce qu'ils n'ont pas répondu aux attentes. Créés dans les années 70, ils étaient censés compenser le manque à gagner d'un pays au cas où les prix des produits de base viendraient à fluctuer en sa défaveur. Trop souvent, cependant, les aides accordées par ces fonds arrivaient trop tard pour générer l'impact recherché. Le nouvel accord prévoit que les pays ACP seront incités à présenter à l'UE des estimations de pertes avant que celles-ci ne se matérialisent. Ils pourront alors espérer une avance de maximum 80%. Cette avance est censée financer le budget national. Ces fonds de compensation seront prélevés sur l'enveloppe de l'aide générale à long terme.

LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT ET LA FACILITE D'INVESTISSEMENT

La Banque européenne d'investissement (BEI) gérera la Facilité d'investissement (FI – 2,2 milliards €) que l'accord de Cotonou a substituée aux facilités de capital-risque et de bonification d'intérêts de Lomé IV. La FI est destinée à soutenir l'expansion continue du secteur privé des pays ACP. Elle fonctionne comme un fonds renouvelable, les recettes générées par ses opérations devant en principe lui revenir. Si le système fonctionne correctement, la Facilité finira, à longue échéance, par ne plus avoir besoin de rallonges prélevées sur les ressources propres du FED. L'aide de la FI est accessible à toutes les entreprises privées des pays ACP qui réalisent un chiffre d'affaires et sont commercialement et économiquement viables. Certaines entreprises publiques peuvent, sous certaines conditions, bénéficier directement ou indirectement de la Facilité. Les fonds de la FI servent à financer des opérations de privatisation, à renforcer les capacités en vue de stimuler l'investissement de l'épargne intérieure et étrangère et à appuyer les investissements étrangers.

2. Secteurs clés

2.1. Coopération économique

La coopération économique est l'un des aspects clés de la coopération entre l'UE et les pays ACP. Actuellement, elle vise principalement à soutenir la réalisation de programmes d'ajustement structurel et de réformes économiques, le développement d'un secteur privé concurrentiel et l'allégement de la dette, ce dernier point, principalement, via l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et en s'appuyant sur des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) que les pays partenaires doivent préparer.

© Courrier ACP

© Courrier ACP

Ajustement structurel et soutien aux réformes économiques

Le soutien aux programmes d'ajustement structurel fait aujourd'hui partie intégrante de la coopération technique et financière entre l'UE et les pays ACP. Depuis 1992, la Communauté a consacré quelque 2,334 milliards € au financement de réformes structurelles dans 40 pays ACP. Autrefois, ces fonds servaient généralement à renflouer les économies en difficulté. Aujourd'hui, le but est d'en modifier le fonctionnement. Par ailleurs, le financement des ajustements structurels est de plus en plus lié aux objectifs de lutte contre la pauvreté.

L'UE tente également de susciter des changements durables plutôt que d'effectuer de petites interventions ponctuelles. Elle s'emploie enfin à mettre sur pied des programmes communs avec d'autres donateurs de manière à éviter la confusion dans les pays bénéficiaires. En 2000, la Commission a décidé de consacrer plus de 570 millions € à la réalisation de programmes d'ajustement structurel dans 19 pays ACP et d'autoriser le décaissement de plus de 350 millions € en faveur de 25 pays ACP.

Développement d'un secteur commercial et industriel compétitif

La stratégie déployée par la Communauté en vue d'améliorer les performances industrielles et commerciales, visera à déterminer les insuffisances qui, au-delà des problèmes propres aux entreprises individuelles, handicapent les institutions et l'économie en général. Elle s'efforcera également d'améliorer la coordination et la collaboration entre tous les acteurs économiques, tant publics que privés, et veillera à ce que des ressources importantes soient consacrées au financement des investissements et au soutien de l'esprit d'entreprise.

Il importe dès lors de renforcer le cadre général de l'investissement et des activités commerciales. La productivité et la compétitivité peuvent être améliorées par la fourniture de services financiers et techniques soit directement, soit indirectement par des prestataires locaux. Pour ce faire, les entreprises communautaires peuvent être mobilisées via l'intensification de leur coopération avec les pays ACP, et les organisations du secteur privé peuvent être encouragées à fournir des services efficaces et à collaborer avec les gouvernements.

La Communauté peut aussi coopérer avec le secteur financier afin d'améliorer la qualité et la disponibilité des services financiers destinés aux entreprises privées. Il s'agit notamment de catalyser et d'orienter les flux de l'épargne privée, tant intérieure qu'étrangère, vers le financement des entreprises privées des pays ACP. La Communauté s'emploiera à soutenir les établissements financiers locaux, à cofinancer les investissements étrangers, à fournir des garanties et d'autres dispositifs de partage et d'atténuation des risques afin d'attirer les investissements directs et de portefeuille dans les pays ACP.

En 2000, la Commission a alloué plus de 590 millions € à de nouvelles initiatives. Un certain nombre d'instruments ainsi qu'une facilité financière ont déjà été mis en place dans le but d'attirer des ressources supplémentaires vers le secteur privé.

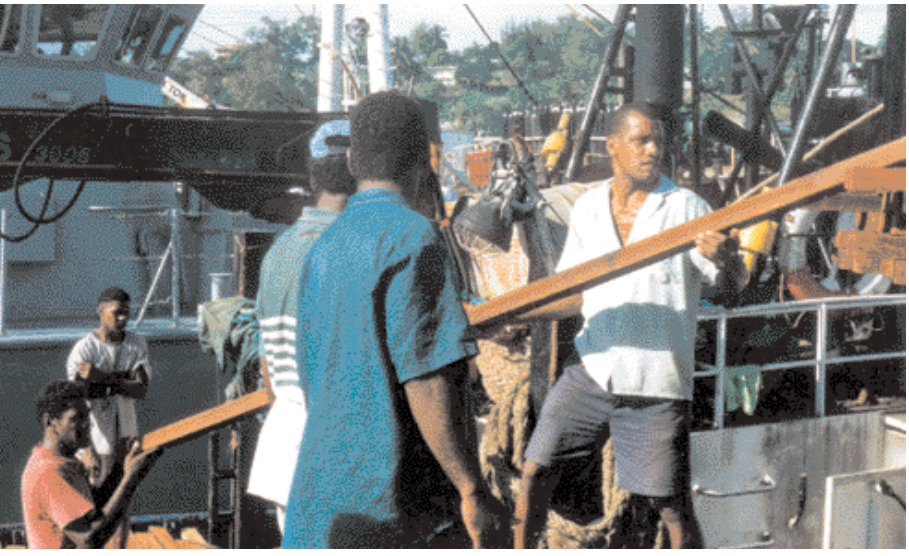

© Courrier ACP

Une plus grande intégration régionale permettra aux pays ACP de jouer un rôle plus important dans l'économie mondiale.

Le soutien à l'allégement de la dette et les PPTE

L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) est un dispositif global soutenu par les gouvernements nationaux, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. A la fois donatrice et créancière, l'UE soutient totalement cette initiative qui permet aux pays concernés d'obtenir une remise de leurs dettes, à condition de remplir les conditions prévues. Jusqu'à présent, seuls trois pays – l'Ouganda, la Guyane et le Mozambique – sont parvenus à franchir toutes les étapes de la procédure imposée. Toutefois, maintenant que le principe et le mode de fonctionnement du dispositif sont bien établis, l'on peut s'attendre à ce que, très bientôt, d'autres pays y parviennent également. Suite à la décision de financement de la Commission en date du 24 juillet 1998, toutes les obligations restantes de l'Ouganda au titre de prêts spéciaux et pour un montant de 4,9 millions € ont été éteintes.

De même, la proposition de financement adoptée par la Commission le 16 décembre 1999, a permis d'annuler la quasi totalité des prêts spéciaux contractés par la Guyane à hauteur de 6,44 millions €.

En ce qui concerne le Mozambique, tant les prêts spéciaux qu'une partie des dettes engendrées par des opérations de capital à risque ont été éteints. Le montant concerné était de 19,8 millions €.

Etant donné l'ampleur du problème de l'endettement des pays en développement (le volume total de leur dette atteignait 2 530 milliards USD en 2000), la Commission a décidé d'augmenter les flux de financement en direction des pays souhaitant bénéficier de l'initiative PPTE. Elle les aide également lors de la période transitoire pendant laquelle ils tentent de satisfaire aux conditions d'obtention de l'allégement de leur dette, et veiller à ce que ce processus de remise de dettes tienne compte sans réserve des besoins sociaux des populations de ces pays.

2.2. Intégration régionale et appui institutionnel

Par ses politiques d'intégration régionale et d'appui institutionnel, la Commission tente de promouvoir le développement social et économique durable des pays ACP, en favorisant notamment l'intégration de leurs activités commerciales et de leurs marchés. Ainsi, le renforcement des groupements régionaux de pays ACP devrait permettre à ces derniers d'être davantage présents dans l'économie mondiale. Quant aux populations des pays ACP, elles devraient tirer parti de l'amélioration ainsi obtenue, de l'efficacité et de la gouvernance économiques, garantes d'une prospérité accrue et de perspectives prometteuses en termes de réduction de la pauvreté.

Dans son action en faveur du développement, la Commission a toujours été attentive à renforcer les groupements d'intégration régionale et à promouvoir les droits de l'Homme dans leur sens le plus large. L'importance accrue accordée à ces objectifs par la Commission et d'autres donateurs s'est traduite par une augmentation des fonds alloués à l'appui institutionnel et à l'intégration régionale. Quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent, les projets de développement comportent des mesures visant à assurer la bonne gestion des affaires publiques et l'utilisation correcte des financements attribués. Aussi, le soutien financier apporté à ce type de mesures dépasse-t-il le cadre des seuls projets qui ont ce thème pour objectif principal.

Intégration régionale

Les objectifs des programmes d'appui régional sont les suivants:

- développer et renforcer les capacités des institutions, des gouvernements et des corps législatifs;
- promouvoir la coopération et l'intégration politiques et économiques; et
- promouvoir un développement économique et social durable.

La Commission collabore avec diverses organisations régionales représentant des pays ACP. Les actions suivantes ont été menées en 2000:

Afrique occidentale

L'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) regroupe les huit pays d'Afrique occidentale qui font partie de la zone franc CFA.

Il existe également une Economic Community of West African States (ECOWAS), composée de tous les membres de l'UEMOA et de cinq autres pays dont le plus grand est le Nigeria.

L'**UEMOA** a accompli des progrès importants dans le domaine de l'intégration. Depuis le 1er janvier 2000, elle gère une union douanière qui prévoit la compensation temporaire des pertes liées à la suppression de droits de douanes et l'harmonisation des législations financières et des fiscalités indirectes. Le programme d'aide PARI 2 (Programme Régional d'Appui à l'Intégration),

signé en mars 2000, dispose d'un budget de 65 millions € dont plus de la moitié sert à financer un appui budgétaire au niveau des Etats membres, l'autre composante majeure étant affectée au renforcement des capacités des institutions de l'UEMOA et des administrations nationales chargées de mettre en œuvre les réformes.

L'**ECOWAS** a entamé des réformes économiques au niveau régional. Elle a notamment introduit un document douanier commun. Un nouveau programme de renforcement des capacités du secrétariat ECOWAS a été signé en octobre 2000. Au cours des dernières années, l'UEMOA et l'ECOWAS ont commencé à collaborer plus étroitement. L'ECOWAS a l'intention d'adopter un tarif douanier extérieur commun analogue à celui qui a été adopté par l'UEMOA.

Afrique centrale

Il y avait des raisons politiques et économiques aux restrictions du soutien FED accordé dans le passé à la région. Le principal organisme d'intégration régionale de la région est la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique centrale (CEMAC). La stratégie actuelle de l'UE comporte deux volets: le soutien à l'intégration économique basée sur des réformes régionales et le soutien à l'intégration géographique via l'amélioration de l'infrastructure routière. La CEMAC reçoit aujourd'hui une assistance technique qui lui permet de travailler au renforcement de l'intégration régionale et commerciale. L'un des programmes majeurs en cours dans la région concerne l'environnement et les forêts.

Afrique orientale et australe

L'un des acteurs clés de la région est le COMESA (Common Market for East and Southern Africa), une organisation qui compte 20 membres. Après avoir instauré un espace de libre-échange en octobre 2000, il vise à présent à établir une union douanière d'ici à 2004. Un programme dynamique et généralement performant tente actuellement de promouvoir l'intégration régionale par le développement du commerce. Le programme de coopération avec le COMESA dispose d'un budget de 46,7 millions €. La Commission fournit également une assistance technique à l'IGAD (Inter-Governmental Authority on Development) et à l'EAC (East African Community), deux organisations qui collaborent avec le COMESA.

Un autre acteur clé de la région est le SADC (Southern African Development Community). Un nouveau projet de renforcement des capacités a été décidé en 2000. Il comporte cinq volets: intégration régionale, mise en œuvre de protocoles sur le commerce et le transport, création d'un tribunal du commerce SADC, nouveaux systèmes pour la gestion des technologies de l'information et des communications, et statistiques.

Font également partie de la région, les Etats insulaires de l'océan Indien, lesquels sont regroupés au sein de l'IOC (Indian Ocean Commission). La coopération avec l'IOC porte principalement sur le soutien au secteur privé, le développement du tourisme et l'environnement.

© UNHCR/C. Sattlberger

La Communauté aide les pays déchirés par la guerre à se reconstruire en soutenant des projets de bonne gouvernance et de renforcement des capacités institutionnelles.

Les Caraïbes et le Pacifique

La coopération avec CARIFORUM (ACP Forum of Caribbean States), CARICOM (Caribbean Community) et le secrétariat du Forum pour le Pacifique Sud, s'est poursuivie.

- Un projet de 1,3 million € intitulé *Planification stratégique dans les services publics* a démarré en 1999. Il a pour objectif d'améliorer l'aptitude des services publics des Etats membres de CARIFORUM à formuler et gérer leurs stratégies. Le démarrage s'est déroulé sans problème et des liens ont été établis avec Haïti et la République dominicaine.
- Un programme régional de lutte contre le blanchiment d'argent dans les Caraïbes est devenu complètement opérationnel en 2000. Disposant d'un budget de 4 millions € et géré à partir de Trinidad, il fournit une assistance à la plupart des pays membres de CARIFORUM.
- Cuba, qui a un statut d'observateur au sein de CARIFORUM, a signé un accord commercial et économique avec CARICOM en juillet 2000.

Un autre programme de coopération régionale est en cours dans les *Pays Africains Langue Officielle Portugaise* (PALOP). Il vise principalement à apporter une aide juridique, administrative et statistique aux institutions publiques.

A tous ces programmes, s'ajoute un dispositif connu sous le nom de Coopération intra-ACP et accessible à tous les pays ACP ou tout au moins à beaucoup d'entre eux, quel que soit leur emplacement géographique. Il concerne principalement la formation, la recherche, l'éducation, la santé et le commerce (il s'agit d'aider les pays ACP à appliquer les règles de l'OMC et à se préparer en prévision d'un nouveau cycle de négociations commerciales).

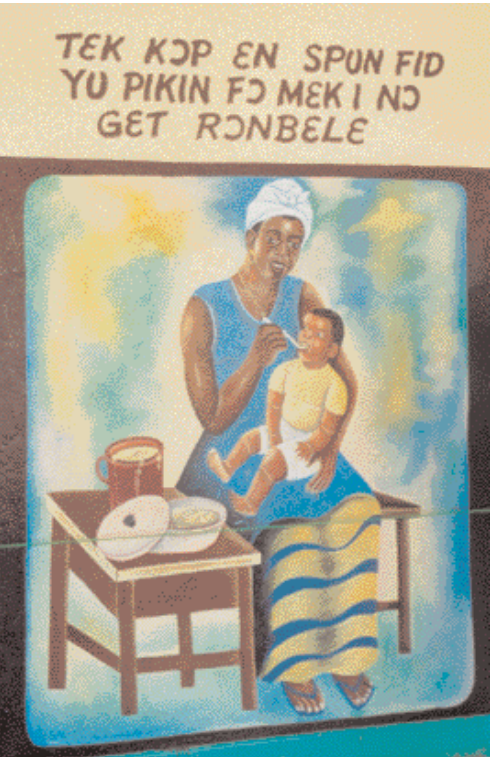

© Simon Horner

Campagne d'affichage ayant pour but d'expliquer aux mères les principes élémentaires de nutrition enfantine.

Appui institutionnel

La CE s'efforce d'aider les pays ACP à doter leurs institutions publiques et semi-publiques d'une gouvernance et d'une administration transparentes, responsables et efficaces. Elle s'emploie à consolider l'Etat de droit en renforçant le professionnalisme et l'autonomie des systèmes judiciaires, et en aidant ces pays à lutter contre la corruption. La Commission fournit une assistance technique aux ordonnateurs nationaux de la plupart des pays ACP afin de les aider à gérer les fonds provenant du FED et d'autres donateurs. Des fonctionnaires nationaux suivent actuellement une formation qui leur permettra d'assumer ces responsabilités dans l'avenir. Voici cinq exemples illustrant les nombreux types de projets soutenus par la Commission.

Burkina Faso

La Commission soutient le programme de réformes judiciaires du gouvernement. Après une analyse détaillée des besoins du pays, elle a décidé d'élargir son soutien à ces réformes. C'est ainsi que le programme initial de soutien à l'administration judiciaire a été complété par un second programme de 16 millions € destiné à fournir les ressources adéquates dans les domaines suivants: institutions politiques représentatives, système électoral, société civile (notamment, droits de l'Homme et médias), et participation des femmes aux affaires publiques. Ce deuxième programme est devenu opérationnel en mai 2000.

Mali

Dans le courant de l'année 2000, la Commission a lancé un vaste programme de 39 millions € sur cinq ans visant à soutenir la décentralisation de 682 municipalités. L'objectif consiste à améliorer les services rendus par les municipalités aux personnes les plus démunies. Le programme fournit une aide pratique destinée à permettre aux municipalités de fournir les services publics qu'elles sont légalement tenues d'assurer. Elles seront assistées par un réseau de centres de conseil et par un fonds national pour les investissements étrangers.

Afrique du Sud

La signature et l'application provisoire, à partir du 1er janvier 2000, de l'accord de coopération et de développement du commerce conclu avec l'Afrique du Sud ont représenté une étape importante des relations de l'UE avec ce pays. Au moins 360 millions € doivent être engagés sur la période 2000-2002, afin, notamment, de soutenir le processus de démocratisation, la protection des droits de l'Homme et le nouvel accent mis sur la bonne gestion des affaires publiques.

Malawi

Un projet de 8,5 millions € destiné à promouvoir l'Etat de droit et la justice, permet d'octroyer formation et moyens techniques à des institutions comme le Ministère de la Justice, la magistrature, la faculté de droit, la commission des lois et l'administration pénitentiaire. Une formation est également dispensée à différents services auxiliaires comme le Bureau de lutte contre la corruption, le tribunal national de compensation et le service des archives nationales. Il s'agissait de l'un des premiers programmes de réforme juridique financés par la Commission dans les pays ACP. Aussi, n'est-il pas étonnant qu'il se soit révélé complexe. Le programme a été progressivement adapté à la lumière de l'expérience acquise. Il pourrait servir de modèle aux futurs projets réalisés dans le domaine juridique.

Haïti

En dépit d'une situation politique difficile, un projet de 4,44 millions € sur trois ans a été lancé en 1999 pour soutenir les bonnes pratiques de gestion dans le secteur de l'éducation. Ses objectifs qui étaient de restructurer le Ministère de l'Education, d'améliorer le système de gestion et de travailler à la décentralisation, sont presque atteints. Le projet a bénéficié d'une participation gouvernementale de 240 000 € et du soutien financier du secteur privé, lequel est étroitement associé aux prestations de l'enseignement.

2.3. Secteur de la santé

L'appui de la CE est désormais centré également sur la prévention, les soins de santé, l'accès aux médicaments et la lutte contre le sida. La réforme des systèmes de santé et la réorganisation de l'offre de services – dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et les inégalités – font partie des priorités de la Commission.

Les financements accordés dans le cadre du 8ème FED visent, en majorité, à améliorer les capacités nationales en matière de santé et à appréhender la problématique de ce secteur dans son ensemble. Ils vont du soutien classique de projets à l'aide de type budgétaire, en passant par des opérations de cofinancement. Cette approche doit permettre de créer les conditions d'un système de soins viable à long terme, susceptible d'offrir l'accès à des services de santé de base pour les populations les plus fragiles.

L'appui aux pays sub-sahariens dans ce secteur a très fortement augmenté depuis 1990. Une partie substantielle de cet effort (environ 35%) a été allouée, via les fonds d'ajustement structurel, sous forme d'aide budgétaire ciblée sur le secteur santé. En 2000, dans les pays ACP – y compris l'Afrique du Sud -, la Commission a assuré la mise en œuvre et le suivi de 120 projets. Ceux-ci représentent une aide de 760 millions €. Différentes initiatives sont, en outre, financées par d'autres instruments de l'UE (lignes budgétaires spécifiques couvrant le sida et la démographie, cofinancement avec des ONG, etc.).

VACCINATION: UNE APPROCHE NOVATRICE

Huit pays du Sahel ont sollicité de l'aide non plus pour payer à leur place les biens et services qu'ils ne pouvaient s'offrir, mais bien pour les aider à prendre eux-mêmes en charge ce type de dépenses. Cette approche originale est celle du projet régional ARIVAS (Appui au renforcement de l'indépendance vaccinale en Afrique sahélienne). Dans ce cas, le financement de la CE n'est autre qu'une aide à la gestion. 4,5 millions € ont été engagés. Dans chaque pays, une cellule d'appui régional travaille en synergie avec les acteurs nationaux. Le but est de renforcer la cohérence d'intervention entre les agences administrant les vaccins et de développer une coopération régionale entre les huit pays bénéficiaires. L'approvisionnement en vaccins se fait par le canal de l'UNICEF.

Les mécanismes budgétaires, la collaboration transnationale (prêts de vaccins en cas de rupture de stock, échange d'expériences, etc.) ont bien fonctionné. Cette première expérience devrait également faciliter le dialogue avec d'autres intervenants, notamment l'industrie pharmaceutique. Ce bilan positif s'est conclu par le lancement d'un nouveau programme susceptible d'être étendu à d'autres pays ACP.

AFRIQUE DU SUD: MOBILISATION POUR UN VACCIN ANTI-SIDA

Ils sont en première ligne sur le front mondial du sida et pourtant que connaissent-ils réellement de cette maladie? Les Africains en savent beaucoup trop peu. Souvent mal informés, certains d'entre eux participent à des essais cliniques sans en connaître les objectifs et la raison d'être. Ils ont beau notifier au bas d'un document leur "consentement en toute connaissance de cause", ce consentement se limite souvent à l'apposition d'une signature – voire d'une croix, dans un pays où vivent une majorité d'analphabètes – venant valider un formulaire dont le contenu est souvent peu explicite.

C'est pour répondre à ce manque cruel d'information qu'a été créé en Afrique du Sud le projet SA HIVAC. Son objectif est de faire connaître la réalité du sida à la population, de l'y sensibiliser, de présenter la nécessité de développer un vaccin contre ce virus, d'instruire préalablement ceux qui sont susceptibles de participer à des essais cliniques et de veiller à ce que les droits humains et juridiques soient pris en considération lors de ces opérations. Cette démarche globale, centrée sur la population, ne peut qu'avoir des conséquences positives en termes de réduction de la maladie. Elle pourrait servir d'exemple et être appliquée à d'autres pays africains, ce qui contribuerait à établir une base de connaissances indispensable sur ce continent.

© Simon Horner

Les réformes dans le secteur de la santé devraient permettre aux populations vulnérables d'avoir accès aux soins.

Secteur de la réhabilitation

Des projets très diversifiés dans de nombreux pays sont en cours, en particulier en Angola, au Mozambique, au Liberia, au Rwanda, au Malawi, en Haïti. Des ONG européennes sont les initiateurs et les opérateurs de ces projets, lesquels représentent une enveloppe totale de 16,4 millions € et sont financés sur le budget consacré aux actions thématiques. Dans le cadre de l'effort de réhabilitation, un soutien logistique multiforme est fourni afin d'assurer le retour des réfugiés. Il va de la relance de la production agricole (Liberia) à la reconstitution des troupeaux, en passant par la distribution gratuite d'intrants (Angola).

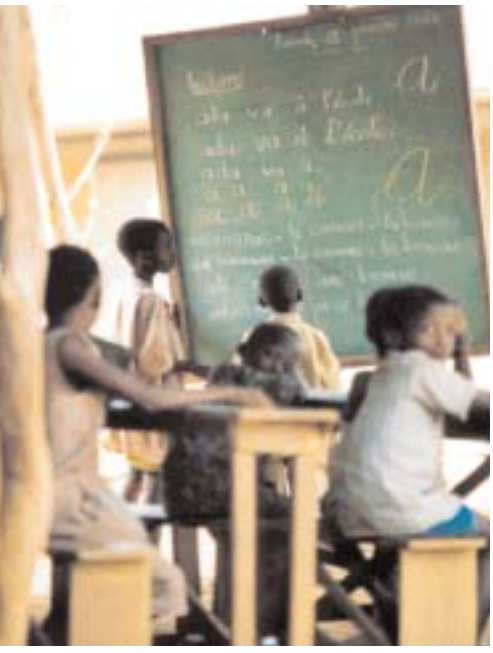
© Thomas Dorn/Commission européenne

2.4. Education et formation

Depuis plus de 20 ans, la Commission européenne soutient le secteur de l'éducation dans les pays ACP. Au cours de cette période, l'accent s'est progressivement déplacé du financement de la construction d'établissements scolaires, de la formation professionnelle et de bourses d'études, vers le financement d'activités d'éducation et de formation à caractère plus général et vers l'aide régionale. L'expérience propre de l'UE a montré que l'accès à une éducation de base et le développement des ressources humaines contribuaient tous deux à la réduction de la pauvreté et favorisaient la croissance économique, la productivité du travail, le développement de la démocratie et l'Etat de droit.

Coopération avec les pays ACP

Fin 2000, plus de 120 projets éducatifs bénéficiant d'une aide communautaire de 680 millions € (dont 500 millions du FED et 180 millions de la ligne budgétaire de l'UE pour l'Afrique du Sud) étaient en cours. Dans le passé, chaque projet ou programme relatif à l'éducation et à la formation était évalué individuellement. Aujourd'hui, on tente d'évaluer l'évolution et l'impact de l'ensemble du soutien apporté par la CE à l'éducation et la formation dans tous les pays ACP.

Un renforcement de la formation et de l'éducation peut aider les pays ACP à construire un avenir meilleur.

C'est en 2000 également qu'un changement radical est intervenu dans le mode de déboursement des aides du FED à l'éducation. Il est à présent, possible de les allouer aux budgets de l'éducation des gouvernements concernés.

Coopération avec l'Afrique du Sud

Le budget moyen des projets sud-africains d'éducation et de formation était de 15 millions € l'unité, alors que celui des pays ACP approche plutôt des 5 millions €. Douze projets bénéficiant d'une aide communautaire de 180 millions € étaient en cours en 2000. Etant donné les spécificités de l'Afrique du Sud, ils sont davantage axés sur les compétences recherchées par le marché de l'emploi, sur le développement et sur l'environnement réglementaire (cinq projets). Trois projets concernent l'enseignement supérieur et deux autres, l'éducation de base des adultes et l'enseignement maternel. Quant à l'enseignement primaire, il bénéficie d'un soutien sectoriel global.

NOUVELLE APPROCHE DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL EN OUGANDA

Une nouvelle méthode d'allocation de l'aide à l'éducation est en cours d'expérimentation en Ouganda. Les fonds émanant des donateurs sont, en effet, alloués directement au budget du gouvernement ougandais dans le cadre d'une approche sectorielle (SWAP). Les principales caractéristiques de cette approche sont les suivantes:

- **l'établissement d'un cadre stratégique explicite couvrant l'ensemble du secteur de l'éducation, en concertation avec tous les acteurs concernés;**
- **les déboursements effectués conformément aux procédures officielles et vérifiables mises en place par le gouvernement ougandais – toutes les aides, quelle que soit leur origine, sont donc soumises à un contrôle budgétaire en bonne et due forme;**
- **la gestion directe sans qu'il soit nécessaire d'avoir des cellules gestionnaires de projets; la SWAP est étroitement liée aux réformes des autorités nationales et locales, et des promesses ont été formulées en vue d'une future décentralisation au niveau local;**
- **un système évolutif capable de s'adapter aux changements, de lui-même ou en réponse au monitoring.**

La Commission européenne a accepté de fournir à l'Ouganda une aide budgétaire spécifique de 31 millions €. Malgré des progrès incontestables, le gouvernement ougandais et ses divers partenaires bailleurs de fonds ont conscience que la réalisation des objectifs du pays en matière d'accès à l'éducation demandera encore beaucoup d'efforts. Le pourcentage net des inscriptions devrait approcher les 100% d'ici à 2003, et dans le même temps, le nombre d'élèves par instituteur devrait baisser à 50:1. De l'avis unanime, le processus fonctionne raisonnablement bien.

2.5. Développement rural

Entre 1986 et 2000, les pays ACP ont alloué 2,4 milliards € aux projets d'agriculture et d'élevage – soit 15 % des ressources programmables des trois derniers Fonds européens de Développement.

Appui institutionnel

Cette aide est conçue pour apporter un soutien au développement d'une véritable politique agricole. Ce type d'assistance peut être utilisé à des fins diverses: renforcement des institutions, définition de politiques de développement rural, gestion des financements extérieurs ou formation de spécialistes (cadres et techniciens administratifs et agricoles). Depuis 1986, l'appui institutionnel a représenté 13 % des financements agricoles. Cette part a cependant diminué récemment (1999-2000) en raison de la réduction du nombre de projets soumis.

Filières de production

Appelé aussi "culture de rente", ce soutien technique tend de plus en plus à être décentralisé et intégré à des projets bénéfi-

LES INTERVENTIONS DE LA CE AU LIBERIA

Une guerre civile de sept années (1989-1996) a détruit l'économie nationale du Liberia, laissant en héritage des désordres sociaux et économiques et beaucoup de souffrance au sein des populations. La CE reste le principal donateur du Liberia. Depuis 1990, le soutien accordé au pays s'est limité à une aide directe en faveur de la population civile. Cette aide a transité par les ONG ainsi que par des entrepreneurs du secteur privé, sélectionnés et contrôlés par les services de la Commission.

Au cours des cinq dernières années, deux vastes programmes communautaires de réhabilitation disposant d'un budget total de 52 millions € ont permis d'acheminer une aide post-humanitaire tout en veillant à éviter la création de situations de dépendance et à assurer la transition de l'aide d'urgence vers l'aide au développement. Leur objectif consistait à satisfaire cinq besoins élémentaires: l'eau et le système sanitaire, la santé, l'électricité, la sécurité alimentaire, le réimplantation et la réintégration des populations.

L'aide communautaire a notamment permis d'apporter des améliorations dans les domaines suivants:

- **Distribution d'eau et système sanitaire: l'UE a dépensé 7,12 millions € pour assurer un approvisionnement de base en eau. Aujourd'hui, 75% de la population de Monrovia a accès à de l'eau potable.**
- **Santé: l'aide sanitaire fournie par l'Union européenne a atteint 60% de la population libérienne. De 2000 à 2001, 5,83 millions € ont été consacrés à des projets sanitaires destinés à apporter des soins de santé primaires à des groupes de personnes vulnérables (femmes, enfants et handicapés). Les responsables ont veillé à ce que cette aide parvienne aux personnes ayant réintégré leurs foyers et aux réfugiés.**
- **Courant électrique: la production nationale d'électricité est passée de 490 190 kWh à 1 547 980 kWh. Avant la réalisation du projet, Monrovia était, avec Mogadiscio, la seule capitale africaine à être privée d'électricité.**
- **Sécurité alimentaire: le programme de sécurité alimentaire de la CE pour le Liberia a démarré en 1997. Fonctionnant principalement par l'intermédiaire des ONG, il vise à favoriser le retour à une situation normale par une aide massive au lancement d'une production agricole durable. Résultat: les distributions de nourriture sont passées de 55 000 tonnes en 1996 à 35 000 tonnes en 1999.**
- **Quelque 55 000 personnes ont pu être rapatriées avec succès dans leur pays d'origine.**

© Commission européenne

Grâce à l'irrigation, une terre aride peut porter des fruits: la vallée de Tarka avant et après l'intervention de la CE.

LES FAMINES DU NIGER APPARTIENNENT-ELLES DESORMAIS AU PASSE ?

Grâce aux 40 millions € investis dans le projet d'irrigation de la vallée du Tarka, les famines du Niger ne seront peut-être bientôt plus qu'un mauvais souvenir.

Avec ses 500 km² de terres fertiles et ses réserves d'eau souterraines, la vallée du Tarka pourrait devenir le silo à grains des agglomérations nigériennes de Madaoua et de Bouza. C'est pour permettre l'exploitation de ce potentiel que pendant ces 11 dernières années, la Commission a fourni experts et capitaux afin d'aménager la vallée en terrasses et de développer l'irrigation. Des agriculteurs et des techniciens ont reçu une formation et des systèmes de prêts agricoles ont été mis en place afin d'encourager les initiatives locales.

Depuis 1992, la production agricole de la région a pratiquement doublé.

Aujourd'hui, les 27 588 ha de terrasses produisent chaque année 26 600 tonnes d'oignons, 1 800 tonnes de choux-fleurs et 430 tonnes de céréales. Cette récolte est en partie engrangée et en partie vendue sur les marchés. En quelques années, le chiffre d'affaires résultant de la vente d'oignons est passé de 2,17 milliards de francs CFA à plus de 3,22 milliards.

En rendant la production alimentaire indépendante des variations climatiques, la Commission est parvenue à accroître à la fois le revenu et la sécurité alimentaire de 160 000 Nigériens.

ciant directement aux populations. Des investissements importants, concentrés sur un seul type de culture, s'attachent à augmenter la productivité et/ou la rentabilité, tout en tenant compte du contexte environnant.

Le riz et les cultures d'exportation (café, thé, cacao, fruits tropicaux, etc.) en sont les premiers bénéficiaires, même si cette proportion tend à diminuer. Ces cultures jouent généralement un rôle vital pour l'emploi rural et les recettes d'exportation. Le café représente, par exemple, 70 % de la valeur des exportations de l'Ethiopie. La réhabilitation de cultures abandonnées, détruites ou mal entretenues, entre également dans cette ligne d'appui.

En effet, 13 % des fonds programmables ont été alloués à cette catégorie de projets depuis 1986, mais seulement 8 % durant les deux dernières années.

© Hans von Bieler

L'accès à une source d'eau est le point de départ de nombreux projets dans la région.

Aménagements hydro-agricoles

Ces projets permettent la mise en culture de productions agricoles supplémentaires, le plus souvent dans des zones semi-arides qui bénéficient de cours d'eau importants. Tel est le cas des régions subsahariennes, exposées aux pénuries alimentaires, arrosées par les fleuves Niger et Sénégal. Aux opérations importantes des époques coloniale et post-coloniale (Mali, Sénégal, etc.), ont succédé des aménagements microhydrauliques, créés et/ou soutenus par l'UE. De taille plus modeste (de 50 à 2000 hectares à Madagascar, dans le Sahel ou en Haïti), ceux-ci sont gérés par les agriculteurs avec l'assistance technique de consultants et d'ONG.

Ces aménagements sont généralement complétés par des mesures d'accompagnement (infrastructures, énergie solaire, reforestation, gestion coopérative, alphabétisation, micro-finance, commercialisation, etc.). Leur impact peut être très significatif pour les populations locales et régionales. C'est pourquoi ce type de projet, qui a obtenu 13 % des fonds programmables (310 millions €) depuis 1986, a tendance à se multiplier (18 % des engagements en 1999-2000).

Eleveurs de bétail

L'aide se concentrait traditionnellement sur les agriculteurs sédentaires. Cette situation a évolué grâce à la reconnaissance du rôle joué par les populations semi-nomades pratiquant l'élevage et de leurs relations avec les sédentaires. En conséquence, l'appui aux éleveurs connaît un accroissement significatif. Celui-ci a atteint 234 millions € entre 1986 et 2000.

L'année 2000 aura été marquée par deux événements: la clôture de l'importante campagne panafricaine de lutte contre la peste bovine et le lancement des deux programmes de lutte contre les maladies infectieuses les plus importantes. Ces deux programmes régionaux représentent un engagement total supérieur à 83 millions €.

En Afrique australe (Malawi, Mozambique, Zambie et Zimbabwe), un autre programme axé sur la lutte contre les maladies infectieuses (tsé-tsé et trypanosomiasis) est entré, lui, dans sa phase finale, après plus de 15 années d'activité.

Les autres projets de santé animale en voie de finalisation vont être évalués.

Microréalisations et coopération décentralisée

Relativement récentes, ces approches concrétisent la volonté croissante de coopérer directement avec les bénéficiaires de l'appui au développement – à savoir, dans leur majorité, les populations rurales ou péri-urbaines les plus pauvres, qui représentent, selon les pays, entre 50 et 90 % des habitants des ACP. Les partenaires et maîtres d'œuvre de ces financements sont, pour le secteur agricole, des groupements de populations locales participant aux projets. Il s'agit d'actions locales relativement peu coûteuses, d'une durée limitée et sans grande complexité technologique. Cette forme d'aide (87 millions €) représentait 12% du FED en 1999-2000 contre 4% pour la période 1986-2000. Cette augmentation provient d'actions ciblées sur l'agriculture, tandis que l'essentiel de ces financements vise des infrastructures rurales sociales (éducation, santé).

PME et coopératives

Proche de la coopération décentralisée, cet appui (79 millions €) est destiné aux petites et moyennes entreprises (PME) ou sociétés coopératives. Ces structures sont généralement peu préparées à se lancer dans le développement productif ou à bénéficier de crédits extérieurs significatifs.

Cet instrument financier marque cependant ses limites dans le secteur agricole. Il porte, en effet, essentiellement sur des micro-crédits et n'a qu'un faible impact global sur le développement. L'exemple d'opérations de micro-finance, parfois très réussies – au Burkina Faso, en Guinée et dans des pays non ACP (Bangladesh) – pourrait néanmoins donner une nouvelle impulsion à cette stratégie.

La recherche en agriculture et élevage

Ce type de projet connaît un accroissement très substantiel de l'aide européenne. Près de 43% des financements alloués entre 1986 et 2000 ont été engagés en 1999/2000. L'année 2000 a permis d'assurer de nouveaux financements importants pour la recherche agricole, dans le cadre d'une stratégie d'ensemble repensée et d'une méthodologie d'intervention adaptée au contexte actuel.

Au niveau régional

TLa majeure partie du budget est allouée à deux projets régionaux: le *Regional Support to Agricultural Research in East Africa* (29 millions €), mis en œuvre dans le cadre de l' Association for Strengthening Agricultural Research in Eastern and Central Africa (ASARECA) et le *Programme d'appui à la Recherche Agricole en Afrique de l'Ouest* (12 millions €), qui s'inscrit dans le cadre du

© HTS Development Ltd

PROLINO illustre parfaitement les projets de développement intégré que la Communauté soutient dans les Caraïbes.

PROGRAMA DE DESAROLLO RURAL INTEGRADO DE LA LINEA NOROESTE – PROLINO

La République dominicaine a connu un taux de croissance impressionnant au cours des dernières années. Toutefois, les zones rurales marginales du pays, situées loin des vallées irriguées, en ont peu profité. Pour tenter de combler cette lacune, l'Union européenne a financé un projet multisectoriel de 23 millions € (le "Programme pour le développement rural de la région frontalière du Nord-Ouest" ou PROLINO") couvrant 4 provinces du Nord-Ouest. Le projet avait pour objectif d'améliorer les infrastructures, les services et les revenus ruraux tout en protégeant l'environnement. Le projet a obtenu des résultats positifs dans trois domaines majeurs:

Impact positif quantifiable avec des réalisations concrètes comme:

- **la construction de 102 km de routes et d'un pont fluvial, au profit de plus de 2400 familles;**
- **la construction ou la rénovation de 7 cliniques pour 1500 familles;**
- **l'installation et la réhabilitation de 43 systèmes d'irrigation pour 300 familles;**
- **l'octroi de prêts agricoles à plus de 500 familles pour un montant total supérieur à 400 000 €;**
- **le reboisement assuré par la plantation de plus de 1,5 million d'arbres et la gestion du bassin hydrographique;**
- **la distribution de quelque 6 000 cuisinières au gaz en remplacement de la moitié du parc de poêles à bois.**

Introduction d'idées novatrices auprès des particuliers et des institutions concernés.

Par exemple, la mise en place de procédures d'attribution de marchés publics transparentes était une idée nouvelle dans ces régions et le fait qu'elles aient permis l'achèvement de la totalité des travaux ainsi attribués, a constitué un message énergique en faveur de la lutte contre la corruption. Les communautés ont été associées à toutes les étapes des programmes. Une approche innovante a été choisie dans la mesure où les bénéficiaires et acteurs des différents programmes ont été appelés à verser une participation financière en espèces. Ce système a permis de s'assurer de leur engagement et de leur responsabilité au regard des investissements (aucun ménage n'a, en effet, reçu de cuisinière au gaz s'il ne le souhaitait pas vraiment; de même, aucun panneau solaire n'a été installé si les intéressés ne considéraient pas cela comme une priorité) et a fortement encouragé les bénéficiaires à gérer et entretenir correctement les aqueducs, pompes manuelles et puits mis à leur disposition.

Des ONG ont été associées à certaines actions. C'est le cas notamment pour un programme de micro-crédits et pour l'opération de distribution de cuisinières au gaz. En sélectionnant soigneusement les ONG, les responsables du projet ont réussi à dissuader la population rurale de considérer les investissements effectués dans le cadre des projets gouvernementaux comme des subventions. Des 7 500 ménages qui ont reçu une cuisinière au gaz, aucun n'a manqué à ses engagements en termes de remboursement. Dans tous les cas, le taux de remboursement des micro-crédits aux ONG dépassait 95 %, et, pour deux ONG sur 5, il atteignait même 100 %. Afin d'assurer le suivi et la durabilité des actions entreprises, les conseils municipaux, ONG, agences gouvernementales (l'Office de l'eau, par exemple) et groupes communautaires ont reçu formations et conseils pratiques concernant l'identification, la mise en oeuvre, la gestion et l'évaluation de projets. Développement des capacités. Chaque programme est accompagné d'une formation, un complément essentiel pour développer les capacités de la population rurale démunie. Réalisée au niveau des groupements de village, cette opération a permis aux villageois de gérer les nouvelles infrastructures et techniques et de contribuer davantage au développement futur de la région.

Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement (CORAF).

Ces projets visent à organiser et renforcer la dimension régionale de la recherche agricole à partir des systèmes nationaux de recherche. Cette stratégie implique la mobilisation de différents financements:

- un appui institutionnel;
- un appui à des réseaux et centres de recherche à vocation régionale, en coordination avec des activités de recherche axées sur des sujets majeurs;
- un mécanisme innovateur de fonds incitatifs et compétitifs ouverts aux systèmes nationaux de recherche.

Sur le plan national, le projet *Agricultural/Livestock Research Support Programme* (8,3 millions €), mis en œuvre au Kenya, a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours positive. L'instruction du projet Appui à la Recherche Agricole au Niger, pour un montant indicatif de 6,4 millions €, a été lancée. L'appui direct aux centres de recherche nationaux a été pratiquement abandonné en faveur d'une approche régionale.

Au niveau international, les appuis au *Consultative Group on International Agricultural Research* ont été orientés sur les sujets liés à l'avantage comparatif de la dimension internationale de la recherche (méthodes d'amélioration génétique, préservation et gestion de la biodiversité, dimension politique internationale).

Les programmes intégrés

Appelés également multisectoriels, ces programmes constituent l'instrument de développement rural le plus richement doté: 925 millions €, soit 39 % des ressources des trois derniers FED. Cette somme a été répartie entre 136 projets. De l'ordre de 10 à 50 millions € par zone de développement sélectionnée, ces programmes couvrent souvent une région rurale importante d'un pays ACP.

La destruction de l'écosystème d'une région peut être un obstacle majeur au développement durable.

Ce type d'intervention s'est révélé d'une grande complexité et a cédé la place à des appuis décentralisés ou plus spécifiques. Le niveau des engagements en faveur des trois programmes engagés pendant les deux années 1999-2000 est ainsi tombé de 39 à 9 %.

Seul le Plan d'Action pour l'Organisation du Secteur Agricole, au Burkina Faso, poursuit la dynamique des projets antérieurs. Il se décline en quatre volets: les organisations professionnelles agricoles, le financement du monde rural, le développement de la filière riz ainsi qu'un programme d'appui institutionnel.

GESTION DES TERRES, GESTION DES JACHERES

Comment améliorer la gestion de la jachère en Afrique de l'Ouest ? Le problème est fondamental si l'on sait que, dans cette partie du continent, le raccourcissement des périodes de jachère a conduit à une diminution de la fertilité des sols et à la dégradation de l'environnement.

Dans sa première phase, les responsables du projet Jachère, mené en partenariat avec l'Institut de Recherche et de Développement – France (IRD) ont voulu associer l'ensemble des compétences et prendre en compte les résultats des opérations qui ont été menées dans différents pays, sur différents types de terre. Ils ont pu tirer les leçons de projets précédents: la régénération des terroirs dégradés au Burkina Faso, la gestion et la régénération des zones sableuses sèches au Niger, l'enrichissement de la jachère naturelle par des fruitiers au Sénégal, la gestion de la jachère plantée (notamment de cacaoyers) en Côte-d'Ivoire. Toutes ces expériences avaient une préoccupation identique: celle de situer toute problématique de recherche dans le cadre d'un ensemble "systèmes agraires et jachères". Les premiers résultats sont disponibles.*

Le nouveau programme FED prévoit d'assurer la continuité de ces activités de recherche. La préoccupation, dans ce cas, est d'introduire les techniques les plus prometteuses en milieu rural, en s'appuyant sur les projets de développement existants, liés à l'aménagement de l'espace rural.

**** Il en résulte des publications de qualité dont on trouve la synthèse dans la "Jachère en Afrique tropicale - De la jachère naturelle à la jachère améliorée - le point des connaissances", une co-édition IRP/John Libbey dont le volume 2 vient d'être publié en avril 2001.***

Pêcheries

Les activités de la Communauté liées à la politique de coopération en matière de pêcheries sont axées sur la réduction de la pauvreté et le développement durable. La pêche dans les eaux du Lac Victoria joue un rôle économique et social vital. Le projet de recherche communautaire sur la gestion des ressources du lac est entré dans sa deuxième phase. 8,4 millions € seront investis dans l'élaboration, en collaboration avec une organisation régionale et d'autres donateurs, d'un plan global et d'urgence de gestion des ressources lacustres. Ce projet vise aussi à renforcer les institutions chargées de la gestion des pêcheries dans l'ensemble des pays ACP. Il encouragera la coopération régionale et permettra la constitution de bases de données consacrées à la typologie et à la qualité des poissons, et destinées à la gestion des pêcheries.

D'autres actions communautaires dans le même secteur sont en cours dans le Pacifique, l'océan Indien, en Afrique australe et occidentale et dans les Caraïbes. Un autre champ d'action prioritaire de la Communauté est le renforcement de certains aspects du contrôle sanitaire dans les pays ACP. Un nouveau programme de 30 millions € a été lancé en 2000. Il devrait devenir opérationnel d'ici la fin 2001.

.

LA REGION INSULAIRE DE PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE

Plus de 85 % de la population de Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) vit dans des zones rurales dont la terre appartient aux lignées traditionnelles. Ces espaces, aux ressources naturelles abondantes, sont couverts à 70% par des forêts. Afin de sensibiliser les communautés à l'utilisation durable des ressources forestières, tout en contribuant à la préservation de zones à la biodiversité importante, le gouvernement a mis en œuvre un programme pour l'environnement et le développement des communautés de la région insulaire.(48) Cofinancé par la Communauté européenne, initialement concentré sur l'île de Nouvelle-Bretagne, le programme a débuté en 1995 avec un budget de 5 millions € pour cinq ans.

L'accent a été mis sur le soutien à des initiatives communautaires à petite échelle. De petites scieries mobiles permettant une production de bois compatible avec une gestion durable de la forêt, ont été mises sur pied. Elles opèrent depuis six bureaux régionaux, dans sept provinces. Plus de 25 actions de ce type ont été lancées, avec d'autant plus de succès qu'elles allient une dimension environnementale à un esprit entrepreneurial.

L'évaluation de ce projet, menée fin 2000, s'est soldée par des conclusions très positives. Cette initiative a favorisé le développement local d'une gestion forestière communautaire qui contribue d'une façon importante à l'objectif de gestion durable du programme. Des formations spécifiques, destinées aux opérateurs forestiers, ont largement porté leurs fruits.

Cet exemple, qui a démontré qu'il existe de réelles alternatives au déboisement et à la dégradation des forêts, a eu un effet multiplicateur en Papouasie-Nouvelle-Guinée et dans la région du Pacifique Sud. Face à l'ampleur de la tâche, un nouveau programme éco-forestier (financé par le FED à hauteur de 7,5 millions €) est venu renforcer le programme initial, pour une période de cinq ans. Il doit, notamment, permettre d'intégrer la formation dans des programmes réguliers, de développer la commercialisation et de transférer graduellement les responsabilités aux organisations locales (autorités gouvernementales locales, organisations non gouvernementales et secteur privé).

© Courrier ACP

PRESERVER LES ECOSYSTEMES D'AFRIQUE CENTRALE

L'Afrique centrale possède un des écosystèmes les plus riches sur le plan de la biodiversité. On y trouve, notamment, le deuxième plus grand massif forestier de la Terre, après le bassin de l'Amazonie. Les équilibres établis sont aujourd'hui menacés par une exploitation insuffisamment contrôlée des ressources ligneuses et des espèces animales, au risque d'entraîner leur disparition à terme. Ainsi en 1992, les pays d'Afrique centrale ont souscrit à la Convention sur la Diversité Biologique ainsi que divers accords internationaux qui ont pour objet la gestion durable des ressources végétales et animales. C'est également en 1992 que six Etats (Cameroun, Congo, République centrafricaine, Gabon, Guinée équatoriale et Sao Tomé et Principe), confrontés à des problèmes environnementaux communs, ont lancé le programme ECOFAC (Ecosystèmes Forestiers d'Afrique centrale).

Les premières phases de ce programme (1992-2000) ont permis, grâce à l'appui de l'UE, la réalisation de la plupart des infrastructures ainsi que la gestion et la préservation de 28.000 km2. Le programme a également lancé, en association avec la population, les premières initiatives concrètes (développement rural, actions sociales, éco-tourisme, infrastructures communes, etc.) ainsi que des actions de formation, de sensibilisation et de recherche destinées à améliorer les connaissances sur les écosystèmes de la région.

2.6. Environnement

Indissociable du développement, le développement durable fait partie des priorités de l'Union. La protection, la mise en valeur, la sauvegarde des ressources naturelles, le rétablissement des équilibres écologiques, l'arrêt de la dégradation du capital foncier et forestier, font partie de ses stratégies fondamentales.

La nécessité d'une politique intégrée de l'environnement et l'impact de ce dernier sur des questions vitales – comme l'autosuffisance et la sécurité alimentaire – n'échappent pas à la Commission. Dans cette optique, les financements FED, pour la période 1985-2000, soutiennent des projets et des programmes qui s'articulent selon trois grands axes:

- politiques environnementales/appuis institutionnels;
- biodiversité;
- conservation in situ.

En tout, 181 projets pour un total de 244 millions € ont été engagés, 51 étant encore ouverts dont 42 millions € restent à contracter.

(48) Island Region Environmental and Community Development Programme, IRECDP.

© Courrier ACP

Quand le désert gagne du terrain, ceci est parfois l'unique solution.

La répartition de l'aide entre ces différents axes cherche un équilibre entre les appuis sectoriels, politiques et institutionnels, ainsi que les actions "de terrain" et les objectifs de conservation et de biodiversité.

Cette répartition se poursuit avec 24 nouveaux projets représentant environ 63 millions €.

Une évaluation globale des actions environnementales communautaires (1990-95), publiée en 1998, de même que des évaluations plus ponctuelles, jugent positifs, dans leur ensemble, l'impact et la pertinence de ces projets et programmes. On y regrette cependant un manque d'intégration dans des politiques nationales cohérentes, un degré d'appropriation des bénéfices par les entités concernées encore insuffisant ainsi qu'une certaine fragmentation des opérations.

En revanche, les nouveaux engagements confirment une tendance vers des programmes plus substantiels et le soutien à des programmes intégrant à la fois des appuis sectoriels et/ou institutionnels et de conservation *in situ* ou de développement rural. La dimension régionale, dans ces deux cas précis, revêt une importance toute particulière.

Forêts/Gestion et exploitation

Les trois principaux volets de la stratégie "forêts" définie par la Commission pour la période 1985-2000, sont les suivants:

- **Politique forestière et appui aux administrations:** Une trentaine de projets, pour une valeur d'environ 44 millions €, dont 30% restent encore à engager;
- **Développement forestier:** Diverses actions, telles que la création de blocs forestiers, la protection et/ou l'aménagement des forêts, etc. Cette catégorie comporte environ 40 projets d'une valeur de 144 millions €;
- **Services des Eaux et Forêts:** Les 12 projets spécifiques, pour un total d'environ 37 millions €, sont presque entièrement engagés.

GESTION ET PRESERVATION DES FORETS D'OUGANDA

Le bois se fait rare

Les ressources en bois de l'Ouganda s'épuisent et le pays doit reboiser d'urgence afin de répondre à la demande croissante. Préservation de la biodiversité dans des zones forestières clés, production forestière durable et création de nouvelles ressources en bois de coupe, tels sont les trois volets essentiels du nouveau programme sylvicole ougandais conçu dans le but de réduire la pression sur ses forêts naturelles.

Le nouveau Programme de gestion et de préservation des ressources forestières (FRM&CP - Forest Resources Management and Conservation Programme) doit concilier la nécessité de préserver les forêts et les impératifs d'une exploitation durable de leurs ressources. Il doit également impliquer les communautés locales tributaires des ressources forestières et réserver une place aux exploitants du secteur privé, lesquels effectuent des reboisements afin de compenser les abattages d'arbres.

Le FRM&CP tentera d'apporter sa contribution à la lutte contre la pauvreté via ses diverses activités et en utilisant les zones forestières pour fournir des biens et des services aux communautés rurales voisines.

Le programme renforcera les compétences techniques du Ministère des Forêts et de l'Autorité nationale des Forêts et incitera le secteur privé à participer à la gestion économique durable des forêts naturelles et aux opérations de reboisement. Il encouragera également l'utilisation efficace du bois de coupe par les scieries et les scieurs en fosse.

De nouvelles normes et instructions seront définies afin de favoriser l'adoption de meilleures pratiques susceptibles de permettre aux propriétaires de forêts d'obtenir une certification, condition indispensable pour accéder aux financements internationaux.

Une nouvelle direction

A long terme, le Ministère des Forêts va disparaître et céder la place à la National Forest Authority (NFA) qui gèrera jusqu'à cinq nouvelles zones forestières couvrant 14 districts stratégiques abritant des forêts classées en fonction de leur valeur en termes de préservation. Pendant sa phase d'installation, la NFA utilisera les fonds obtenus du FED pour financer la totalité de ses frais de personnel local durant la première année; par la suite, elle prendra progressivement ces coûts à sa charge.

Il est essentiel de mettre un terme au déboisement à l'intérieur des réserves forestières et de mieux gérer la préservation et le développement durable des forêts. A l'avenir, les zones forestières essentielles feront l'objet d'une attention plus grande. Les zones proposées à la gestion durable pourraient concerner jusqu'à 40 villages représentant une population totale supérieure à 20 000 habitants. Cette situation sera réévaluée tous les deux ans, une fois que le FRM&CP aura véritablement démarré.

Ce programme quinquennal coûtera 13,17 millions € au total, provisions pour imprévus et inflation comprises. 12 millions € seront fournis sous forme d'aide par le 8ème FED. Quant au gouvernement ougandais, il s'est engagé à apporter 1,17 million €.

Au-delà des différents projets engagés depuis 1985, cinq nouvelles initiatives, relevant de l'appui aux politiques et institutions forestières, ont été soutenues pour une valeur d'environ 23 millions €. Avec les 14 projets antérieurs du même type, ceci représente un total de 19 projets d'une valeur de 38 millions € émanant du FED.

Cette évolution illustre une triple tendance:

- un recul très net d'actions du type "développement, création de boisements";
- la diminution d'actions ponctuelles dans les domaines "recherche" et "formation/éducation";
- le recentrage autour d'appuis plus sectoriels, politiques et institutionnels, dans la perspective de favoriser une prise en compte plus cohérente et holistique du sous-secteur; cette attitude devrait permettre de mieux concevoir et mener à terme des actions d'envergure de protection, de restauration et d'exploitation durables.

2.7. Transports et Infrastructures

Transports

Les objectifs de la coopération dans le domaine des infrastructures de transport sont:

- le désenclavement intérieur et extérieur des pays;
- une réduction des coûts de transport et la prise en charge par les pays ACP des coûts récurrents de l'entretien des ouvrages;
- l'amélioration de la compétitivité par la mise en concession de la gestion (ports, aéroports et chemins de fer) et par l'utilisation du secteur privé pour l'exécution des travaux d'entretien (secteur routier);
- la modernisation de l'administration nationale par la réforme des ministères chargés de la planification, du contrôle (secteur routier) ou de la tutelle (ports, aéroports et chemins de fer).

Dans le cadre des politiques et stratégies nationales de développement du secteur des transports, les actions peuvent prendre la forme de programmes de développement intégré du secteur national des transports ou de programmes régionaux, de projets d'investissement (routes, chemins de fer, ports et aéroports) ou encore d'appuis institutionnels.

Dans la majorité des cas, il s'agit de projets de développement intégré, allant de l'appui institutionnel aux investissements matériels.

Pour le secteur routier, les points suivants méritent une attention particulière:

- la création ou l'amélioration du fonctionnement des Fonds des Routes avec une autonomie financière réelle;
- un contrôle plus attentif des véhicules en circulation, notamment le respect des poids et dimensions autorisés;

© Courrier ACP

UN PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN EN AFRIQUE DU SUD: L'EXEMPLE DE CATO MANOR

Le site de Cato Manor est stratégiquement situé à 7 km du centre-ville de Durban, Afrique du Sud, et couvre une superficie de 2 000 ha. Pendant près d'un siècle, Cato Manor a été le creuset des cultures indienne et africaine et a fait office de zone-tampon entre le centre-ville et les communautés rurales noires environnantes.

Le début des années 90 a été marqué par un mouvement général post-apartheid en faveur de la reconstruction urbaine et de la réconciliation. Le district de Cato Manor a été retenu en tant que zone de développement prioritaire. Après sa création en 1993, la Cato Manor Development Association (CMDA) a obtenu des aides au développement substantielles de l'UE ainsi que des autorités locales, provinciales et nationales. Jusqu'à présent, elle a investi quelque 50 millions €. L'UE a concentré ses efforts sur quatre types d'actions:

- **la construction d'infrastructures essentielles: écoles, salles municipales, une bibliothèque, un centre médico-social, nouvelles routes, ateliers industriels pour entreprises émergentes. La plupart de ces projets sont terminés.**
- **la fourniture de petits prêts immobiliers afin de faciliter l'accès au logement. Les particuliers avaient la possibilité d'utiliser ces prêts pour construire des pièces supplémentaires ou comme complément à leur emprunt immobilier en cours.**
- **l'amélioration des perspectives d'emploi des résidents de Cato Manor par l'offre de cours de formation professionnelle. Vingt ateliers d'industrie légère seront remis à des entrepreneurs locaux afin qu'ils y exercent leurs activités commerciales et offrent services et emplois. Ces entrepreneurs recevront également une formation en gestion et un soutien marketing.**
- **l'octroi aux employés de la CMDA d'une formation adaptée à leurs fonctions afin d'augmenter leur rendement.**

Les solutions appliquées à Cato Manor devraient être transposables ailleurs. La Commission européenne espère que son concours rappellera longtemps les avantages durables obtenus en apportant la bonne réponse aux défis posés par la quête d'une croissance urbaine équitable en Afrique du Sud.

Complément d'information sur le site Internet www.cmda.org.za.

Les transports sont un des six domaines prioritaires de la politique de développement de la CE.

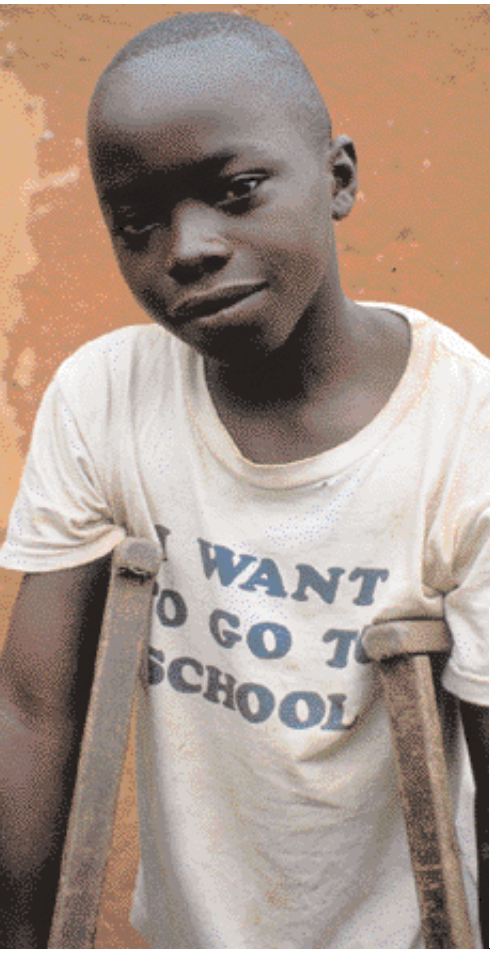

© UNHCR/B Neleman

ENFANTS DE LA GUERRE EN SIERRA LEONE
Le programme de l'Unicef sur la "réintégration dans leur communauté, des enfants enrôlés dans les forces armées de Sierra Leone" vise à entretenir et protéger plus de 10 000 "enfants-soldats". L'objectif est également de permettre à ces enfants de réintégrer leur famille, ainsi d'ailleurs qu'à ceux qui en sont séparés en raison du conflit. Cette action, que la CE soutient à hauteur de 2 millions €, s'inscrit dans le respect de la Convention des droits de l'enfant, ainsi que dans d'autres instruments internationaux de défense des droits de l'Homme, notamment en ce qui concerne l'enrôlement dans les forces armées. Concrètement, par le biais du réseau de protection de l'enfant, l'Unicef aide plusieurs services, qui travaillent dans cette perspective: recherche et appui en vue de la réunification des familles, soins temporaires d'urgence, services sociaux de base aux communautés pour faciliter la réintégration, soutien psychosocial des enfants dans leur famille, appui à des actions de sensibilisation, mobilisation des communautés au besoin de protection des enfants, etc.
Le projet fournit également différents types d'appui permettant de renforcer les capacités du Ministère du Bien-être social, du Genre et des Affaires des Enfants, ainsi que des ONG participantes.

Les enfants sont les victimes innocentes de la guerre et de la famine.

- la promotion et le soutien aux PME et bureaux d'ingénieur conseil ACP;
- la création de bases de données routières;
- l'amélioration de la sécurité routière des usagers;
- la limitation des effets indésirables, notamment sur le plan environnemental, grâce à de meilleures pratiques d'aménagement et de gestion.

Les infrastructures

Couvrant un large ensemble de systèmes et domaines liés à plusieurs secteurs de l'activité économique, les infrastructures constituent un élément essentiel du développement. On y trouve:

- des **projets urbains** (traitement des eaux usées et des déchets, adduction d'eau potable, voiries, bâtiments publics);
- le champ des **télécommunications et de l'information**, y compris les outils satellitaires (météorologie, aide à la navigation, etc.);
- **l'énergie,** sous différentes formes (hydraulique, thermique et énergies renouvelables), son transport et sa distribution;
- le **secteur minier** (recherche géologique et minière, exploitation, levés par photographies aériennes, cartographie, etc.);
- le domaine **hydraulique** (inventaire et gestion des ressources en eau, gestion de bassins, infrastructures de stockage et de distribution).

2.8. Politiques thématiques

L'Initiative européenne pour la Démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH)

Dans ces régions, les interventions soutiennent des programmes susceptibles de se compléter et renforcent l'action financée par d'autres instruments de coopération au développement, tels ceux qui sont utilisés dans les programmes indicatifs nationaux. Un budget de 18 649 000 € y est consacré.

On y retrouve la stratégie globale de l'IEDDH: promotion de l'Etat de droit et bonne gestion des affaires publiques, renforcement de la société civile, protection des minorités et des groupes vulnérables, égalité entre hommes et femmes, prévention des conflits, élections libres et équitables.

Spécialistes des droits de l'Homme

Les droits de l'Homme font partie du droit. Ils possèdent leur complexité et méritent leurs spécialistes. Ainsi, vingt-six étudiants originaires de quatorze pays africains participent à un programme de maîtrise en droits de l'Homme et en démocratisation, qui met l'accent sur une approche régionale de la formation dans ce domaine. Le projet rassemble le Centre for Human Rights de l'Université de Pretoria, la Makerere University (Ouganda), l'University of the Western Cape et l'Université du Ghana. Le programme consiste en 6 mois d'études au Centre for Human Rights de Pretoria, où les étudiants assistent à des conférences de haut niveau. Puis, le semestre suivant, ils se répartissent dans les quatre universités participant à ce projet pour y suivre des cours, effectuer un stage et rédiger leur mémoire.

DES ELECTIONS PLUS LIBRES EN AFRIQUE DU SUD
Adapter les dispositions constitutionnelles, légales et pratiques au libre choix démocratique est l'objectif d'un programme régional organisé par l' EISA (Electoral Institute of Southern Africa). Ce projet, qui a bénéficié d'une subvention de 622 000 €, vise à renforcer les capacités électorales en Afrique du sud en impliquant les commissions électorales du SADC (Southern Africa Development Community) et la société civile.

(49) Alors que la phase-pilote bénéficiait d'un soutien de 31 000 € (Ligne budgétaire Genre), les phases suivantes ont été financées par le Programme indicatif national (PIN) du 8è FED pour la Guinée, à hauteur de 510 000 €.

Drogues

Caraïbes: lutte contre le blanchiment

Le programme de lutte contre le blanchiment de capitaux aux Caraïbes *(Caribbean Anti-Money Laundering Programme,* CALP), d'une durée de cinq ans, a débuté fin 1999. Financé par la Communauté européenne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, il constitue la composante principale du Plan d'action de la Barbade et répond à des objectifs précisément ciblés.

Depuis le lancement du CALP, tous les pays membres du CARIFORUM* ont bénéficié d'une assistance juridique et d'une aide à l'introduction d'une législation contre le blanchiment de capitaux. Des formations sur les enquêtes et sur les infractions en matière de blanchiment de capitaux ont été données à plusieurs centaines d'officiers des services de police et des douanes et fonctionnaires des Ministères de la Justice ou de l'Intérieur. Des conférences et des séminaires ont été organisés pour le personnel des banques (dans les juridictions nationales et off-shore) et d'autres organisations financières, pour les aider à identifier les mouvements financiers suspects et les transactions commerciales inhabituelles. Les magistrats, les juges et les responsables du Parquet ont également bénéficié de diverses formations juridiques en la matière.

D'autre part, le programme permet actuellement aux conseillers du CALP de fournir une assistance directe lors de la conduite d'enquêtes portant sur des cas complexes.

* Antigua & Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, St Kitts and Nevis, Ste Lucie, St Vincent et les Grenadines, Suriname, Trinidad & Tobago, Union européenne.

Egalité des chances

Dans les pays ACP comme partout ailleurs dans le monde, l'égalité des chances entre les hommes et les femmes est l'un des éléments majeurs de l'aide communautaire. Ci-dessous, un exemple d'action financée sur la ligne budgétaire thématique "Genre".

REPUBLIQUE DE GUINEE: LA STRATEGIE GIGED

Pour accroître l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, le projet GIGED (Groupe Inter-Projets Genre et Développement) intègre systématiquement l'approche "genre" dans les programmes et projets de coopération entre la République de Guinée et l'UE.

En dépit de moyens modestes,[49] la phase pilote a déjà permis, entre autres, d'installer un réseau de ressources humaines, épaulé par une équipe centrale, qui sensibilise les acteurs des projets à cet objectif et suscite des actions d'appui.

Les projets GIGED II et III se sont inscrits dans la même logique. Les impacts les plus significatifs sont la validation de l'approche "genre" comme axe de développement au niveau national, la mise en place d'un réseau de capacités nationales (institutions, acteurs du développement) et la mise en œuvre de bonnes pratiques. La stratégie GIGED, pionnière en Guinée, a été, depuis, appliquée à Madagascar.

© Courrier ACP

CAP-VERT: OBJECTIFS SOCIO-ECONOMIQUES

Un programme pluriannuel, engagé en 1997, est destiné à aider les ménages vulnérables et à accompagner le processus de libéralisation du secteur alimentaire. L'assistance communautaire est octroyée sous forme de "Facilité en devises" pour soutenir la balance des paiements. Les fonds de contrepartie générés par la vente des devises sont ciblés sur un petit nombre de composantes.

En 1997 et 1998, un appui a notamment été apporté aux programmes à forte densité de main-d'œuvre (FAIMO) en renforçant la viabilité des projets au niveau des municipalités et la promotion d'activités génératrices de revenus.

Depuis 1998, une autre composante du programme a entrepris la restructuration de l'EMPA (entreprise publique pour l'approvisionnement et la commercialisation de produits alimentaires de base) en vue de sa privatisation, qui reste un objectif du gouvernement pour l'année 2001.

Enfin, une contribution financière est intervenue entre 1998 et 2000 au niveau des pensions sociales minimales ainsi qu'en faveur de l'Institut Capverdien de Solidarité.

Sécurité alimentaire

Ethiopie

L'importante crise alimentaire vécue par l'Ethiopie a mobilisé les donateurs. Une aide de 800.000 tonnes (dont plus de la moitié était financée par la CE) a été apportée, principalement via le Programme Alimentaire Mondial, les ONG et le collectif EuronAid. En outre, des interventions d'ECHO (Office Humanitaire de la Commission Européenne) ont été ciblées sur la zone d'Ogaden.

La contribution au programme sécurité alimentaire, importante à l'échelle de l'assistance globale de la CE, répondait à la fois à l'impératif d'urgence et aux besoins d'appui à long terme dans le domaine de la sécurité alimentaire. Le montant global de cette action s'est élevé à 40 millions €.

Une première **aide directe** a permis de financer 110.000 tonnes de céréales (27,5 millions €), sur les marchés locaux, à destination

de la réserve stratégique du gouvernement éthiopien. Ce volet du programme incluait aussi un soutien au pilotage et au contrôle de la distribution de cette aide pour qu'elle parvienne effectivement aux populations ciblées.

Une seconde partie porte sur le financement **d'actions d'appui** à la sécurité alimentaire et de travaux à haute densité de main-d'œuvre, pour un montant de 11 millions €. Cette initiative vise les deux régions particulièrement touchées par la sécheresse, l'Amhara et le Tigray.

Par ailleurs, 1,5 million € est destiné à **l'évaluation** du programme et au soutien aux capacités institutionnelles du pays, notamment en matière de formulation et de revue des stratégies nationales et régionales de sécurité alimentaire en Ethiopie.

Erythrée

L'Erythrée fait face, depuis 1998, à une crise alimentaire permanente, générée par le conflit armé avec l'Ethiopie et aggravée par des sécheresses persistantes. En 2000, ce pays comptait environ 1,1 million de personnes déplacées et près du double en situation de grave insécurité alimentaire.

En complément du programme d'assistance du FED et des interventions d'ECHO et du PAM, la CE a lancé un **programme sécurité alimentaire** de 15 millions €, constitué notamment de 'facilités en devises' de 10 millions € pour favoriser les importations de produits. Les fonds de contrepartie (fonds en monnaie nationale résultant de la vente des devises) ainsi générés, seront destinés à un programme de soutien des populations vulnérables. Ce programme sera ciblé sur l'agriculture (notamment via les ressources foncières et la relance agricole) et sur la protection sociale (contribution au Fonds érythréen de développement communautaire, santé, éducation, approvisionnement en eau).

L'acheminement d'aide alimentaire directe est encore une nécessité dans des pays comme l'Ethiopie et l'Erythrée.

D'autre part, **une aide alimentaire** directe d'environ 16.000 tonnes (4 millions €) sera accordée au Gouvernement pour être distribuée aux populations déplacées ou frappées par la sécheresse.

Enfin, le programme inclut le financement d'une **assistance technique** sur place et d'une **étude de faisabilité** destinée à définir l'appui à apporter au système d'information sur la sécurité alimentaire.

RECONSTRUCTION APRES CYCLONE:
INTERVENIR SANS ATTENDRE

Des pluies torrentielles et deux cyclones, Eline et Hudas, ont frappé le Mozambique en mars 2000, provoquant des dommages importants. Le gouvernement a présenté un Programme de Reconstruction auquel la Commission a décidé de participer à hauteur de 67 millions €. Une partie de cette contribution (20 millions €) est concentrée dans la province de Gaza. Les objectifs en sont très précis: protéger la région des débordements du fleuve Limpopo; restaurer les tracés urbains, les réseaux hydrauliques et les infrastructures d'assainissement des villes de Xai Xai et Chokwe.

Aide humanitaire

ECHO a été très actif dans les pays ACP au cours de l'année 2000. Le tableau ci-dessous énumère les décisions financières relatives à l'aide humanitaire allouée à cette région.

DECISIONS DE FINANCEMENT RELATIVES A L'AIDE HUMANITAIRE (ECHO) PAR REGION – 2000

AFRIQUE, CARAIBES, PACIFIQUE	MONTANT (Millions €)
Angola	15.768
Belize	0.850
Burundi	13.780
Tchad/Niger	1.200
Comores	2.175
Congo (République démocratique)	20.000
Congo (République)	3.000
ECHO Flight	8.800
Ethiopie/Erythrée	22.495
Kenya	4.440
Ouganda	0.810
Madagascar	1.610
Mauritanie	0.365
Mozambique	9.680
Autres pays & territoires insulaires	0.200
Sierra Leone/Guinée/Liberia	16.137
Somalie	6.518
Soudan	11.000
Tanzanie	26.850
Zambie/Namibie	4.500
TOTAL	**170.178**

© Courrier ACP

2.9. Banque européenne d'investissement (BEI)

La Banque européenne d'investissement a octroyé 401 millions € aux pays et territoires ACP, selon la répartition donnée dans le tableau ci-dessous:

REGION	MILLIONS €
Financement en partie privé (ACP)	50
Afrique	245.5
Caraïbes	76.7
Pacifique	3
PTOM	7
Autres	18.8
TOTAL	**401**

2.10. Perspectives

Le dernier accord ACP-UE prévoit la réévaluation périodique des stratégies d'assistance. Cette flexibilité s'applique également à l'attribution des ressources, lesquelles seront calculées en fonction d'une évaluation des besoins et de la performance des politiques mises en œuvre. Il est clair que les pays partenaires doivent jouer un rôle d'initiative en sorte que les services communautaires de l'aide au développement soient tentés de leur confier des fonds. Le lancement d'actions de grande envergure devrait renforcer l'impact de l'aide communautaire et rendre la coopération avec d'autres donateurs plus aisée et plus efficace. Tous les FED peuvent à présent être consolidés, ce qui permettra désormais de n'avoir qu'un seul programme clairement défini plutôt qu'une série de programmes et d'initiatives parallèles. Enfin, l'attribution d'une aide sera décidée en concertation avec tous les acteurs des pays partenaires à tous les niveaux de la société, ce qui permettra d'éviter l'allocation de fonds en dehors des principes de base de l'accord de Cotonou.

La Communauté ambitionne d'accroître le rôle des pays partenaires dans l'aide au développement.

VII Asie

C'est en 1994 que l'Union européenne a, pour la première fois, défini la stratégie globale régissant ses relations avec l'Asie.(50) Depuis lors, l'Asie comme l'UE ont subi bien des changements économiques et politiques. De surcroît, l'accélération du rythme de la mondialisation a élargi l'éventail des perspectives, mais aussi suscité des défis plus complexes. Beaucoup reste à faire: le potentiel des relations économiques entre l'Europe et l'Asie n'a pas encore été exploité à fond. L'Europe doit renforcer son engagement politique en Asie et transformer les dialogues actuels en de réels partenariats.

© CE/UNFPA/DSW

(50) Communication de la Commission "Vers une nouvelle stratégie asiatique" (COM (94) 314 du 13 juillet 1994).

© EC/UNFPA/DISVI

1. Coopération de la CE avec les pays en développement d'Asie

Ces dernières années, l'aide à la coopération en faveur de l'Asie dispensée par la Communauté européenne a progressé à un rythme modéré, passant de 363 millions € par an pendant la période 1991-1995 à 438 millions € par an en moyenne pour celle de 1996 à 2000. Son orientation a changé de manière significative. Aujourd'hui, plus de 80% de l'aide au développement de la CE destinée à l'Asie est dirigée vers les pays à faible revenu. En ce qui concerne les pays plus avancés de la région, de nouveaux programmes de coopération économique mutuellement bénéfiques et particulièrement intéressants ont été mis en place. Ensemble, l'aide de la CE et celle de ses Etats membres représentent 30% des flux totaux de l'aide publique au développement (APD) attribuée à l'Asie.[53] C'est moins que le Japon (51%) mais nettement plus que les Etats-Unis (9%).

Si auparavant, les domaines prioritaires de la coopération étaient le développement rural, le renforcement des capacités institutionnelles, la santé et l'éducation, ces derniers sont devenus, en 2000, les deux principaux objectifs de la stratégie communautaire de lutte contre la pauvreté.

Engagements et dépenses budgétaires

En 2000, tous les programmes destinés à l'Asie ont presque utilisé la totalité des moyens qui leur avaient été alloués (voir tableau). Les crédits d'engagement accordés à la coopération technique et financière ont nécessité une rallonge extraordinaire de plus de 40 millions €. Grâce à une attention particulière portée en 2000 à la réduction des délais de paiement, les services de la Commission sont parvenus à liquider tous les paiements dans les limites du délai légal de 60 jours.

L'augmentation significative de la proportion des engagements consacrés aux grands programmes plutôt qu'aux projets individuels confirme le changement d'orientation opéré, à savoir privilégier l'appui aux programmes de grande envergure, en particulier en matière de développement social comme dans les domaines de la santé et de l'éducation. On peut ainsi constater qu'un seul programme éducatif de 200 millions € réalisé en Inde, a consommé 65% de l'enveloppe budgétaire consacrée à ce secteur dans le budget 2000.

La réduction de la pauvreté – une priorité

Le volet principal de l'aide communautaire à l'Asie a consisté essentiellement en des mesures directes de réduction de la pauvreté visant, par exemple, le développement rural, les infrastructures ou le renforcement des capacités institutionnelles. Le secteur de l'environnement a lui aussi bénéficié d'un soutien, sous forme de programmes substantiels dans des domaines comme la protection des forêts, la biodiversité ou les technologies de l'environnement. Les secteurs de la santé et de l'éducation, récemment promus au rang de priorité ciblée de la coopération communau-

La Communication *Vers une nouvelle stratégie asiatique,* publiée par la Commission en 1994, concernait les pays d'Asie du sud, du sud-est et du nord-est. Elle mettait en évidence les changements économiques rapides qu'avait connus la région au cours des décennies précédentes, et préconisait d'y établir une présence de l'UE qui soit à la fois stable, efficace et proactive. En 1994, les objectifs stratégiques clés étaient les suivants:

- renforcer les relations bilatérales existantes;
- accroître la présence de l'UE en Asie;
- soutenir la coopération régionale pour garantir la paix et la stabilité;
- soutenir la conversion des économies planifiées en économies de marché;
- veiller à l'existence de marchés ouverts et d'un environnement commercial non-discriminatoire;
- œuvrer en faveur du développement durable et de la réduction de la pauvreté dans les pays les moins prospères;
- inciter le continent asiatique à jouer un rôle plus marquant dans le débat international;
- amener l'ensemble des Etats membres à adopter une approche coordonnée dans leurs relations avec l'Asie.

Après 1994, ces objectifs ont été affinés dans de nouvelles stratégies individuelles et sectorielles, publiées dans une série de Communications plus ciblées[51]. Ces stratégies visaient à formaliser les relations de l'UE avec la Chine, l'Inde, l'ANASE, l'Indonésie et les pays participant aux Rencontres Asie-Europe (ASEM), tout en portant une attention particulière aux secteurs de l'énergie et de l'environnement.

En 2000, la Commission a entrepris des travaux préparatoires en vue d'actualiser la stratégie de l'UE pour l'Asie. Une Communication intitulée *Un cadre stratégique pour renforcer les relations de partenariat Europe-Asie*[52] et exposant les principaux axes de la politique de coopération pour la prochaine décennie, devrait être adoptée en 2001.

FINANCEMENTS COMMUNAUTAIRES EN FAVEUR DE L'ASIE (2000)

	ENGAGEMENTS			PAIEMENTS		
	Disponibles (1000 €)	**Utilisés (1000 €)**	**%**	**Disponibles (1000 €)**	**Utilisés (1000 €)**	**%**
Coopération technique et financière	315.927	305.225	97%	253.861	253.216	100%
Coopération économique	115.640	113.785	98%	30.380	28.193	93%
Populations déracinées*	39.583	39.403	97%	19.593	17.415	89%
Réhabilitation*	3.910	3.810	97%	17.808	15.437	87%
Réhabilitation au Timor oriental*	20.000	19.950	99,5%	10.900	9.100	83%
Total	**495.060**	**482.173**	**97%**	**332.542**	**323.361**	**97%**

* Gérés en tant qu'actions thématiques

taire en termes de justice sociale, de qualité de soins et d'éducation avancée, ont également occupé une place importance dans les efforts déployés par l'UE pour lutter contre la pauvreté. Priorité est donnée aux populations les plus pauvres et aux régions déshéritées des pays en développement avec l'intention de soutenir les activités économiques génératrices de développement durable.

La CE accorde son aide aux programmes de développement des ressources humaines car l'expérience a démontré que cet appui était essentiel pour assurer la viabilité de ses projets. Dans ce contexte, la formation dispensée aux membres des communautés locales s'avère également utile aux fonctionnaires des exécutifs nationaux et locaux.

La mise en œuvre de 56 projets s'est poursuivie en 2000 en Asie du sud et du sud-est ainsi qu'en Chine tandis que 9 nouveaux projets d'un montant de 101 millions € ont démarré et que 6 nouvelles conventions de financement ont été signées pour un total de 83 millions €.

2. Développement rural et environnement

- **Dans le domaine du développement rural,** l'accent a été mis sur l'augmentation des niveaux de production, tant en quantité qu'en qualité, et sur l'amélioration des capacités de commercialisation. Les projets soutenus par la CE comportent souvent une grande diversité d'actions complémentaires, entre autres dans les domaines de la santé et de l'éducation. Pour chaque projet, la Commission veille, dès la phase de programmation initiale, à encourager la participation de la population locale de manière à lui donner un sentiment d'appartenance. Cette responsabilité partagée est également un moyen d'améliorer le taux de réussite des projets. Les grands projets ont concerné la construction d'importants canaux d'irrigation et d'approvisionnement en eau, de digues de protection côtières, de nouvelles routes rurales et de ponts. Les routes ont, bien entendu, une importance capitale pour les populations rurales car elles leur permettent à la fois, d'avoir accès aux services sociaux et d'acheminer à temps les produits de leur agriculture vers les marchés.

La participation directe de la population locale améliore le taux de réussite des projets.

- **Dans le secteur de l'environnement,** la Commission apporte son soutien à la protection et à l'entretien des forêts tropicales. Il s'agit de programmes d'importance capitale, surtout en **Indonésie** et aux **Philippines**, deux pays dont les ressources naturelles se dégradent rapidement. D'autres projets ont pour cibles les problèmes environnementaux liés à l'augmentation de la production industrielle et de la consommation domestique: pollution de l'air, de l'eau et du sol. A ce titre, la CE mène actuellement avec la Chine, un programme particulièrement dynamique de coopération environnementale dans les domaines industriel et urbain.

(51) Par exemple: Une politique à long terme pour les relations entre la Chine et l'Europe (COM (95) 279 du 5 juillet 1995), Pour un partenariat renforcé avec l'Inde (COM (96) 275 du 25 juin 1996), Pour une nouvelle dynamique dans les relations entre l'Union européenne et l'ANASE (COM (96) 314 du 3 juillet 1996), Stratégie de coopération Europe-Asie dans le domaine de l'énergie (COM (96) 308 du 18 juillet 1996), L'Union européenne et Hong Kong l'après-1997 (COM (97) 171 du 23 avril 1997), Perspectives et priorités du processus ASEM (SEC (97) 1239 du 26 juin 1997), Stratégie de coopération Europe-Asie dans le domaine de l'environnement (COM(97) 490 du 13 octobre 1997), Vers un partenariat global avec la Chine (COM (98) 181 du 25 mars 1998), L'Union européenne et Macao : l'après-2000 (COM (99) 484 du 12 novembre 1999), Développement de relations plus étroites entre l'Indonésie et l'Union européenne (COM (00) 50 du 2 février 2000), Perspectives et priorités du processus ASEM pour les dix années à venir (COM (00) 241 du 18 avril 2000).
(52) COM (2001) 469 final.
(53) En comparaison, la part de l'UE dans les flux mondiaux d'APD s'élève à 47,5%, contre 27,2% pour le Japon et 16,2 % pour les Etats-Unis.

© Gerald Barton

En cuisinant sur des fourneaux qui consomment peu de combustible, ces femmes contribuent à la préservation de leur environnement.

Gestion des projets

La plupart des projets relatifs au développement rural et à l'environnement sont gérés conjointement par des assistants techniques européens et des représentants locaux. Une unité de gestion est habituellement créée au sein du ministère national responsable du projet. L'un des atouts de ce système réside dans le transfert de compétences de gestion aux autorités locales.

Les projets forestiers et de développement rural associant les populations locales, ne produisent habituellement de résultats convaincants qu'après une longue période d'activité. Leur réalisation demande souvent un minimum de cinq ans. Il arrive également qu'ayant débuté au niveau purement local, un projet agricole voie son champ d'action élargi au point que son impact économique se répercute au niveau régional. Cette évolution a notamment été constatée pour les projets de contrôle des maladies de cheptels et pour le développement de microprojets agricoles.

La collaboration entre experts européens et représentants locaux facilite les transferts de savoir-faire en matière de gestion aux autorités locales.

3. Renforcement de la capacité institutionnelle

Le thème de la gestion transparente et responsable des affaires publiques se trouve en tête de l'agenda de l'aide communautaire. L'accent y est mis sur le développement d'administrations publiques et semi-publiques efficaces. La priorité est également donnée au renforcement de l'état de droit et à l'amélioration de l'accès à la justice tout en garantissant le professionnalisme et l'autonomie des appareils judiciaires asiatiques. Quant à la lutte contre la fraude, la corruption et le clientélisme, elle se poursuit.

Objectifs spécifiques

Dans le domaine du renforcement des institutions:

- le développement d'une gestion et d'une administration transparentes, responsables et efficaces dans toutes les institutions publiques et semi-publiques;
- le renforcement de l'Etat de droit et l'amélioration de l'accès à la justice tout en tenant compte du professionnalisme et de l'autonomie des appareils judiciaires;
- la lutte contre la corruption et le clientélisme.

Exemples de programmes

Divers projets d'aide à la bonne gestion des affaires publiques (13,3 millions €) sont en phase de lancement en Indonésie, l'un d'entre eux consistant à apporter un support institutionnel aux services du Procureur général.

En Chine, le programme UE-Chine de coopération juridique et judiciaire (9 millions €) mis en oeuvre par le British Council, se déroule de façon satisfaisante. Il s'agit d'un projet nécessitant beaucoup de compétences et d'expérience sur le plan juridique.

UNE REFORME AGRAIRE POUR REDUIRE LA PAUVRETE AUX PHILIPPINES

Le gouvernement philippin a adopté le programme CARP (Comprehensive Agrarian Reform Programme) dont l'objectif consiste à accroître la productivité agricole et à améliorer le revenu des agriculteurs en confiant environ 8 millions d'hectares de terres agricoles publiques et privées à 4 300 000 d'agriculteurs qui n'en possèdent pas. A ce jour, environ 60% de cette superficie ont été attribué à plus de 3 millions d'agriculteurs.

Adoptant une approche communautaire, le gouvernement a également offert aux agriculteurs un éventail de services d'appoint destinés à leur permettre de devenir des producteurs et des entrepreneurs aisés: technologies agricoles modernes, formation, lignes de crédit et conseils en marketing. L'initiative porte le nom de Communauté de réforme agraire (ARC – Agrarian Reform Community).

La CE a été le premier donateur étranger à soutenir un projet conçu sur le modèle ARC. En 1995, elle a lancé le Projet de soutien à la réforme agraire. 63 ARC réparties sur cinq provinces y participent. La CE fournit également une assistance technique directe pour effectuer des relevés de terrains destinés à faciliter le processus de distribution des terres.

Ce modèle de réforme agraire a fait école car de nombreux autres projets soutenus par des donateurs et notamment les projets financés par les Etats membres, l'ont adopté. Le Ministère de la réforme agraire utilise les enseignements tirés de la mise en œuvre de ces projets pour peaufiner sa stratégie, consigner les meilleures pratiques et en évaluer l'impact sur la pauvreté. En 2000, la CE a renouvelé son engagement envers la réforme agraire et a approuvé un deuxième projet dont le démarrage était prévu pour la mi-2000 avec 50 ARC réparties dans quatre provinces de la partie musulmane de l'île de Mindanao.

Autre initiative en cours de réalisation: le programme UE-Chine de formation à la gestion des villages. Doté d'une enveloppe de 14,7 millions €, ce programme est destiné à renforcer, à tous les niveaux, les capacités des divers départements des affaires intérieures de façon à appliquer et à faire connaître la loi sur l'organisation des comités de village.

Au Népal, il est prévu de lancer un projet de ± 15 millions € portant sur les énergies renouvelables. Axé sur l'installation de systèmes photovoltaïques dans les zones rurales ne disposant d'aucune autre source d'énergie, ce financement prévoit notamment le renforcement et/ou la création d'institutions centrales et rurales destinées à assurer le suivi du projet tant aux niveaux local que national.

Une mission de programmation s'est rendue au Bhoutan pour définir un plan d'action qui sera en fait, la seconde phase du projet " Culture de plantes médicinales pour la médecine traditionnelle " qui s'est achevé en 1999. L'un des objectifs majeurs du nouveau projet sera de consolider les structures institutionnelles créées au cours de la phase I.

4. Coopération régionale

L'intégration et la coopération régionales contribuent à inscrire les pays asiatiques dans l'économie mondiale et jouent un rôle décisif dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits. Elles permettent aux pays concernés de relever les défis transfrontaliers dans de nombreux domaines comme l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Grâce à l'expérience et aux instruments dont elle dispose, l'UE est en mesure de soutenir les efforts entrepris en ce sens sur tout le continent asiatique.

Objectifs spécifiques

Dans le domaine de la coopération et de l'intégration régionales:

- développement et renforcement des capacités des institutions régionales – en Asie du sud, principalement au sein de l'ASACR; en Asie du sud-est, principalement au sein de l'ANASE – afin de promouvoir la coopération et l'intégration régionales dans les domaines de la coopération politique, commerciale, économique et financière.
- développement et enforcement des capacités des gouvernements et des parlements nationaux en matière de coopération régionale.

Exemples de programmes

Un nouveau programme régional consacré au problème des maladies animales résultant des mouvements transfrontaliers du bétail, est actuellement à l'examen en Chine, au Vietnam et au Laos tandis qu'une demande d'assistance a été introduite pour l'Inde.

© WHSMP-PC

De nombreuses interventions communautaires en Asie concernent la santé génésique.

Un programme intégré de lutte contre les parasites du coton est en cours d'exécution dans six pays asiatiques. Financé par l'UE (12 millions €) et réalisé par la FAO, ce programme a démarré en novembre 1999 et s'achèvera en 2005. Il concerne principalement les problèmes posés par l'utilisation de pesticides dans les champs de coton et tente de dégager de nouvelles méthodes de production du coton. Des demandes d'assistance émanant du **Népal** et du **Bhoutan** sont à l'examen.

5. Priorité aux secteurs sociaux

5.1. Santé

La coopération communautaire dans le secteur de la santé en Asie met actuellement l'accent à la fois sur la justice sociale (accès aux plus démunis) et la qualité des soins. Dans le cadre du développement de systèmes sanitaires et de l'appui aux réformes sectorielles, priorité a été donnée à la tendance actuelle qui veut que l'aide se déplace vers des programmes sectoriels de grande envergure respectant ces mêmes valeurs. La mise en œuvre de ces programmes à caractère sectoriel s'effectue de plus en plus, en collaboration étroite avec d'autres donateurs comme la Banque mondiale. En 2000, l'enveloppe communautaire s'est élevée à 350 millions €.

Des programmes régionaux ont été mis sur pied afin d'apporter une réponse à des problèmes communs ou transfrontaliers comme les maladies à vecteurs. Le programme de lutte contre le paludisme mené simultanément au Laos, Cambodge et Vietnam en est un exemple.

La Commission a agi en fonction des derniers développements sur le plan international et notamment dans la ligne du processus des Nations unies Caire/Caire+5 (54) consacré au soutien d'initiatives dans le domaine de la fécondité et de la santé génésique.

(54) Conférence internationale des Nations unies sur la population et le développement, Le Caire, septembre 1994. Caire+5 désigne le bilan de cinq années d'activités ef-fectué en 1999.

© EC/UNFPA-funded RHI Nepal

Les campagnes d'information sur la santé génésique ciblent de plus en plus les couples et non plus seulement les hommes et les femmes individuellement.

La Commission croit en un continuum entre la réhabilitation postérieure aux conflits et le développement. Dans le cas du Timor oriental, cette démarche a été assurée par une approche sectorielle gérée conjointement avec d'autres donateurs (Banque mondiale, Portugal, AusAid, Brésil, Japon International Cooperation Agency) et par une collaboration étroite au sein des services de la Commission.

Exemples d'appui communautaire à des projets santé

Rendre les soins de santé génésique plus accessibles est un objectif clé des programmes dans la région.

Région asiatique

Initiative Asie en faveur de la santé reproductive

Cette Initiative Asie couvre le Pakistan, le Népal, le Sri Lanka, le Bangladesh, le Vietnam, le Laos et le Cambodge. Il s'agit d'un projet innovant visant à appliquer les principales recommandations formulées par la Conférence des Nations unies sur la Population, organisée au Caire. Il s'efforce d'améliorer la qualité et l'accessibilité des soins de santé génésiques dans les pays d'Asie du sud et du sud-est. Un soutien est accordé à des initiatives privées à caractère non lucratif qui opèrent au sein des communautés locales avec la participation totale de la population. En 2000, l'aide non remboursable de 29,9 millions € accordée par la CE a été complétée par une contribution nationale de 5,4 millions €. La mise en oeuvre du programme s'effectue en partenariat avec le Fonds des populations des Nations unies et un certain nombre d'organisations non-gouvernementales. Effectuée en 2000, l'évaluation à mi-parcours a permis de conclure que les résultats obtenus par rapport aux objectifs globaux du programme étaient satisfaisants.

Asie du sud

Inde: Aide au secteur de la santé et du bien-être familial

Soutenu par la CE et par d'autres donateurs, le gouvernement indien est en train de réaliser un programme d'investissement d'envergure visant à réformer le secteur de la santé et du bien-être familial. Le but est d'améliorer tant la qualité que l'accessibilité des services de santé du pays. Le soutien apporté par la CE en 2000 s'est élevé à 200 millions €. Quant à la contribution indienne, elle est de 234 millions €.

Les fonds sont utilisés par les autorités nationales, provinciales et municipales pour aider à mettre en œuvre le nouveau système de bien-être familial. On constate que grâce à la réforme, les services de santé sont aujourd'hui de meilleure qualité et accessibles à un plus grand nombre de personnes. Une gamme complète de services au bien-être familial, d'un bon rapport qualité-prix est à présent disponible, y compris dans le domaine des soins de santé génésiques et pédiatriques. Le programme est sous contrôle permanent, un contrôle qui a démontré en 2000, que la réalisation de ses objectifs est sur la bonne voie. Ainsi, des structures nouvelles ont été créées et plusieurs programmes de mise en œuvre ont été élaborés aux niveaux régional et local. Quant à la réforme du système de gestion des réseaux d'approvisionnement en médicaments, elle se poursuit.

Bangladesh: Soutien au Programme sectoriel santé et population

Le Programme sectoriel santé et population vise à améliorer l'état de santé des habitants du Bangladesh en particulier, celui des couches pauvres de la population. Concrètement, il s'agit de fournir des services de soins essentiels répondant aux besoins des patients et de les utiliser à bon escient. Pour atteindre cet objectif, il faut des réformes. C'est dans ce but que le gouvernement du Bangladesh utilisera l'aide non-remboursable consentie par la CE (70 millions €) ainsi que les aides fournies par d'autres donateurs.

Asie du sud-est

Philippines: Santé des femmes et maternité

Ce projet est l'un des bénéficiaires de l'aide fournie au gouvernement des Philippines par un consortium de donateurs afin de l'aider à améliorer et préserver les soins de santé et les conditions de vie familiale. La participation de la CE est de 17 millions € tandis que celle des autorités nationales est de 2 millions €. Une aide particulière apportée aux femmes vivant dans des villages éloignés leur a permis d'accéder plus facilement aux soins de santé et à l'éducation. Grâce au projet, un système de partenariat a été mis en place entre des communautés locales, des organisations non-gouvernementales, des administrations locales et le Ministère de la Santé. L'évaluation à mi-parcours effectuée en 2001, a révélé que le projet évoluait de manière satisfaisante: quelques réseaux de partenariat ont été créés et le fait de sensibiliser les femmes à leurs besoins particuliers en termes de soins de santé les a considérablement aidées à s'assumer.

(55) L'éducation de base est constituée des sous-catégories d'enseignement suivantes et concerne tous les aspects de la question comme les enseignants, les inspecteurs, les directeurs, les manuels scolaires, etc. enseignement primaire (en général, le premier cycle de la filière classique); enseignement maternel; éducation informelle (apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul aux adultes et aux enfants afin de leur fournir les compétences de base).

5.2. Education

De toutes les régions du monde, l'Asie est celle qui reçoit le volume d'aide le plus important en matière d'éducation. Elle se taille la part du lion – environ 34% (près de 600 millions €) – dans les engagements financiers de la Commission en faveur de l'éducation (plus de 1,750 milliard €). La valeur moyenne des programmes d'éducation asiatiques est également plus élevée que partout ailleurs, soit 33 millions € contre 23,4 millions € pour la région méditerranéenne et 8 millions € pour les pays ACP, l'Amérique latine et l'Europe (Tacis/Cards). Lutte contre la pauvreté oblige, 80% de l'aide fournie à l'Asie dans le domaine de l'éducation sont consacrés à l'éducation de base.

Les champs d'action prioritaires de la CE en Asie sont la fourniture d'une éducation de base et la réforme du secteur de l'éducation, cette réforme privilégiant l'amélioration de l'accès et de la qualité des services d'éducation disponibles. La collaboration avec les ONG est une pratique courante, tout comme le fait d'inviter le secteur privé local à s'investir totalement dans le domaine.

- **L'éducation de base**[55] est l'un des principaux points de départ pour aborder les thèmes clés du développement comme la réduction de la pauvreté ou le développement durable. En Asie, l'accent est mis sur la fourniture d'un enseignement de qualité aux groupes défavorisés, avec une attention particulière aux filles et jeunes femmes. L'expérience a, en effet, démontré que l'investissement dans l'éducation de base des filles produisait de meilleurs résultats que toutes les autres politiques ayant pour but de réduire les taux de fécondité ou encore la mortalité maternelle et infantile.
- Des **programmes de réforme sectoriels** sont nécessaires pour que chaque secteur de l'éducation nationale se développe de manière ordonnée et structurée et en tenant compte de la situation économique du pays concerné. Les gouvernements nationaux sont incités à s'approprier totalement les programmes de réforme et à assurer l'entière responsabilité de leur mise en œuvre. En général, l'aide fournie par la CE est étroitement coordonnée avec celle des autres donateurs, et poursuit les mêmes objectifs que ceux des gouvernements eux-mêmes. La CE veille à soutenir des programmes de dépenses publiques qui soient le reflet d'une politique de l'éducation bien pensée, équitable et appropriée.
- **L'accessibilité et la qualité** de l'enseignement sont aujourd'hui des thèmes privilégiés. Les priorités de l'aide à l'éducation se sont progressivement déplacées du 'concret' (construction de bâtiments, fourniture d'équipements…) vers l''abstrait' (formation des enseignants, amélioration du matériel pédagogique et d'apprentissage, renforcement des capacités). L'approche de la CE est, quant à elle, empreinte de flexibilité: lorsque la situation sur le terrain exige que des bâtiments soient construits, réparés ou équipés, une aide en ce sens est intégrée au programme global dont l'objectif consiste à améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement.

© UNHCR/S. Errington

Les programmes d'éducation en Asie concernent essentiellement les groupes les plus vulnérables, tels les femmes et les enfants.

- **Le recours aux ONG locales ou aux opérateurs privés** est une façon d'optimiser l'impact de l'aide communautaire au secteur de l'éducation. La collaboration des ONG peut se révéler très utile lorsqu'il s'agit de forger des liens et de créer des synergies entre les secteurs formels et informels de l'éducation. En soutenant les ONG, la CE peut orienter sa politique vers le renforcement du secteur informel de l'éducation et ce, en particulier, dans les pays où les ONG procurent déjà une part importante des services éducatifs à une grande partie de la population.

Exemples

- **Formation des enseignants et éducation au Pakistan – Deuxième phase**

  Depuis 1993, la CE aide l'Institute for Educational Development (IED) de l'Aga Khan University à atteindre son objectif qui est d'améliorer la qualité, l'efficacité, l'intérêt et la diffusion des systèmes d'éducation au Pakistan. La CE contribue à hauteur de 10 millions € au budget de 22,8 millions € affecté à la phase actuelle du projet. Cette phase devrait s'achever vers la mi-2007.

Le budget est géré par l'IED, lequel est établi sur le site de l'Aga Khan University (AKU) à Karachi. L'aide est utilisée pour renforcer la gestion des ressources humaines et la capacité des établissements d'enseignement. L'IED collabore avec les réseaux d'enseignement publics et privés ainsi qu'avec les structures gérées conjointement par les ONG et les communautés locales. L'action de l'IED concerne non seulement l'éducation mais également la satisfaction des besoins sociaux des individus et des communautés qui n'ont pas pu profiter de la croissance économique. Il s'agit notamment d'habitants de contrées rurales isolées où il est particulièrement important de fournir un enseignement adapté aux filles et aux villageois les plus pauvres. L'IED soutient également les efforts déployés par ses enseignants récemment diplômés pour introduire des changements dans les systèmes éducatifs des communautés où ils exercent leur métier.

L'éducation des jeunes filles a contribué à la réduction du taux de fécondité dans la région.

© SPCS Support Project, Peshawar

Il est prévu de former 1 200 enseignants itinérants, 180 enseignants spécialisés dans une discipline, 150 directeurs d'écoles, 150 fonctionnaires de l'enseignement et 180 maîtres en pédagogie. L'IED est assuré de remplir sa mission avec succès car toutes les actions entreprises au cours de la première phase du projet (1992-2000), ont atteint les résultats escomptés dans les délais prévus voire plus tôt. Le nombre effectif d'étudiants avait largement dépassé les quotas prévus et beaucoup d'objectifs inscrits au programme étaient sur le point d'être atteints au bout d'une année. Ainsi, 40 programmes de formation ont permis de former 1 121 nouveaux enseignants, soit le double du quota initial, les femmes étant deux fois plus nombreuses que les hommes.

◗ Enseignement élémentaire pour tous en Inde

La CE prévoit de fournir, d'ici à décembre 2007, une aide de 200 millions € destinée à soutenir l'organisation bien connue Sarva Shiksha Abhiyan (SSA) dont le budget de 27 milliards € servira à dispenser, d'ici 2010, un enseignement élémentaire de qualité à tous les petits indiens de 6 à 14 ans. Le SSA est, en fait, l'organisation dont dépendent tous les programmes d'enseignement élémentaire, ce qui permet de garantir la cohérence du financement et de la gestion du secteur de l'enseignement élémentaire dans son ensemble par le gouvernement indien.

D'ici 2010, tous les enfants indiens devraient fréquenter l'école primaire.

En soutenant le SSA, la CE affine l'expérience de l'enseignement scolaire indien qu'elle avait acquise lorsqu'elle avait accordé une aide de 150 millions € au District Primary Education Programme en 1993. Ce programme, qui avait obtenu des résultats remarquables, avait permis de procurer un enseignement primaire à de nombreux enfants de 6 à 11 ans et en particulier, à des filles ainsi qu'à des enfants issus de communautés défavorisées.

L'application des lignes directrices du SSA impliquera un certain degré de décentralisation et de planification au niveau des communautés. De nouveaux programmes scolaires adaptés devront être mis en place et des classes spéciales devront être créées afin de répondre aux besoins des enfants les plus défavorisés. Dans les régions privées d'écoles locales, le programme fournira des installations scolaires alternatives. Des efforts seront entrepris en vue de rendre la fréquentation de l'école plus attrayante.

6. Coopération économique

La coopération économique avec l'Asie poursuit les objectifs suivants:

- la promotion d'une coopération interentreprises mutuellement bénéfique;
- l'amélioration de l'image de l'Europe en Asie et de celle de l'Asie en Europe;
- le renforcement de la présence économique de l'Europe en Asie; et
- la fourniture, aux pays de la région, d'une aide leur permettant de définir et de mettre en œuvre des politiques destinées à améliorer leur environnement et leurs performances économiques.

Concrètement, la CE associe une approche horizontale ou sectorielle à une approche régionale ou nationale, le choix étant fonction des objectifs à atteindre.

Asia Invest

Entamée fin 1997, la phase actuelle du programme Asia Invest doit s'achever en septembre 2002. Depuis son démarrage, 98 projets ont bénéficié d'une aide communautaire totale de 11,5 millions €. En 2000, 34 projets ont été approuvés et ont bénéficié d'une participation de la CE à hauteur de 4,93 millions €. Asia Invest a pour objectif de promouvoir la création de partenariat entre des PME de l'UE et des pays en développement d'Asie. Ce programme fournit des aides non-remboursables permettant de cofinancer des projets lancés par des organisations à caractère non lucratif au profit de groupes d'entreprises. Il organise également des rencontres commerciales entre des sociétés européennes et asiatiques, informe les entreprises de l'UE sur l'accès aux marchés asiatiques et sur les possibilités d'investissement en Asie et offre des formations aux entreprises communautaires et asiatiques.

Pour plus de détails, consultez le site www.asiainvest.com

Les pays de l'UE participant directement à Asia Invest sont la Belgique, le Danemark, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne, la Suède et le Royaume-Uni.(*)

(*) Les partenaires asiatiques sont les pays de l'Asie du sud et du sud-est ainsi que la Chine, à l'exception du Japon et des deux Corée (nord et sud).

Le Trust Fund 1 de l'ASEM

En réponse à la crise financière qui a frappé les pays asiatiques de l'ASEM à la fin des années 90, le Trust Fund 1 de l'ASEM a été créé en 1998 afin de fournir une assistance technique et une formation adéquate aux gouvernements de ces pays. Le fonds est géré par la Banque Mondiale et son capital de 45 millions € est financé pour un tiers par la CE. Les sommes disponibles ont toutes servi à financer des actions individuelles dans les secteurs social (49%) et financier (51%).

LE TABLEAU SUIVANT DONNE DES EXEMPLES D'ACTIONS SPÉCIFIQUES RÉGIONALES ET NATIONALES

	Programmes de l'UE au niveau régional	Secteurs de la coopération économique	Objectifs
1	Asia Invest	Promotion d'accords commerciaux et de joint-ventures	Recherche de partenaires commerciaux et de nouveaux investissements
2	ASEM Trust Fund 1	Pays membres de l'ASEM touchés par la crise financière	Assistance financière et aide à la formation
3	Asia IT&C	Technologies de l'information et des communications	Entrée des pays asiatiques dans la société mondiale de l'information
4	Asia Urbs	Projets de développement urbain	Développement socio-économique
5	Asia-Link	Coopération dans le secteur de l'enseignement supérieur	Création de liens interuniversitaires est-ouest
6	Asia-EcoBest	Transmission des meilleures pratiques de l'UE dans le domaine de l'environnement	Amélioration de la qualité de l'air, de l'eau et de la gestion des eaux usées

LAOS - PROGRAMME EN FAVEUR DE LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE DE MARCHE

Deux projets ont été créés pour aider la République démocratique populaire lao à développer une économie de marché. L'ASEAN Support Project a aidé le Laos à intégrer le groupe de l'ANASE et a contribué ainsi à assurer la stabilité et la sécurité dans la région. Lancé en janvier 2000, ce programme d'une durée de 18 mois a déjà atteint nombre de ses objectifs comme l'organisation de voyages d'étude et la formation de fonctionnaires laotiens. Le Banking Training Project vise, quant à lui, à aider le secteur bancaire lao à améliorer ses capacités de soutien aux initiatives du secteur privé.

EBICS: EUROPEAN BUSINESS INFORMATION CENTRES

Les European Business Information Centres (EBICs) sont des projets de courte durée destinés à aider les antennes des associations professionnelles communautaires en Asie à se constituer une plate-forme de documentation et d'information destinée à renforcer la capacité des petites et moyennes entreprises (PME) communautaires et asiatiques à nouer des liens de collaboration mutuellement bénéfiques dans le but de commercer et d'investir. En 2000, des EBIC ont été créés en Inde, en Malaisie, aux Philippines et au Sri Lanka.

Ce fonds fiduciaire soutient également la création et le développement de liens entre les organisations servant d'intermédiaires, comme les chambres de commerce ou les associations commerciales ou industrielles de l'UE et d'Asie.

Les réalisations d'Asia IT&C en 2000

L'objectif d'Asia IT&C est d'intégrer un plus grand nombre de pays d'Asie du sud et du sud-est dans la société mondiale de l'information. Les partenaires du programme (environ 174 organisations) se répartissent presque équitablement entre l'Asie et l'Europe. Environ un cinquième des cofinancements prévus (total: 9 millions €) a déjà été alloué. Le nombre des projets cofinancés est limité, tout comme leur durée qui est de trois ans maximum. Certains d'entre eux sont des projets de démonstration servant à illustrer les différentes manières d'interconnecter l'Europe et l'Asie. Une autre partie de l'aide est destinée à faciliter la compréhension des législations européennes et asiatiques. Près de la moitié des 39 propositions introduites en 2000, a été acceptée; les secteurs les plus demandés sont l'agriculture et la société civile. Un accord de mise en œuvre a été conclu entre la Thaïlande et la Commission européenne en 2000.

La coopération économique est en train de tisser des liens solides entre l'Europe et l'Asie.

© Commission européenne

La CE aide actuellement la Chine à réaliser sa transition économique.

Asia Urbs

Lancé en février 1998, Asia Urbs a pour objectif de renforcer la participation de l'UE au développement socio-économique de l'Asie. Sur un budget de 30 millions €, 26 sont destinés à cofinancer des projets et des études, les 4 millions restants étant consacrés à l'assistance technique.

En 2000, 12 projets et 5 études ont été approuvés, entraînant un cofinancement communautaire de 5,4 millions €. Les premiers projets ont démarré en août 2000. Le programme cofinance des projets et des études de développement urbain soumis conjointement par l'UE et les autorités asiatiques locales. Chaque projet, d'une durée maximale de deux ans, bénéficie d'une aide communautaire de l'ordre de 300 000 € à 500 000 € tandis que chaque étude, d'une durée maximale de 6 mois, se voit attribuer de 10 000 € à 15 000 €. Le montant de la contribution communautaire est limité à 65% du budget total de l'initiative.

Le programme a permis à 62 administrations locales européennes et à 39 asiatiques d'établir des partenariats, lesquels ont également accueilli 72 acteurs européens et 34 asiatiques (ONG, organisations du secteur privé, institutions académiques) ne faisant pas partie des institutions locales.

Pour plus de détails, consultez le site www.asia-urbs.com

ASIA-EcoBest

Le programme Asia-EcoBest assure la promotion en Asie des meilleures pratiques et des intérêts commerciaux européens dans le domaine de l'environnement. Pour ce faire, il utilise les services du Regional Institute of Environmental Technology (RIET), un organisme indépendant établi à Singapour. C'est une profusion de connaissances et d'expériences européennes qui est ainsi mise à la disposition de l'Asie, en matière de politique de l'environnement, de normes, de lois et réglementations, sans oublier la formation, l'éducation et le conseil en meilleures pratiques, les technologies de dépollution et les processus industriels non polluants. Grâce à cette initiative, les pays asiatiques ont la possibilité d'accéder au développement économique durable par le biais le plus court.

En 2000, 81 demandes d'assistance adressées par 43 organisations asiatiques et 38 européennes ont conduit à l'approbation de 46 projets répartis sur 10 pays asiatiques.

La même année, le RIET et Asia-EcoBest ont conjointement organisé en Asie, trois conférences sur les thèmes de la qualité de l'air en milieu urbain, de la gestion de l'eau et des eaux usées et de l'éco-efficacité. En outre, 70 entreprises ont participé à la manifestation destinée à favoriser le rapprochement des entreprises 'Enviroconnect' qui s'est tenue début mai à Singapour.

Projets bilatéraux

Voici à titre d'exemples, trois projets bilatéraux destinés à renforcer la capacité de la Chine à affronter la transition économique:

Formation commerciale en Chine

- La **China-Europe International Business School** (CEIBS) organise des cours de gestion d'entreprise de haut niveau et contribue à la transmission, aux cadres travaillant en Chine, de savoir- faire en matière de gestion internationale. Cette initiative favorisera l'intégration de la Chine dans l'économie mondiale et renforcera ses liens commerciaux et industriels avec l'Union européenne. Le projet CEIBS ayant été qualifié de réussite par les auteurs d'une évaluation indépendante, la CE a décidé de continuer à financer cet institut afin de lui permettre de former des cadres et des professeurs de faculté expatriés, et de soutenir l'octroi de bourses d'études et les stages en entreprise.

- Le **programme UE-CHINE destiné aux jeunes cadres** a été officiellement lancé à Beijing (où se trouve son centre d'opérations) en automne 2000. Ce programme a pour but d'apprendre la langue et la culture commerciale chinoises à de jeunes cadres européens prometteurs, au moyen de cours intensifs, de séminaires et d'ateliers en langue chinoise. Des visites et des stages dans des entreprises chinoises sont également prévus. Un troisième groupe de candidats a été sélectionné: il est composé de 35 jeunes professionnels issus de 13 pays de l'UE.

- Le **programme UE-CHINE pour le développement de la formation professionnelle** a pour objectif de développer les compétences du personnel technique travaillant en Chine. Accessible aux ouvriers ainsi qu'aux formateurs d'entreprises, la formation est dispensée dans un centre spécialisé. Le premier cycle de projets de formation a été organisé en Chine avec la collaboration de 20 entreprises sino-européennes. Les premiers projets pilotes ont démarré en septembre et octobre 2000.

Enseignement supérieur

Plusieurs pays asiatiques comme la Chine, la Malaisie, le Pakistan et la Thaïlande, sont des partenaires à part entière dans les Programmes d'études européennes (PEE) que la Commission a continué de soutenir en 2000. Des programmes d'études bilatéraux de ce type jouent un rôle important en faveur d'une meilleure compréhension de l'UE auprès des décideurs asiatiques présents et futurs et ce, quel que soit le milieu académique, économique ou politique dont ils sont issus. Comme ces programmes sont destinés à former les futurs cadres des pays bénéficiaires, ils auront également pour résultat final de renforcer la coopération économique avec l'UE.

Les programmes d'études quant à eux, se présentent sous diverses formes et bénéficient d'un financement communautaire d'environ 15 millions €.

© Santiago Herrero-Villa

- **Troisième cycle**

L'Asian Institute of Technology (AIT), établi à Bangkok, s'emploie à améliorer les relations économiques, sociales et culturelles entre l'Europe et l'Asie. Il cherche à renforcer la présence européenne en Asie et vice versa. Son Programme régional d'études technologiques du troisième cycle (PTS) est soutenu par la CE depuis son lancement en 1997. Il a reçu une contribution CE de 2,4 millions € en 2000. Ce programme organise l'échange d'étudiants du troisième cycle entre l'AIT et un certain nombre d'universités des Etats membres de l'UE. Dans le cadre de son programme quinquennal, le PTS compte recruter 90 étudiants asiatiques et 90 étudiants européens tous titulaires d'une licence dans une discipline en rapport avec ses objectifs.

- **Nouveaux programmes institutionnels régionaux et horizontaux**

1. Le ASEAN-EU University Network Programme (AUNP)

Approuvé en janvier 2000, l'AUNP, dont le lancement est prévu pour 2001, s'appliquera à promouvoir la création de partenariats entre les universités européennes et celles des pays membres de l'ANASE. Des projets communs seront également encouragés et subventionnés afin d'instaurer des relations durables entre les établissements d'enseignement supérieur concernés. La participation de la CE sera de 7 millions €. Géré à partir de la Chulalongkorn University de Bangkok, l'AUNP devrait être opérationnel dès la fin 2001.

2. Le programme Asia-Link

Approuvé par la Commission en octobre 2000, le programme Asia-Link encouragera et développera l'établissement de réseaux entre les établissements d'enseignement supérieur européens et asiatiques. Le programme sera utile à bon nombre de personnes comme les étudiants du troisième cycle, les professeurs, les directeurs d'établissements et les gestionnaires de programmes, travaillant en Europe, en Asie du sud et du sud-est et en Chine.

Les aides accordées dans le cadre d'Asia-Link concerneront la réalisation de projets de coopération proposés par des groupements d'établissements d'enseignement supérieur localisés dans un pays asiatique et dans au moins deux Etats membres de l'UE. Le programme recevra une aide communautaire de 40 millions € pour la période 2001-2006. La CE soutiendra, en particulier, le développement des ressources humaines ainsi que le lancement de nouveaux programmes d'enseignement.

Culture

- La **Asia-Europe Foundation** (ASEF) a été créée en 1997 à Singapour dans le cadre de l'ASEM. Elle a pour mission de promouvoir la compréhension mutuelle entre l'Europe et l'Asie en suscitant des échanges entre les sociétés civiles des deux continents. En 2000, l'aide accordée par la Commission à l'ASEF s'est élevée à 3,5 millions €. Les nombreuses activités de l'ASEF concernent trois domaines: les échanges intellectuels, les échanges de particulier à particulier et les échanges culturels.

- Dans le cadre du EU-India Economic Cross Cultural Programme (EIECP), de nouveaux programmes ont été lancés, portant ainsi à 35 le nombre total de projets bénéficiant d'un soutien de l'UE. Approuvé en 1995, l'EIECP vise à intensifier les liens économiques et culturels existant entre l'Inde et l'UE. Toutefois, suite à certains problèmes de gestion et autres difficultés diverses, apparus en 2000, il a été décidé de soumettre l'ensemble du programme à un audit mené par des consultants extérieurs. Lorsque les résultats de cette évaluation seront disponibles, une décision sera prise quant à l'opportunité et la façon de poursuivre le programme.

Les échanges culturels entre l'Europe et l'Asie favorisent une meilleure compréhension mutuelle.

© La Maison du Patrimoine Luang Prabang

La pêche est une activité traditionnelle dans la ville de Luang Prabang.

LES ZONES HUMIDES DE LUANG PRABANG

Inscrite au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, parsemée de mares et de cours d'eau, la ville de Luang Prabang est l'un des principaux pôles culturels et touristiques du Laos. Les zones humides, qui forment une coulée verte à travers la ville, permettent des activités d'aquaculture et de maraîchage et stockent une partie des eaux de pluie. Elles limitent ainsi le risque d'inondation en période de mousson et contribuent à l'assainissement des eaux par auto-épuration naturelle. Elles n'en restent pas moins polluées par les effluents domestiques et forment des foyers insalubres.

L'Association de développement et d'urbanisme du Chinonais (ADUC), en collaboration avec la Maison du patrimoine*, a réagi à ce problème en l'attaquant à différents niveaux. Un programme de sensibilisation des populations, comportant notamment la création d'un écomusée et des actions dans les écoles, a été élaboré. Un programme de formation technique (traitement des eaux usées par lagunage, installation de sanitaires) a été lancé de même que la récolte de données scientifiques.

Ce projet, qui se terminera début 2002 et est actuellement aux deux tiers de son parcours, a déjà donné des résultats positifs tangibles. Des sanitaires ont été installés dans deux écoles pilotes et 14 maisons, deux spécialistes achèvent leur formation et l'écomusée devrait ouvrir ses portes sous peu.

L'Union européenne contribue à hauteur de 385 000 € à cette initiative, dont le budget total s'élève à plus de 560 000 €. Il est à noter que la population, particulièrement sensible à cet enjeu, y participe également financièrement.

Informations plus détaillées sur le site Internet:

http://www.ambafrance-laos.org/laobas/cooperation/patrimoine/zones-humides.htm

**** Bureau d'architecture, d'urbanisme et d'environnement créé par les Autorités provinciales en août 1996.***

7. Politiques thématiques

Environnement

L'environnement est une priorité en Asie, comme partout ailleurs. Les actions thématiques spécifiques décidées par la CE sont complémentaires par rapport à l'élément environnemental habituellement présent dans la plupart des programmes et projets. Les zones humides de Luang Prabang (Laos) offrent un bon exemple de ce type d'action.

ECHO (Aide humanitaire d'urgence)

Les pays asiatiques ont reçu un peu plus de 16% de l'aide humanitaire accordée par l'UE en 2000.

DECISIONS DE FINANCEMENT AIDE HUMANITAIRE PAR REGION EN 2000 (ECHO)

ASIE	Millions €
Afghanistan/ Pakistan/Iran – Sécheresse	9,500
Afghanistan – Général	12,017
Bangladesh	1,500
Birmanie/Myanmar	1,000
Cambodge/Vietnam	10,400
Chine (Tibet inclus)	1,300
Inde	5,830
Indonésie	7,500
Laos	1,140
Corée du Nord	8,050
Philippines	2,635
Sri Lanka	1,200
Thaïlande	4,500
Timor	10,500
TOTAL	**77,072**

Initiative européenne en faveur des droits de l'Homme

Dans le soutien à l'évolution démocratique de ce vaste continent, pour lequel 7 607 000 € ont été engagés, un accent spécifique a été mis sur la Chine, le Timor oriental, la région autonome de Xinjiang, Hong Kong, Macao et la Mongolie intérieure. L'abolition de la peine de mort, les libertés individuelles (en ce compris celle de la presse), l'éducation et la formation aux droits de l'Homme ainsi que la coopération avec le Haut Commissariat aux droits de l'Homme forment autant de priorités mises en avant durant l'année 2000.

Des élections législatives se sont tenues au Sri Lanka le 10 octobre 2000, sauf dans les territoires frappés par les combats ou sous le contrôle de fait du LTTE. Pour marquer son soutien au processus démocratique, l'Union européenne a envoyé une mission d'observateurs européens qui, durant le scrutin, ont été déployés dans 400 bureaux de vote répartis dans 22 districts comprenant la ville de Jaffna. Cette mission, dirigée par le député européen, John Cushnahan, a bénéficié d'une excellente coopération de la part de ses interlocuteurs sri lankais pendant la campagne et le scrutin (autorités, partis politiques, commissaire aux élections, ONG...). Avec un soutien de 701 000 €, l'organisation allemande GTZ a coordonné la mission UE d'observation électorale au Sri Lanka.

Le dialogue UE-Chine a constitué un important forum de discussion sur les questions liées aux droits de l'Homme. Dans ce contexte, l'IEDDH a d'ailleurs financé deux projets distincts dans le cadre de ce dialogue:

- 70 200 € ont été accordés au *Ministère français des Affaires étrangères* pour l'organisation du séminaire juridique UE-Chine sur les droits de l'Homme qui s'est tenu à Paris en décembre 2000. Des chercheurs chinois et européens, des ONG, des syndicats ainsi que les membres des groupes de travail sur les droits de l'Homme du Conseil se sont rassemblés sur la thématique des droits des travailleurs et de la justice pénale.
- *L'université de Lisbonne* s'est vu attribuer 203 300 € pour coordonner le dialogue UE-Chine de mai 2000 qui a porté sur les thèmes de la peine de mort, de la ratification par la Chine des Pactes des Nations unies sur les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels, du principe de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes ainsi que sur les difficultés auxquelles sont confrontés les groupes minoritaires.

Collaboration avec les ONG

La Commission a fourni une aide destinée à contribuer à des projets gérés par les ONG, et ce principalement dans les domaines de la santé, de l'éducation et du développement social, rural et agricole (y compris l'irrigation et la gestion des ressources en eau potable). Quelques projets relatifs à la bonne gestion des affaires publiques, au soutien institutionnel et à la sécurité alimentaire ont également bénéficié d'une aide financière de la Communauté. Au total, ce sont 23,8 millions € que la CE a engagés pour aider 51 projets dans 13 pays et régions d'Asie.

© Ulrich Köhler DOH

Des travailleurs d'une ONG locale reconstruisent une maison détruite pendant la guerre.

RETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE DANS LE TIMOR ORIENTAL

Suite aux violences consécutives au référendum de septembre 1999, la population du Timor oriental s'est retrouvée dans une situation de crise humanitaire aiguë. Les services de santé avaient complètement disparu. Les médecins (la plupart indonésiens) avaient fui le pays et les installations sanitaires étaient détruites. ECHO a immédiatement réagi à cette crise humanitaire en envoyant des fonds aux ONG qui s'étaient chargées de prodiguer des soins de santé à la population.

A la fin de l'année, une conférence internationale de donateurs, réunie à Tokyo, a créé un fonds fiduciaire, le Trust Fund for East Timor (TFET), auquel la CE a versé 19 millions €. En avril 2000, la Commission a participé à la mission commune mise sur pied par les donateurs afin de créer le Health Sector Rehabilitation and Development Programme (HSRDP) dont l'objectif était la fourniture immédiate de services et d'infrastructures sanitaires de base et l'élaboration de politiques sanitaires destinées à un pays qui venait d'accéder à l'indépendance.

Une fois restauré l'accès aux services sanitaires de première nécessité, ECHO a commencé à se retirer progressivement de la zone en novembre 2000, transférant au TFET la gestion de son aide aux ONG.

© Commission européenne/C. Knauth

Les ONG aident les communautés indiennes à gérer leurs ressources naturelles

Le projet Community Management of Natural Resources (CMNR) vise à améliorer le niveau de vie des populations vivant dans des environnements dégradés, situés dans des zones cibles des Etats indiens de Gujarat, Rajasthan et Madhya Pradesh, en assurant le développement durable de leurs ressources naturelles locales. Le projet a démarré en 1994 et doit se terminer en décembre 2001. La contribution communautaire s'est élevée à 14 millions €.

Le projet est géré par la **Fondation Aga Khan** qui canalise les fonds destinés à financer l'action des deux ONG indépendantes que sont la N.M. Sadguru Water and Development Foundation (NMSWDF) et l'Aga Khan Rural Support Programme (AKRSP) (Inde). Si chaque ONG a son propre calendrier et sa propre méthode de travail, toutes deux s'efforcent de donner aux communautés villageoises les capacités et les connaissances nécessaires pour mieux gérer leurs ressources naturelles.

Les programmes de gestion des ressources naturelles permettent de réduire les migrations dues à la misère.

Les résultats obtenus à ce jour par les deux ONG sont considérables. Dans les quatre Etats du centre de l'Inde occidentale, plus de 300 000 ménages dans plus de 1 000 villages ont vu leur qualité de vie s'améliorer. La plupart d'entre eux sont de petits agriculteurs possédant des fermes de moins d'un hectare de superficie. La possibilité d'accéder aux réserves d'eau d'irrigation nouvellement créées leur a permis de doubler voire tripler leurs revenus, ce qui a eu pour effet de réduire considérablement l'ampleur des 'migrations dues à la misère'. Plus de 60 000 hectares de terres agricoles ont bénéficié de mesures de conservation de l'eau et des sols. Les villageois ont planté près de 50 millions d'arbres sur des terrains privés et publics. 1 300 dispositifs de collecte d'eau ont été construits et ont permis d'irriguer près de 40 000 hectares de terres. Quelque 8 000 installations au biogaz ont été placées dans des familles.

La NMSWDF travaille depuis 1974 avec la population tribale du district de Panchmahals dans l'Etat de Gujarat. En 1995, elle a étendu son champ d'action aux zones voisines des Etats du Rajasthan et de Madhya Pradesh. Fondé en 1983, l'AKRSP opère dans le district côtier de Junagadh, dans la région menacée par la sécheresse de Surendranagar et dans les territoires tribaux du district de Bharuch. Dans ces districts, environ 750 000 personnes habitant 460 villages ont bénéficié d'une aide. L'AKRSP a fourni une alimentation en eau potable à plus de 5 000 habitations, contribuant ainsi à alléger la tâche des femmes.

Dans le cadre du CMNR, les villageois ont créé quelque 1 350 structures villageoises, dont beaucoup donnent aujourd'hui des signes de maturité et d'indépendance. Certaines se sont groupées en fédérations capables de remplir certaines fonctions assurées par l'ONG responsable. Ensemble, ces structures villageoises possèdent aujourd'hui un actif supérieur à 12,5 millions de roupies, soit environ 300 000 €. Elles fournissent pour plus de 6,4 millions de roupies (près de 154 000 €) d'intrants agricoles par an. La production agricole de leurs membres totalise environ 2,2 millions de roupies, soit quelque 53 000 €. La suppression des intermédiaires a permis aux agriculteurs les plus pauvres d'améliorer leurs revenus.

Inde: lutte des ONG contre la toxicomanie

Utiliser des drogues de substitution, renoncer aux échanges d'aiguilles et de seringues, recourir sans attendre à des services de soins, suivre des traitements contre le sida, adopter des attitudes de prévention contre cette maladie... Telles sont les pistes qui sont proposées aux toxicomanes par une série d'ONG qui travaillent dans les grandes villes indiennes. Cette approche "ouverte" s'est révélée un succès, autant sur le plan individuel que pour des groupes plus larges de consommateurs de drogues. Preuve de la réussite de ces efforts, une certaine "fidélité" s'installe entre les organisations et leurs "clients". Ces derniers restent désormais plus longtemps en contact avec les organisations. En plus de contribuer à réduire les souffrances des individus, les ONG leur fournissent des services de désintoxication et soutiennent leur réhabilitation - une réhabilitation dont bénéficie, in fine, l'ensemble de la société.

Grâce à ces bons résultats, six d'entre elles ont d'ailleurs contribué à l'élaboration voire au changement des politiques gouvernementales en matière de prévention et de traitement des toxicomanies. Elles sont, de ce fait, officiellement autorisées à recourir à des méthodes de substitution des drogues.

La CE finance, depuis 1994, près de 20 ONG impliquées dans cette démarche. Cet appui non seulement en améliore les capacités opérationnelles et administratives mais aussi favorise un travail en réseau sur le plan local et développe de petites entreprises susceptibles de fournir une voie de sortie et de réhabilitation économique viable aux groupes cibles concernés.

8. Banque européenne d'investissement (BEI)

La Banque européenne d'investissement (BEI) participe activement à la mise en œuvre des politiques de coopération de l'UE en Asie et dans le monde. Par sa politique de prêt, elle soutient des projets présentant un intérêt économique mutuel. Fournis par les budgets de l'Union européenne et/ou des Etats membres, les financements servent à optimiser l'impact des aides non remboursables sur les populations bénéficiaires.

PRETS BEI OCTROYÉS À L'ASIE EN 2000	**MILLIONS €**
Indonésie (Prolongement d'un gazoduc au départ de Sumatra, y compris projet d'exportation de gaz vers Singapour)	**70,0**
Bangladesh (Construction d'une usine de production de ciment près de Chhatak, dans le nord-est du pays)	**36,2**
Thaïlande (Construction d'un complexe de contrôle du trafic aérien sur le site du deuxième aéroport international de Bangkok)	**26,4**
	Total 132,6

© Ulrich Kohler DOH

Les ONG jouent un rôle prédominant dans le traitement et la réinsertion sociale des drogués en Inde.

9. Conclusion

Comme nous l'avons indiqué dans l'introduction du présent chapitre, la Commission a, pour la première fois, défini le cadre global des relations de la CE avec l'Asie dans une Communication de 1994 intitulée "Vers une nouvelle stratégie asiatique". La Commission doit adopter sa stratégie actualisée qui tient compte des développements majeurs intervenus depuis lors et établit le cadre stratégique global qui guidera nos relations avec ce continent et ses sous-régions au cours de la prochaine décennie.

Depuis 1994, le dialogue politique que nous menons avec nos partenaires clés de la région, s'est intensifié et nos relations dans le domaine du commerce et des investissements se sont développées (nonobstant l'impact de la crise qui a frappé l'Asie du Sud-est). Notre coopération économique et notre coopération au développement avec les pays asiatiques ont connu une croissance modérée. Quoi qu'il en soit, il reste beaucoup à faire; il faut notamment approfondir et élargir notre dialogue politique, développer nos relations bilatérales en termes de commerce et d'investissement, renforcer notre coopération au sein de l'OMC et faire en sorte que nos programmes d'aide à l'Asie puissent matérialiser tout leur potentiel. Il semble cependant que la prise de conscience mutuelle entre nos deux régions demeure insuffisante.

Le dialogue politique avec les partenaires clés de la région s'est intensifié au cours de l'année.

© Myriam Mercier

VIII Amérique latine

Plus étroites d'année en année, tissées par des opportunités commerciales et des objectifs économiques et politiques communs, les relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine se concrétisent également à travers des projets de coopération et de développement. La promotion et la protection des droits de l'Homme, les avancées de la société de l'information, la lutte contre la pauvreté, la réduction des déséquilibres sociaux et l'éducation sont parmi les thèmes prioritaires de l'Union dans ce vaste sous-continent.

© Diril – Programa Desarrolla Integral

1. Coopération régionale

La coopération de la CE à un niveau plus global prend en compte les priorités qui ont été définies selon un cadre juridique établi pour toute la région. La coopération économique[58] en est un des instruments. Néanmoins, la Commission accorde des priorités sous-régionales distinctes pour lesquelles des actions spécifiques peuvent être mises au point dans le cadre des accords institutionnels existants. En Amérique centrale, les axes prioritaires de la coopération sont l'appui au renforcement et à la consolidation de l'Etat de droit, à la modernisation des administrations publiques, aux politiques sociales, au processus d'intégration de la région et à son insertion dans l'économie mondiale. En ce qui concerne la Communauté andine, deux priorités sont à signaler: le soutien à la réforme institutionnelle et celui à la lutte contre la drogue. Quant aux priorités de la coopération entre l'UE et le Mercosur, ainsi qu'avec le Mexique et le Chili, elles se situent plutôt aux niveaux économique et commercial.

Au cours de cette année, une multitude d'accords a renforcé les relations entre l'UE et l'Amérique latine.

L'Union européenne (Communauté et Etats membres) est le premier bailleur d'aide bilatérale publique en faveur de l'Amérique latine. Ces relations se concentrent, depuis plusieurs années, sur les plans économique, politique et culturel. Les signes avant-coureurs de cette stratégie par rapport au sous-continent américain étaient déjà apparus dans le "Document de base sur les relations de l'Union européenne avec l'Amérique latine et les Caraïbes", approuvé par le Conseil en 1994. Dans la ligne de ce dialogue, quelques axes prioritaires ont été définis dans la Communication sur le "Suivi du premier Sommet organisé entre l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Union européenne",[56] adopté par la Commission en octobre 2000, où trois domaines prioritaires de coopération sont envisagés, à savoir:

- La promotion et la protection des droits de l'Homme;
- La promotion de la société de l'information; et
- La réduction des déséquilibres sociaux;

L'éducation est aussi incluse dans ces domaines.

L'évolution des relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine démontre la pertinence de ces **orientations,**[57] notamment leur approche différenciée en fonction des régions et des spécificités nationales, qui tient compte de l'hétérogénéité du sous-continent. Les relations politiques se sont approfondies, les échanges commerciaux ont augmenté, les investissements européens se sont accrus et la coopération communautaire s'est maintenue à près de 500 millions € d'engagements par an depuis 1996.

LA COOPERATION EN L'AN 2000

En 2000, la Communauté européenne a signé plusieurs accords cadres de coopération avec des pays et sous-groupes régionaux d'Amérique latine (Mexique, Brésil, Paraguay, Uruguay, Argentine et Chili /Amérique centrale, Communauté andine et Mercosur). Chacun de ces accords prévoit des réunions périodiques de suivi – les "Commissions mixtes" – auxquelles la participation de la Communauté est assurée par la Commission et les Etats membres. L'appui à l'intégration régionale est lui aussi couvert en partie par les Commissions mixtes. Des sous-commissions spécialisées sont, en outre, créées lorsque certains sujets le nécessitent (coopération, commerce, sciences et technologie).[59]

L'activité de la Commission en matière de coopération consiste à mettre en œuvre des projets et des programmes. Ces actions sont adoptées en fonction de la situation locale et sont réalisées par des institutions publiques et des organisations représentant la société civile. Même si les problèmes rencontrés sont très différents d'un pays à l'autre, une grande partie du budget finance l'objectif prioritaire de la lutte contre la pauvreté.

(56) COM (2000) 670 final.
(57) Se référer aux Communications: COM (1995) 495 final "Union européenne et Amérique latine – Actualité et perspectives du renforcement du partenariat 1996-2000", approuvé en décembre 1995. COM (1999) 105 final "Sur un nouveau partenariat Union européenne- Amérique latine à l'aube du XXI siècle", approuvé en 1999.
(58) Se référer au chapitre coopération économique.
(59) Les commissions mixtes se déroulent chaque année ou tous les deux ans. Plusieurs d'entre elles se sont tenues en 2000 : CE/Argentine (Buenos Aires, 4 avril), CE/Mercosur (Buenos Aires, 5 avril, accord-cadre interrégional de coopération); CE/Chili (Santiago, 12 avril); CE/Brésil (Bruxelles, 24-25 mai); CE/Amérique centrale, sous-commission (Guatemala, 10 juillet); CE/Paraguay (Bruxelles, 3 octobre); CE/Uruguay (Bruxelles, 5 octobre).
(60) Document COM (2000) 829.

AMÉRIQUE LATINE: LES SOUS-RÉGIONS

Amérique centrale	Communauté andine	Mercosur	Autres
Costa Rica	Colombie	Argentine	
El Salvador	Equateur	Brésil	Chili
Guatemala	Pérou	Paraguay	Mexique
Honduras	Bolivie	Uruguay	
Nicaragua	Venezuela		
Panama			

A titre d'exemple, il faut citer l'adoption de la décision n° 2/2000[60] qui établit une zone de libre-échange entre l'Union européenne et le Mexique. Il est important aussi de mettre en exergue les négociations qui ont eu lieu en 2000 pour la mise en place d'un Accord d'Association UE-Mercosur. Il est a signaler également la reconduction du Système de Préférences Généralisées-Drogues en faveur des pays andins et centraméricains qui est en cours de négociation. Cela nécessite une dérogation de l'OMC.

Il est à noter que près de 229 millions € ont été engagés pour 29 actions et projets à caractère régional, qui concernent tout le sous-continent ou les divers ensembles régionaux. Ce budget représente plus de la moitié des engagements financiers de l'année 2000. Il correspond aux priorités établies par la CE pour les activités de coopération au développement: politiques commerciales, investissement et compétitivité du secteur privé, intégration et coopération régionales (y compris les problèmes économiques, sociaux et environnementaux transfrontaliers), etc.

PROJETS RÉGIONAUX - RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ENGAGEMENTS

Région	Pourcentage	Montant en millions €	Nombre de projets
Amérique centrale	39% du total	Soit 89 €	7
Communauté andine	3% du total	Soit 6 €	3
Mercosur et Chili	6% du total	Soit 13 €	2
Amérique latine - Régionaux	52% du total	Soit 120 €	17
TOTAL	**100%**	**228 €**	**29**

© J. Gonzalez

Forage d'un puits d'eau potable dans un champ près de la frontière entre le Salvador et le Honduras.

AMERIQUE CENTRALE - PROJET "SANS FRONTIERES": SALVADOR-HONDURAS

Les zones frontalières qui séparent le Salvador et le Honduras, à l'histoire conflictuelle s'il en est, abritent des populations particulièrement démunies. Qu'elles vivent dans l'un ou l'autre pays, c'est environ un demi million de personnes qui sont en situation d'extrême pauvreté. Un programme de développement binational, soutenu par l'Union européenne à raison de 30 millions €, a contribué à aider le Honduras et le Salvador dans le difficile processus de normalisation de leurs relations de voisinage. Ce programme est centré sur trois axes stratégiques, acceptés par les deux pays: la lutte contre la pauvreté, la décentralisation et l'intégration régionale de l'Amérique centrale. Ces actions de pacification et de développement ont, en outre, permis d'attirer vers la région des investissements nationaux et étrangers qui marqueront un pas de plus vers la stabilisation économique et politique. Les deux pays bénéficiaires ont apporté chacun un appui de 6 millions €.

MERCOSUR - LE BASSIN DU PILCOMAYO

Fleuve partagé par l'Argentine, la Bolivie et le Paraguay, le Pilcomayo a donné son nom à une Commission Tri-nationale qui œuvre au développement de la région. Pour ce faire, le désenclavement et l'essor économique ont été stimulés par un Plan directeur, qui a orienté et défini les priorités et les actions, ainsi que les investissements à réaliser à court et à long termes. Le soutien total de la Commission s'élève à 13,2 millions €.

PRINCIPALES LIGNES BUDGETAIRES	Montants		Projets/actions	
	€ (000)	(en % du total, arrondi)	Nombre	(en % du total, arrondi)
COOPÉRATION FINANCIÈRE ET TECHNIQUE	158.949	37%	16	5%
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE	70.674	17%	14	-
RÉHABILITATION ET RECONSTRUCTION EN AMÉRIQUE LATINE	48.275	11%	2	1%
AIDE ALIMENTAIRE	35.823	8%	_	
ONG	52.461	12%	113	36%
AIDE D'URGENCE, PRÉVENTION DES CATASTROPHES ET INTERVENTIONS HUMANITAIRES	31.720	7%	98	31%
ENVIRONNEMENT ET FORÊTS TROPICALES	5.507	2%	5	2%
DÉMOCRATISATION ET DROITS DE L'HOMME	14.559	4%	7	3%
AUTRES LIGNES BUDGÉTAIRES A CARACTERE HORIZONTAL	11.417	3%	57	18%
TOTAL	**429.385**	**100%**	**312**	**100%**

L'assistance communautaire en Amérique latine a suivi une approche régionale.

En 2000, la Commission a accordé une importance particulière aux actions de coopération au niveau régional, rendant ainsi plus efficace l'action de la Communauté en contribuant à l'intégration progressive des sous-régions. Les projets "sans frontières" et "bassin du Pilcomayo" illustrent bien cette coopération, dans deux régions fort différentes.

Quant aux engagements en faveur de l'ensemble du sous-continent, ils ont été de l'ordre de 500 millions € par an au cours des dernières années, principalement sous forme de subventions non remboursables. L'effort global de coopération de la Communauté européenne envers l'Amérique latine a été d'environ 429 millions € en l'an 2000. Ce montant correspond à 312 projets financés sur 20 lignes budgétaires.

2. La coopération économique

Cette coopération d'intérêt mutuel est une priorité qui vise à créer et renforcer les liens d'affaires et liens économiques entre l'UE et les pays partenaires. Dans ce domaine, les priorités sont, dans un premier temps, la mise en place de mécanismes destinés à promouvoir, au niveau mondial, un système économique et financier stable et dynamique et ensuite, le renforcement des systèmes financiers nationaux et l'élaboration de programmes spécifiques à même de soutenir les pays moins développés sur le plan économique. A ce titre, les programmes et projets de coopération contribuent au développement de ces pays en les aidant à renforcer leurs capacités institutionnelles. Ainsi, cette coopération apporte son appui aux institutions telles les Chambres de Commerce, susceptibles de contribuer à l'ouverture de l'économie. De la même façon, l'appui institutionnel vise à une amélioration de la régulation du marché et à la normalisation industrielle. Les engagements annuels affectés sur la ligne budgétaire " coopération économique " ont été de 70 millions € en l'an 2000. Une partie de cette coopération est développée par le biais des programmes thématiques, qui répondent à une stratégie "bottom up" et favorisent les partenariats. Très concrets, répondant à des besoins ciblés, ils sont adaptés à des acteurs précis. Ils s'adressent à des européens et des latino-américains qui décident de travailler en synergie parce qu'ils partagent des ambitions, des techniques ou des métiers communs. Ces programmes de coopération, qui soutiennent en majorité des projets élaborés et réalisés par les participants eux-mêmes, n'en ont que plus d'impact à moyen et long termes.

Programme ALFA

ALFA - Amérique Latine Formation Académique est un programme de coopération entre des institutions d'enseignement supérieur de l'Union européenne et d'Amérique latine désireuses de collaborer sur des projets d'intérêt commun. Objectifs: accroître le potentiel scientifique et technologique, créer des mécanismes de transfert de connaissances et encourager les

échanges, non seulement entre ces deux continents, mais également entre différentes régions latino-américaines.

Ce programme de coopération fonctionne sur la base de réseaux et met l'accent sur trois domaines spécifiques: l'ingénierie, la médecine et autres sciences de la santé, et les sciences économiques et sociales. Décentralisée, sa gestion accorde un rôle primordial à la société civile. Lancé en 1994, le programme est entré dans une deuxième phase de six ans en 1998. Le soutien de la Commission s'est porté sur 183 projets, pour un montant de 8 millions € dans la première phase et sur 663 projets, pour 26 millions € dans la seconde.

L'année 2000 a été consacrée à la gestion des projets approuvés durant la première phase.(61) Une sélection a conduit à la préparation de 12 contrats portant sur un total de 1 million €, à titre de contribution de la Commission et 752.000 € en cofinancement.

© Commission européenne/Kenny Andrews

INGENIERIE ALIMENTAIRE

Maîtriser le traitement des denrées alimentaires, intégrer les critères de qualité dans l'ingénierie de ce domaine, analyser les effets complexes que certains traitements peuvent avoir sur la qualité des produits, s'initier à de nouvelles performances techniques. Cette occasion a été donnée a seize étudiants qui ont participé à une formation de 3ème cycle (ingénierie en qualité des procédés alimentaires), soutenue par 12 institutions scientifiques et coordonnée par l'Université de Reading dans le cadre du programme ALFA.

Outre l'acquis d'une maîtrise technologique, cette expérience de mobilité permet des échanges d'expériences, la création de contacts et de réseaux, la plongée personnelle dans une autre culture et – lorsque ces jeunes rentrent dans leur pays – un transfert de savoir-faire non négligeable.

Programme AL-INVEST

Intérêts réciproques, retombées partagées. Les PME latino-américaines souhaitent se moderniser, s'ouvrir à de nouveaux marchés et s'internationaliser. Les PME européennes sont intéressées par les perspectives offertes par le marché latino-américain et recherchent des partenaires susceptibles de les aider à le pénétrer. AL-INVEST(62) répond à cette double tendance. Programme de coopération décentralisée soutenu par la Commission, il a pour objectif de susciter rencontres et partenariats entre les petites entreprises des deux continents afin de favoriser les échanges commerciaux et les transferts technologiques en assurant un élargissement réciproque de leurs marchés et un appui logistique dans les régions où elles souhaitent investir. Ses moyens: l'information, les rencontres sectorielles, la création d'événements et d'actions ponctuelles et spécifiques, le système Internet SAI (Système d'Accès Informatique).

FRAISES SOUS HAUTE SURVEILLANCE

A Buenos Aires, en marge du salon SIAL Mercosur, AL-INVEST organise une réunion entre producteurs de fraises latino-américains et européens. Une PME française est du voyage, via Interco, un membre du réseau AL-INVEST basé à Bordeaux. Très intéressés par de nouveaux contacts, ses responsables se rendent à Mar del Plata (Argentine) et à Porto Alegre (Brésil) pour juger les récoltes "sur le terrain." Le voyage se solde par une commande-test. Les fruits importés n'ayant pas tenu toutes leurs promesses, une rencontre est organisée par AL-INVEST à Agen (France) afin que les entreprises brésilienne et française, ainsi que le transitaire responsable du trajet, puissent discuter de la manière d'y remédier. Conclusion: la signature d'un accord d'exclusivité quant à la fourniture de fraises, pendant l'hiver, durant trois ans, pour un montant minimum d'1 million € par an. Le transitaire brésilien est chargé d'assurer le transport dans des conditions de fraîcheur optimales. Parallèlement, il a été décidé d'organiser un suivi technique de la production réservée à la PME française par l'intermédiaire d'une société de conseil et d'un producteur européens. Une première mission d'assistance technique a été organisée en octobre 2000. Cette synergie de compétences a porté ses "fruits". Les quantités achetées par l'importateur furent supérieures aux estimations.

Les programmes élaborés dans la région visent, par le transfert du savoir-faire, à aider les populations locales à prendre en main leur propre destinée.

(61) Signature d'un nouveau contrat, de 27 avenants à des contrats existants, approbation de 172 rapports d'exécution, paiement de 2,6 millions € au titre des contrats en cours.
(62) AL-INVEST (Amérique latine - Investissement) est constitué de trois composantes: les opérateurs (COOPECO, Eurocentres, associations professionnelles, chambres de commerce, fondations, consultants, etc.), les PME ainsi que le réseau Technological Information Promotion System (TIPS).

© Dirli – Programa Desarrolla Integral

LA DEMOCRATIE DANS LA VILLE*

Les nouvelles technologies de l'information offrent la possibilité de contribuer à un meilleur partage du pouvoir par le recours à une démocratie de proximité participative. Cette e-démocratie a l'ambition d'associer le citoyen à la gestion de la cité par l'utilisation des nouveaux moyens de communication. Le réseau n°3 du programme URB-AL, coordonné par la ville d'Issy-les-Moulineaux (France), mène ainsi depuis 1998 une réflexion active sur le thème de "La démocratie dans la ville" qui mobilise environ 150 élus européens et latino-américains. Ses activités permettent d'associer au quotidien la dimension locale et internationale de la ville, en faisant de la globalisation non pas une fracture mais un tremplin vers des échanges de savoir-faire entre les collectivités locales des deux continents.

Plusieurs projets communs sont nés de ces rencontres. Le projet "Observatoire International de la démocratie locale" collecte toutes les idées qui contribueront à développer des mécanismes de participation aux affaires publiques de la ville.

L'aspiration de tous les citoyens à davantage de contrôle sur le politique, à un environnement de qualité et à la lutte contre les exclusions économiques est également un lien fédérateur du concept de démocratie dans la ville qui s'illustre dans plusieurs autres projets communs. "La consultation comme modèle de renforcement de la démocratie dans la ville" tend ainsi à mettre en place des moyens de participation plus active par des techniques de consultation et de concertation de la population qui doivent déboucher sur la mise en œuvre de processus décisionnels.

**** Développer des relations durables entre collectivités locales et échanger des savoir-faire en équité, tel est l'état d'esprit du réseau n°3 en particulier, et du programme URB-AL dans son ensemble, qui a l'ambition d'être le moteur d'une coopération décentralisée où les villes se convertissent en acteur de la coopération internationale. Issy-les-Moulineaux entend ainsi mettre en place prochainement une expérience de budget participatif avec l'appui de la ville de Belo Horizonte (Brésil).***

Le bilan est impressionnant: 179 événements organisés sous l'égide d'AL-INVEST ont permis la participation de 300 opérateurs des deux régions (chambres de commerce et associations d'industrie) et de 22.000 PME. Le flux d'affaires a été estimé à 230 millions € en quatre ans (1996-2000), dont plus de 60 millions € d'investissement direct. La contribution communautaire totale s'est élevée à 40 millions €.

AL-INVEST se veut un programme aussi rapide qu'efficace. Une demande émanant du secteur privé est approuvée par la Commission dans les deux mois et demi. La signature du contrat de subvention se réalise quatre mois plus tard.

En 2000, 50 rencontres sectorielles ont été sélectionnées et ont bénéficié d'un contrat ainsi que cinq actions ARIEL (Active Research In Europe and Latin America), un des instruments du programme AL-INVEST.

Programme ATLAS

ATLAS est un projet initié par Eurochambres (Association des Chambres de Commerce et d'Industrie européenne). Il vise à renforcer les liens entre les réseaux des CCI de l'Union européenne et d'Amérique latine, pour soutenir au mieux les opportunités économiques qui se développent par des actions de formation et d'information. Impliquant plus de 200 CCI des 15 Etats membres et des 18 pays d'Amérique latine, ATLAS représente un budget global de 2,4 millions €, dont 75 % sont financés par la CE, et couvre une durée de deux ans (2001-2003).Le projet propose une série d'instruments facilitant le transfert de savoir-faire et le *benchmarking* entre ces organisations: jumelages, programme de stages, mise à niveau des cadres, etc.

Programme @LIS

@LIS - Alliance pour la Société d'information[63] a pour vocation de promouvoir le dialogue politique entre les deux régions et les échanges sur les questions de régulation et de normalisation. Le point fort de ce programme est la possibilité qui sera accordée aux organisations sans but lucratif des deux régions de présenter des propositions d'applications pilotes dans quatre domaines: la gouvernance locale, la santé, l'éducation et l'exclusion sociale.

Programme URB-AL

Grandes et petites, les villes vivent des problèmes spécifiquement urbains dont les similitudes se retrouvent de continent à continent. Pourquoi les solutions trouvées ici, ne pourraient-elles – adaptées, et non décalquées – en inspirer d'autres? Comment créer des liens entre entités locales, respecter les bonnes pratiques et suivre les exemples lancés ailleurs, analyser ensemble des problèmes communs? Programme destiné à créer des liens entre collectivités locales, URB-AL rassemble quelque 700 villes (de la grande métropole à la petite cité), situées en Europe et en Amérique latine.

Doté d'un budget de 14 millions €, URB-AL est organisé en huit réseaux thématiques: drogue et ville; conservation des pôles

historiques urbains; démocratie dans la ville; la ville comme promoteur de développement économique; politiques sociales urbaines; environnement urbain; gestion et contrôle de l'urbanisation; maîtrise de la mobilité urbaine. Les membres de ces réseaux identifient des priorités communes et réfléchissent à des instruments d'actions susceptibles de répondre aux problèmes rencontrés.

Des projets communs sont élaborés et proposés à la Commission sous le patronage de leur coordinateur respectif. Une cinquantaine d'entre eux ont été cofinancés à ce jour.

La deuxième phase d'URB-AL a été approuvée par la CE en décembre 2000. D'une durée de cinq ans, URB-AL II bénéficiera d'un budget de 50 millions € (triplant ainsi largement son prédécesseur).

© Commission européenne

3. La coopération financière et technique

Les mesures d'aide octroyées par la Commission ciblent la promotion de la croissance favorable aux plus démunis. Outil stratégique important, la coopération financière et technique a été soutenue à hauteur de 159 millions € en l'an 2000. Elle vise principalement les pays et les couches de population les plus pauvres. Elle se met en place grâce à la réalisation de projets dans des secteurs où l'aide communautaire est susceptible de jouer un rôle important. Les projets couverts par cette ligne budgétaire concernent principalement l'appui à la paix, la bonne gouvernance, la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement, l'aide aux pays très endettés, l'amélioration du transport fluvial et la coopération parlementaire.

Infrastructures

Concrètes, tangibles, les infrastructures sont sans doute parmi les réalisations les plus visibles de la coopération. Elles "matérialisent" le développement mais vont bien au-delà des apparences. Renforcer les réseaux de communication, c'est vaincre l'isolement de certaines populations, améliorer les conditions de vie des moins favorisés, faciliter le commerce, etc. Même modestes, des travaux de construction et d'assainissement peuvent transformer la vie des habitants d'un village ou d'un quartier.

Telle est, par exemple, la réussite du projet **Villa Europa Ko'ejú** (Paraguay), qui a bénéficié d'un montant de 955.000 € de la part de la CE. 252 familles, à très faibles revenus, vivant dans la périphérie d'Asunción, sont aujourd'hui propriétaires d'un petit logement (50 m^2, salubre, et en dur). L'accès général à l'eau potable a changé les conditions d'hygiène et de santé – épidémies et maladies ont chuté, certaines d'entre elles ont disparu. Une école a été construite. La vie quotidienne y a gagné en dignité.

Mais les infrastructures peuvent aussi jouer un tout autre rôle. Aussi, certains travaux visent-ils à protéger les populations des catastrophes naturelles. Le projet **Protection de la ville de Montero contre les inondations** a constitué l'une des réalisations phares de l'UE en Bolivie (sur un budget total de plus de 17 millions €, plus de 80% des fonds provenaient de la CE). Plus de 50 kilomètres de digues ont été construits pour protéger plusieurs villes contre les débordements fréquents du fleuve Montero. Plus de 110.000 personnes étaient concernées directement par ces inondations. Grâce aux travaux, 15 hectares de terres agricoles ont pu être récupérés et d'importantes voies de communication sont désormais hors d'atteinte des caprices des eaux.

Santé

En Amérique latine, les inégalités en matière de distribution de revenus sont très fortes. On constate néanmoins que les indicateurs de santé se sont améliorés au cours des dernières années, que l'espérance de vie a augmenté et que le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans continue à baisser. Malgré de nombreux problèmes, la majorité de la population a accès à des soins de santé. Les priorités en la matière sont les suivantes:

- Améliorer l'accès des pauvres aux soins de santé;
- Réformer les systèmes de soins de santé afin de renforcer leur capacité générale;
- Assurer un financement durable.

La plupart des habitants de la région ont maintenant accès aux soins de santé.

(63) @LIS est un programme en phase de conception qui pourrait être décidé avant la fin de l'année 2001.

© Commission européenne

La formation professionnelle est un élément substantiel de nombreux projets dans la région.

DES FORMATIONS CONCRETES

Ils ont entre 15 et 29 ans et sont issus de familles modestes. Ils peuvent choisir une formation dans les domaines de l'hôtellerie, l'agriculture et l'agro-industrie, la chaussure ou la confection, l'artisanat, la réparation automobile et le commerce. Cet enseignement se veut avant tout pratique. Il place les jeunes en situation réelle. Les formations sont adaptées à une région, à des métiers en adéquation avec la production locale pour que les "enfants" restent "au pays." C'est ce type d'apprentissage qui est offert, chaque année, à quelque 65 personnes, par les 11 Centres expérimentaux de formation professionnelle (CEFOP) du projet PASE (Proyecto de Apoyo al Ajuste Social Estructural), dans le Nord du Pérou. Les coûts des installations et équipements du projet pilote se sont élevés à 2 millions €. Si les salaires des instructeurs sont réglés par le Ministère de l'Education, les CEFOP n'en sont pas moins de petits centres autogérés qui visent l'autonomie financière. Le réseau a été confié à une ONG espagnole, Fe y Alegría. Cette expérience est un bel exemple d'efficacité, de prise en charge et en compte des besoins des communautés locales. Cette initiative devrait être généralisée à l'ensemble du pays.

La Communauté européenne contribue de manière significative au processus de réforme du secteur de la santé en cours dans les pays latino-américains. La majorité des projets soutenus par la Commission en 2000 vont dans ce sens-là.(64) Son aide financière vient s'ajouter à certains projets soutenus par d'autres organismes, comme la Banque Interaméricaine de Développement ou la Banque mondiale. En voici deux exemples.

Bolivie: Soins de A à Z

Destiné à améliorer radicalement les conditions de santé, un vaste programme a été mis en place dans le département de Potosí et Tarija. Il comprend la réalisation d'études et la conception d'un plan sanitaire dans chaque département; de même que l'amélioration des systèmes d'alimentation en eau potable et des systèmes d'assainissement. Une action spécifique vise les infrastructures de soins de santé (hôpitaux et dispensaires) qui seront améliorées, ainsi que leurs équipements. Des formations seront dispensées, à la fois pour le personnel médical et les membres de l'administration hospitalière. L'accès aux médicaments devrait être renforcé. Par ailleurs, des campagnes d'information en matière d'hygiène et de santé seront conçues pour la société civile dont l'implication, dans ce processus de réforme, est indispensable. La contribution de l'Union à cette initiative s'élève à 30 millions €.

Pérou: Eau potable à Lima

Le Pérou a connu les ravages du choléra au début des années 90, touchant en premier lieu, les populations les plus pauvres qui se pressent autour des grandes villes dans des situations sanitaires déplorables. Ce fut le cas aux abords de Lima. La situation désastreuse de certains quartiers, qui laissait craindre une recrudescence de l'épidémie, a suscité le projet "Eau potable". Objectif: distribuer une eau de qualité contrôlée, à un maximum de personnes dans le besoin. Pour atteindre cette population à la fois dense et dispersée – quelque 330.000 habitants dans 292 zones urbaines –, la stratégie fut de multiplier les micro-projets. 250 d'entre eux ont géré un réseau global de 175 systèmes d'eau potable (soit 400 kilomètres de tuyaux, 204 réservoirs, 102 pompes et 5000 bassins publics). Cette démarche originale, soutenue par la CE à hauteur de 7,8 millions €, a constitué une alternative intéressante d'installation d'un système d'assainissement, là où des travaux conventionnels s'avèrent impossibles.

Education

Il est très important de disposer d'un système éducatif approprié et efficace afin d'assurer une croissance durable. L'éducation est pour beaucoup dans l'amélioration de la productivité, ce qui permet d'élever les taux de croissance et de réduire les inégalités. En dépit des progrès réalisés pour faciliter l'accès à l'éducation primaire en Amérique latine, les populations pauvres continuent d'éprouver des difficultés d'accès à l'enseignement secondaire et surtout universitaire. Dans tous les pays de la région, il est nécessaire de réformer le système éducatif et de mieux cibler les ressources destinées à l'éducation. En plus des programmes thématiques à caractère régional comme ALFA, les projets de la Commission destinés au secteur prennent en compte les réalités locales. Leurs objectifs sont concrets, tel le **projet PASE** au Pérou, un exemple de réussite, dans l'enseignement professionnel.

(64) A titre d'exemple : GTM/B7-3010/95086 : Apoyo a la reforma del sector salud, NIC/B7-3100/96/088: Fortalecimiento del sistema de salud, VEN/B7-3100/97/101: Apoyo al sector hospitalario Caracas.

LA CONSERVATION DE LA FORET BRESILIENNE *

Lancé au début des années 90, le programme pilote pour la conservation de la forêt brésilienne (PPG7) ne manque pas d'ambition. Pour ses promoteurs, "conserver" la forêt signifie à la fois la protéger et promouvoir le développement durable des régions concernées – autrement dit, pourvoir aux besoins de la génération actuelle sans compromettre ceux des générations futures.

Le projet RESEX est l'une des composantes principales – et l'une des plus réussies - du programme PPG7. Il vise à soutenir les "réserves extractives" établies par le gouvernement brésilien, il y a une dizaine d'années. Ces "réserves" constituent des espaces écologiques très particuliers. Les communautés indigènes qui y vivent, reçoivent des concessions à long terme et sont autorisées à utiliser les ressources naturelles en échange d'une gestion saine de celles-ci. Quatre réserves de ce type abritent, depuis 1995, 107 "noyaux de base" réunissant 1 718 familles. Plus de 70 % de celles-ci forment des associations qui gèrent les besoins de la communauté. Impressionnants, les résultats écologiques et économiques de cette initiative se découvrent à travers les chiffres. Plus de 8 000 personnes ont assisté à plus de 670 séances de formation. Le revenu des ménages est passé de 396 reals brésiliens (BRL) par an, avant la mise en œuvre du projet, à 2800 BRL quatre ans plus tard – et dépasse celui de 70 % de la population de la région du Nord du Brésil. 2,16 millions d'hectares sont maintenant sous surveillance et sous contrôle. Le taux de déforestation est resté inférieur à 1% dans les réserves (10% constituaient la norme autorisée) et s'est considérablement réduit autour de ces espaces.

650.000 € ont été investis dans des "plans d'utilisation et de croissance", qui avaient reçu l'appui de différentes communautés au sein des réserves. Des bases de données ont été créées, qui intègrent des informations environnementales, sociales, économiques et biophysiques; un système pour le suivi environnemental (incluant des données cartographiques à une échelle compatible avec les autres activités au sein des réserves) a été développé et mis en œuvre. 1,6 million € a été utilisé, dont une large part pour la gestion et l'amélioration structurelle du Centre national pour le développement durable des populations traditionnelles de l'Institut brésilien pour l'environnement (CNPT/IBAMA); des programmes de formation et un support logistique aux bureaux régionaux ont aussi été fournis, de même qu'un appui aux divers partenariats essentiels à la réussite du projet.

** Le programme PPG7 a bénéficié d'une dotation globale de 330 millions de dollars US pour sa première phase, dont une partie a été affectée au Rain Forest Trust Fund géré par la Banque mondiale. La contribution de la Commission européenne s'est élevée à 70 millions € depuis le lancement du programme; elle est la deuxième en importance après celle de l'Allemagne (135 millions €). Les autres bailleurs principaux sont le Royaume-Uni (23 millions €) et les Etats-Unis (10 millions €). La première phase du projet RESEX (1995-2000) a bénéficié d'une contribution de la CE de 5 millions € sur la ligne budgétaire pour les forêts tropicales. La CE devrait contribuer pour 7 millions € à la deuxième phase.*

© Commission européenne

Environnement et Forêts tropicales

Ces dernières années ont été marquées par une attention accrue en matière de protection de l'environnement. En effet, lutter contre la pauvreté c'est aussi l'intégrer aux objectifs environnementaux et aux stratégies mises en œuvre pour le bien de la population. La protection des ressources naturelles et le développement durable sous-tendent désormais tous les programmes communautaires. Nombre de projets dans ce secteur prennent en compte la réalité humaine intégrée à l'environnement dans la région amazonienne. Leur financement est accordé par des lignes budgétaires spécifiques, mais aussi par des lignes se rapportant à des projets de protection de l'environnement en général.

Le développement rural va de pair avec la protection de l'environnement.

En **Amazonie équatorienne,** un projet soutenu par l'Union à hauteur de 7 millions €, achevé en 2000, a permis de limiter les effets de l'activité pétrolière, notamment dans des zones protégées. L'utilisation d'une technique propre, peu coûteuse, permettant d'assainir les sols pollués par les hydrocarbures a été développée, en collaboration avec les sociétés pétrolières impliquées. Un laboratoire environnemental et un système de monitoring et de contrôle ont été mis en place. Cette action est d'autant plus efficace qu'elle fut concertée avec les compagnies pétrolières et qu'elle a entraîné, de leur part, un changement d'attitude positif, plus respectueux de l'environnement et des communautés vivant sur ces terres.

4. Politiques thématiques

Droits de l'Homme et Démocratisation

Depuis le Traité d'Amsterdam, l'Union dispose d'un cadre juridique important pour promouvoir les droits de l'Homme dans sa politique extérieure. Cette avancée permet notamment à la Communauté de soutenir les activités des organisations internationales et régionales et des ONG. La consolidation du processus de démocratisation en Amérique latine dispose d'un crédit d'engagement de 14 millions €.(65) La Commission encourage aussi le renforcement et le développement d'une société civile responsable et soutient les groupes vulnérables. Deux exemples viennent illustrer cette démarche.

ANCRER LA DEMOCRATIE EN EQUATEUR

Le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme a décidé d'apporter son appui au gouvernement équatorien pour mettre en œuvre un plan d'action national en matière de droits de l'Homme. Cet objectif bénéficie d'un appui de 373.500 €. Le HCDH assure des activités éducatives et de formation. Il participera également au renforcement des tâches de l'ombudsman.

OBSERVATEURS AU PEROU

Au Pérou, 42 personnes ont participé à une mission d'observation électorale. Cette action a bénéficié d'un budget de 2 millions €. Elle a veillé à la couverture de la période électorale par les médias, à l'éducation citoyenne dans la perspective du vote et à la formation au processus électoral.

Réhabilitation et reconstruction

Les efforts fournis par la CE dans le domaine de la reconstruction sont particulièrement importants dans les zones sinistrées.

L'essentiel des moyens s'est porté sur l'Amérique centrale, en particulier dans les pays frappés par l'ouragan Mitch (Guatemala, Honduras, Nicaragua, El Salvador).

Vaste projet, le Programme Régional de Reconstruction de l'Amérique centrale (PRRAC) bénéficie du soutien de la CE. Un premier engagement financier de 82 millions € (sur une allocation totale de 250 millions €) a été signé au début de l'année 2000. Un premier appel à propositions dans le cadre des initiatives locales a été lancé en septembre 2000 et plusieurs préavis de marchés de services ont été publiés au cours du dernier trimestre de l'année.

La Commission a adopté, en décembre 2000, une deuxième Décision de financement dans le cadre du PRRAC, pour un montant de 44 millions €.

HONDURAS: L'APRES MITCH

Le programme communautaire au Honduras touche les producteurs les plus démunis. Il s'inscrit dans les priorités et les conditions d'aides définies par le plan gouvernemental Maestro, mis en place suite à l'ouragan Mitch (1998). Le programme sécurité alimentaire est composé de trois plans d'action:

1) l'accès au financement et au crédit, programme en place depuis 1996 et qui finance directement des institutions locales de crédit rural pour accroître l'accès des petits exploitants agricoles au financement d'acquisition de facteurs de production;

2) l'accès à la terre et le renforcement du droit foncier qui, depuis 2000, s'incarnent dans des programmes privilégiant l'approche participative des populations locales en coopération avec les autorités locales et nationales;

3) le développement de la commercialisation des produits agricoles, qui permet d'améliorer les marges nettes des petits producteurs grâce au transfert de technologies et à la formation professionnelle.

De manière générale, l'accent est mis sur le processus participatif des populations bénéficiaires, pour neutraliser les effets de dépendance que peuvent générer les projets initiés par des donateurs.

Genre

L'amélioration du statut de la femme et l'encouragement de l'égalité des sexes sont importants non seulement dans l'absolu, mais aussi en tant qu'élément contribuant au développement économique et social général. La Commission met un accent particulier sur le rôle de la femme dans le processus du développement.

L'élimination des disparités entre femmes et hommes constitue un des aspects importants de tous les projets soutenus par la Commission. C'est pourquoi tous les projets financés en Amérique latine prennent en compte la dimension "genre" dans la définition de leurs objectifs et activités.

PANAMA: POUR L'EGALITE

Des "Bureaux de la Femme" ont été constitués dans différentes institutions publiques, la sensibilisation des enseignants à la question du "genre" a commencé, un soutien a été apporté aux organisations de femmes et leur intégration dans les syndicats est facilitée. Tels sont les premiers résultats du Plan National "Femmes et Développement" mis sur pied au Panama et soutenu par la CE (9 800 000 €). Ce programme vise à rééquilibrer la situation des hommes et des femmes tant sur les plans social et culturel qu'économique ou politique. Après quelques difficultés en phase de démarrage, il est en bonne voie d'exécution. (www.proigualdad.com)

(65) La gestion des lignes budgétaires géographiques avec tous les pays tiers est désormais regroupée en un seul service. L'accent donné à la stratégie de coopération dans ce domaine, s'inscrit dans les lignes directrices reprises dans le Règlement (CE) 975/99 du 29 avril 1999. Deux nouveaux programmes importants ont été initiés en Colombie : le programme régional andin pour les droits de l'Homme (auquel la CE contribue à hauteur de € 3 millions) et le projet Cien Municipios de Paz, exécuté par l'ONG colombienne Redepaz. Il ne s'agit que de deux exemples d'actions rendues possibles par la restructuration effectuée, depuis le début de l'année 2000, dans le secteur Droits de l'Homme et Démocratisation.

MEXIQUE: INTEGRATION DES ANCIENS REFUGIES GUATEMALTEQUES

Projet d'appui à l'intégration définitive des ex–réfugiés guatémaltèques dans les Etats de Campeche, Quintana Roo et Chiapas

Avril 2001. Andres Jimenez Andres et Pablo Juan Miguel, respectivement président et trésorier de la société de production rurale Manos Unidas para el Progreso (Santo Domingo Keste), présentent pour la troisième année consécutive un bilan économique positif à leurs 101 associés. La commercialisation des 1710 tonnes de pastèques, récoltées sur 57 ha, leur a rapporté un montant total de 2 231 655 pesos. Tout commence en 1982. Des groupes de Guatémaltèques, fuyant la guerre, aboutissent au Mexique, dans les forêts du Chiapas. Deux ans plus tard (pour des raisons de sécurité mais aussi pour faciliter la distribution de l'aide humanitaire), ils sont déplacés par les autorités mexicaines vers les plaines du Campeche. C'est là qu'ils réussissent à créer les conditions de leur autosuffisance. En 1996, lorsque la paix est signée au Guatemala, nombre de ces réfugiés souhaitent rester au Mexique – terre d'asile où sont nés et ont grandi leurs enfants. C'est pourquoi la CE et le gouvernement mexicain mettent en œuvre, depuis 1997, un programme spécifique d'appui à leur intégration.

Fondé sur la co-responsabilité et la co-gestion, le projet a pour objectif de renforcer les dynamiques de développement micro-régional qui peuvent favoriser l'intégration des ex-réfugiés. Il soutient essentiellement la création de revenus agricoles, la formation professionnelle, l'aide au développement de micro-entreprises ainsi que des initiatives de type socio-culturel (organisation sociale, concertation, revalorisation et promotion de l'identité Maya, amélioration des infrastructures de base, etc.). Les résultats positifs de cette expérience ont encouragé la Commission et le gouvernement mexicain à soutenir la seconde phase de l'initiative. Ce Projet d'appui à l'intégration définitive est destiné à consolider les acquis dans les Etats de Campeche et Quintana Roo et étendre la couverture à l'Etat du Chiapas, où la problématique socio-politique est plus délicate. Cette nouvelle action prévoit une contribution communautaire de 5,5 millions €. Elle bénéficiera à 53 000 personnes (24 000 d'origine guatémaltèque et 29 000 Mexicains), réparties dans plus de 150 communautés.

© Commission européenne

Cette petite fille est née au Mexique. Comme de nombreux réfugiés guatémaltèques, elle peut désormais choisir de rester au Mexique ou de retourner dans son pays d'origine.

Réfugiés et personnes déplacées

En ce qui concerne l'aide aux réfugiés et aux personnes déplacées, l'exercice 2000 a été consacré à la définition du programme pluriannuel 2000-2004, dont le budget s'élève à 16 millions €. Il comprend trois composantes nationales (Mexique, Nicaragua, Guatemala) et une composante régionale de coordination technique.(66) En Amérique centrale, où la plupart des situations de crise sont stabilisées, les projets mettent surtout l'accent sur l'intégration ou le retour des populations déplacées. Il n'y a pas eu de nouveaux engagements budgétaires en 2000.

Aide Humanitaire (ECHO)

La Communauté finance des opérations d'aide humanitaire aux victimes des pays touchés par des catastrophes naturelles ou causées par l'homme. L'aide est acheminée vers les populations en détresse. Elle est fournie sous forme de secours en nature ou de services. L'Amérique latine a connu en 2000, une période difficile de conflits et catastrophes naturelles. La Commission a apporté son appui aux populations les plus touchées. Cette aide est détaillée dans le tableau suivant:

AMERIQUE LATINE	DECISIONS DE FINANCEMENT ECHO en Millions €
TOTAL	**24.560**
Amérique centrale (El Salvador, Honduras, Nicaragua)	4.425
Colombie	6.500
Cuba	2.000
Mexique	0.850
Amérique du Sud (Pérou, Brésil, Equateur)	4.035
Venezuela	6.750

Les populations en détresse reçoivent de l'aide en nature et sous forme de services.

(66) Le Règlement du Conseil 442/97 qui constituait la base légale des actions financées sur la ligne budgétaire d'aide aux populations déracinées, arrivé à échéance le 31.12.99, a été renouvelé pour une période d'un an jusqu'au 31.12.2000.

Sécurité Alimentaire

Le terme "insécurité alimentaire" a été adopté par le Conseil dans un règlement qui définit le cadre juridique actuel du programme "sécurité alimentaire" de la Commission et qui fait de la sécurité alimentaire un des facteurs de développement durable et de réduction de la pauvreté. Désormais, la sécurité alimentaire peut être appréhendée dans sa globalité en visant à la fois l'offre, la demande et la prévention des crises. En 2000, un montant de 36 millions € a été engagé pour l'aide alimentaire en Amérique latine. Les programmes menés en Bolivie et au Honduras peuvent être cités comme exemples.

Bolivie: les municipalités

La CE intervient en Bolivie depuis 1995. Elle soutient directement le programme du gouvernement d'aide à la sécurité alimentaire. Celui-ci finance des actions ciblées sur les municipalités (deux tiers du budget) et les préfectures départementales (un quart du financement). Ce programme intervient aussi au niveau du développement rural. La Commission apporte, d'une part, une assistance technique pour la mise en œuvre du programme et, d'autre part, un soutien permettant de financer des actions d'appui dans 78 municipalités (sur un total de 314) sélectionnées sur la base de critères de pauvreté. Les domaines bénéficiant traditionnellement de ces interventions sont la production agricole, le développement des infrastructures rurales (notamment des chemins ruraux), la formation et l'assistance technique dans les secteurs agricoles et non-agricoles. En 2000, les activités de micro-crédits ont été intégrées dans le périmètre de ces aides. Le rôle moteur des municipalités et des ONG dans la conduite des projets locaux et dans l'accès aux ressources financières a constitué l'innovation majeure de ce programme.

La CE aide actuellement les pays andins à lutter contre le trafic de drogue.

Programme Drogues

Face à la montée du trafic et de la consommation de stupéfiants, la lutte contre ce fléau est une priorité majeure de l'action de l'Union européenne. Celle-ci a adopté une stratégie globale, qui s'est concrétisée à travers le Plan d'action anti-drogues.(67) Les programmes soutenus par la Communauté tentent de répondre à une problématique touchant de plus en plus les populations, aussi bien en milieu urbain que rural. Sur le **plan commercial,** la Commission européenne a rédigé les introductions politiques qui accompagneront la proposition de règlement pour renouveler les préférences commerciales en faveur, en particulier, des pays andins et centraméricains qui bénéficient du *SPG Drogue*. Tel est, par exemple, le cas de la Bolivie qui peut ainsi exporter plus de 90% de ses produits sur le marché européen dans des conditions privilégiées voire exemptes de taxes douanières.

SUR LA ROUTE DE LA COCAÏNE

La Commission finance des projets de prévention dans neuf pays (budget total: 2 millions €). Dans les pays andins, elle soutient plusieurs initiatives en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, de contrôle de précurseurs et d'harmonisation de la législation. Elle assiste depuis peu le gouvernement vénézuélien dans la création d'un observatoire national des drogues et consacre à cette fin 2 millions €. En Colombie, la CE souhaite jouer un rôle important dans le processus de paix et y contribue par des programmes alternatifs (30 millions € sur un total de 105 millions €).

5. Relations avec les grandes institutions européennes et internationales

Le niveau de collaboration entre la Commission et les grandes institutions internationales de coopération est plus avancé en Amérique latine qu'il ne l'est dans d'autres régions. Ces institutions sont des partenaires complémentaires de la politique de coopération européenne et en cette qualité, elles contribuent, entre autres, au financement de projets d'intérêt mutuel, de lutte contre la pauvreté ainsi qu'au renforcement de la Démocratie.

Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Signataire d'accords cadre avec 15 pays, acteur européen de premier plan dans la région, la BEI contribue au financement de projets d'investissement présentant un intérêt mutuel pour les pays de l'UE et d'Amérique latine. Partenaire complémentaire de la Commission, elle est intervenue, notamment, dans les secteurs de l'industrie, des télécommunications, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement ainsi que des transports. En 2000, le montant total des prêts signés pour des opérations en Argentine, au Brésil et au Mexique s'élève à 400 millions €.

Banque Interaméricaine de Développement (BID)

La Commission européenne et la BID collaborent activement en matière de coopération au développement en Amérique latine. Les institutions à la fois partagent leurs idées sur le développement économique et social dans cette région et coopèrent afin d'obtenir une meilleure coordination des services. La Commission soutient activement plusieurs groupes consultatifs de pays (Colombie, Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua) présidés par la BID ainsi que le groupe consultatif régional pour la reconstruction de l'Amérique centrale. Les réunions des groupes consultatifs ont atteint leur objectif de coordonner les activités des donneurs internationaux dans les pays concernés. Depuis 1977, la Commission a contribué aux opérations financières de la BID pour un montant de 57 millions € par le financement de différentes opérations ou via les fonds fiduciaires gérés par la

(67) COM (1999) 239 final, " Plan d'action de l'UE 2000-2004 sur la lutte contre la drogue ".

BID. Actuellement, la Commission finance deux fonds fiduciaires importants administrés par la BID: le fonds spécial pour l'assistance technique (4 millions €) qui finance les experts nationaux des pays membres de l'UE, pour effectuer des études pour la préparation de projets de la BID et le fonds spécial pour les PME (15 millions €) qui finance des opérations de micro-crédit pouvant aller jusqu'à 540.000 €. La Commission et la BID ont accepté de signer un "Memorandum of Understanding" afin de créer un cadre approprié leur permettant d'approfondir et de concentrer leur collaboration actuelle, particulièrement dans les secteurs suivants: la consolidation de la démocratie, la réduction de la pauvreté et l'équité sociale, l'intégration régionale et le développement des technologies de l'information.

Banque Mondiale

La CE a signé, en juillet 2000, un accord de contribution au Fonds fiduciaire lié à l'initiative PPTE (Pays Pauvres très Endettés), géré par la Banque Mondiale et destiné aux pays d'Asie et d'Amérique latine. Sa contribution s'est élevée à 54 millions €, dont 45 millions devaient être réservés aux pays d'Amérique latine appelés à bénéficier d'un allégement de leur dette, tels la Bolivie, le Honduras et le Nicaragua. La CE soutient activement l'élaboration, par les pays bénéficiaires du programme PPTE, de documents de stratégie visant à réduire la pauvreté.

Agence américaine pour le développement international (USAID)

La CE s'est engagée aux côtés de l'USAID dans le cadre du Nouvel agenda transatlantique (NTA) et du Plan d'action conjoint. Des contacts réguliers existent dans les domaines d'intérêt commun: développement du secteur privé, renforcement des capacités institutionnelles, aide aux institutions démocratiques, droits de l'Homme, décentralisation, etc.

Une étude sur l'évolution des problèmes de développement de l'Amérique centrale a été menée par l'Institut des études ibéro-américaines de Hambourg (DE) et *l'Inter American Dialogue* de Washington, DC. Cette analyse – très bien reçue par l'USAID – met en avant un modèle d'intégration économique régionale, accompagné de propositions en faveur du renforcement démocratique des institutions, de la poursuite du processus vers la création de l'union douanière et monétaire ainsi que de la réforme des systèmes fiscaux et budgétaires des pays de la région.

Organisation des Etats Américains (OEA)

Durant l'année 2000, les Etats membres de l'UE ayant le statut d'observateurs permanents au sein de l'OEA, se sont réunis chaque mois pour discuter des problèmes d'intérêt pour l'Union et dialoguer avec les hauts responsables de l'OEA. Par ailleurs, en juin 2000, une première consultation a eu lieu sur la possibilité de réaliser un accord cadre de coopération UE-OEA dans l'observation de processus électoraux.

© Commission européenne

6. Perspectives

Les priorités établies lors du Sommet de Rio en juin 1999 ont été intégrées dans les stratégies de la Commission concernant les différents pays et régions ainsi que dans la programmation de la coopération, compte tenu des contraintes et des objectifs qui lui sont propres. Les objectifs du partenariat stratégique restent les mêmes: renforcer les relations entre les deux régions dont l'interdépendance croissante justifie la recherche de réponses communes à des défis mondiaux.

La politique de coopération menée par la Commission vise le développement des échanges et la connaissance mutuelle des cultures. Cette reconnaissance réciproque pose les jalons d'un terrain solide, à partir duquel pourront être pleinement concrétisés les programmes de coopération économique, d'intégration régionale, d'aide financière aux populations défavorisées et de renforcement dans le secteur de l'éducation et de la haute technologie, que viendront épauler les budgets communautaires.

Les efforts de la Commission se concentrent également sur la manière d'augmenter l'efficacité des programmes sectoriels dans une perspective à plus long terme (par exemple dans le cadre d'une planification pluriannuelle), définie en accord avec les pays bénéficiaires.

La mise en place d'une réforme des systèmes de gestion moyennant un processus de déconcentration au bénéfice des Délégations de la Commission sur le terrain, vise a augmenter la performance dans les délais d'exécution des différents programmes.

Le succès de la CE dans la région est souvent le fruit d'une coopération assidue avec d'autres institutions internationales et autorités locales.

IX Tableaux financiers

Ventilation, par instrument, de l'aide au développement financée par le Fonds européen de développement (FED) en 2000

Montants en millions €	Total		Gestion EuropeAid		Gestion par autres DG	
Instrument	Décisions	Déboursements	Décisions	Déboursements	Décisions	Déboursements
Aide programmée	1645.46	718.76	1645.46	718.76	-	-
Ajustement structurel	459.50	147.32	459.50	147.32	-	-
Capital-risque	122.59	152.55	122.59	152.55	-	-
Bonifications d'intérêts	24.50	17.42	24.50	17.42	-	-
Aide d'urgence	1.52	28.26	1.52	28.26	-	-
Aide aux réfugiés	24.19	1.79	24.19	1.79	-	-
Sysmin	94.10	28.73	94.10	28.73	-	-
Stabex	361.06	70.61	361.06	70.61	-	-
PPTE	1028.97	356.44	1028.97	356.44	-	-
Autres	-4.48	26.28	-4.48	26.28	-	-
Total FED	**3 757.41**	**1 548.16**	**3 757.41**	**1 548.16**	**0.00**	**0.00**
Total général Budget + FED	**11 858.98**	**6 597.93**	**9 091.20**	**5 561.59**	**2 767.78**	**1 036.34**

Ventilation, par ligne budgétaire, de l'aide au développement financée sur le budget général de la Commission en 2000

Montants en millions €		Total (subventions & prêts)		Gestion EuropeAid		Gestion par autres DG	
Poste	**Description**	**Engagements**	**Déboursements**	**Engagements**	**Déboursements**	**Engagements**	**Déboursements**
B1-3...	Aide alimentaire à la Russie (FEOGA)	-	4.64	-	4.64	-	-
B7-01..	Pré-adhésion - SAPARD	528.90	-	-	-	528.90	-
B7-02..	Pré-adhésion - ISPA	1016.29	2.54	-	-	1016.29	2.54
B7-03..(1)	Pré-adhésion - PHARE	1568.63	1201.19	1566.49	1200.35	2.14	0.84
B7-04..(1)	Pré-adhésion - Malte & Chypre	7.70	-	7.70	-	-	-
B7-20..	Aide alimentaire	458.05	437.50	458.05	437.50	-	-
B7-21..	Aide humanitaire	489.70	540.88	-	-	489.70	540.88
B7-30..	Asie	481.10	323.36	481.10	323.36	-	-
B7-31..	Amérique latine	277.90	195.20	277.90	195.20	-	-
B7-32..	Afrique du Sud	123.54	110.14	123.54	110.14	-	-
B7-40..(1)	Région méditerranéenne	44.25	73.91	44.25	73.91	-	-
B7-41	MEDA	942.85	345.90	942.85	345.90	-	-
B7-42..	Proche et Moyen-Orient	60.64	53.18	60.64	53.18	-	-
B7-51..	Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	-	6.41	-	-	-	6.41
B7-52..	NEI & Mongolie - TACIS	449.13	429.01	448.35	427.62	0.78	1.39
B7-53	NEI & Mongolie/CEI - Autres actions	111.88	125.98	9.88	40.41	102.00	85.57
B7-54..	Balkans	859.71	676.42	419.81	468.95	439.90	207.47
B7-60..	Cofinancement avec ONG	199.98	130.97	199.98	130.97	-	-
B7-61..	Formation et sensibilisation/WID	8.05	8.39	8.05	8.37	-	0.02
B7-620.	Environnement/forêts tropicales	32.07	41.68	32.07	41.68	-	-
B7-621.	Santé/lutte contre la drogue et toxicomanie	28.45	24.01	28.45	24.01	-	-
B7-6410	Réhabilitation	16.52	20.93	16.52	20.93	-	-
B7-6430	Coopération décentralisée	2.97	5.53	2.97	5.53	-	-
B7-65..	Evaluation/coordination/lutte anti-fraude	11.81	5.67	11.81	5.67	-	-
B7-6610	Mines anti-personnel	8.36	6.46	8.36	6.46	-	-
B7-66..	Autres actions spécifiques	35.61	34.52	3.04	2.25	32.57	32.27
B7-70..	Démocratie et droits de l'Homme	93.83	53.15	93.83	53.15	-	-
B7-80..	Accords de pêche internationaux	124.21	127.35	-	-	124.21	127.35
B7-8710	Bananes ACP	44.48	3.35	44.48	3.35	-	-
B7-8720	Promotion des investissements ALA/MED (ECIP)	1.76	6.44	1.76	6.44	-	-
B7-8...	Autres chapitres extérieurs de la politique communautaire	31.55	31.86	0.26	0.26	31.29	31.60
B8-0...	Politique extérieure et de sécurité commune	41.65	23.20	41.65	23.20	-	-
Total des Postes B1-B7-B8		**8 101.57**	**5 049.77**	**5 333.79**	**4 013.43**	**2 767.78**	**1 036.34**

(1) Les compétences relatives à l'ensemble des postes B7-03.. et B7-04.., ainsi qu'à une partie de B7-40.. ont été transférées à la DG Elargissement au cours de l'année 2000

Ventilation, par pays, de l'aide au développement financée par le budget général de la Commission et par le Fonds européen de développement (FED) en 2000

Pays/région	Total (subventions & prêts) en millions €		Gestion EuropeAid		Gestion par autres DG	
	Engagements	Déboursements	Engagements	Déboursements	Engagements	Déboursements
Partie I: Pays et territoires en développement – Aide publique au développement (APD)						
Europe, total	1491.47	1063.12	850.99	556.57	640.48	506.55
Albanie	35.25	80.49	35.25	77.03	-	3.46
Bosnie-Herzégovine	149.35	212.75	128.88	196.36	20.47	16.39
Croatie	23.33	12.53	23.29	11.98	0.04	0.55
Macédoine (Fyrom)	78.43	86.74	21.43	30.33	57.00	56.41
Malte	6.00	1.57	6.00	1.45	-	0.12
Moldavie	6.20	5.76	6.12	5.68	0.08	0.08
Slovénie	72.14	29.82	33.90	29.82	38.24	-
Turquie	343.38	35.38	343.38	15.97	-	19.41
Yougoslavie, Rép. féd.	748.10	510.98	223.47	157.44	524.63	353.54
Etats de l'ex-Yougoslavie, non précisés	25.45	87.09	25.45	30.51	-	56.58
Europe (montants non alloués)	3.84	0.01	3.82	-	0.02	0.01
Afrique, total	3215.99	1484.83	2970.85	1283.73	245.14	201.10
Nord du Sahara, total	371.23	212.39	356.99	196.03	14.24	16.36
Algérie	46.83	17.37	32.59	1.57	14.24	15.80
Egypte	17.55	95.09	17.55	95.09	-	-
Maroc	141.80	63.17	141.80	63.02	-	0.15
Tunisie	90.19	21.94	90.19	21.53	-	0.41
Nord du Sahara (non alloués)	74.86	14.82	74.86	14.82	-	-
Sud du Sahara, total	2844.76	1272.44	2613.86	1087.70	230.90	184.74
Angola	49.44	40.16	35.57	30.71	13.87	9.45
Bénin	62.12	4.21	62.12	4.21	-	-
Botswana	16.58	7.55	16.58	7.55	-	-
Burkina Faso	58.61	45.57	58.61	45.57	-	-
Burundi	25.94	10.73	12.16	2.41	13.78	8.32
Cameroun	78.81	46.25	78.81	46.25	-	-
Cap-Vert	29.54	2.84	29.54	2.66	-	0.18
République centrafricaine	36.24	6.64	36.24	6.64	-	-
Tchad	65.44	19.60	65.44	19.54	-	0.06
Comores	8.79	4.61	6.43	2.99	2.36	1.62
Congo, Rép. Dém.	51.84	37.05	31.84	30.30	20.00	6.75
Congo, Rép.	3.21	3.14	0.21	2.19	3.00	0.95
Côte-d'Ivoire	51.25	10.45	50.87	10.41	0.38	0.04
Djibouti	11.44	2.24	11.44	2.24	-	-
Guinée équatoriale	1.70	2.56	1.38	2.29	0.32	0.27
Erythrée	30.70	6.83	24.65	2.74	6.05	4.09
Ethiopie	90.26	79.47	75.81	74.79	14.45	4.68
Gabon	36.47	16.32	36.20	15.98	0.27	0.34
Gambie	10.54	8.83	10.54	8.83	-	-
Ghana	22.15	20.07	22.15	20.07	-	-
Guinée équatoriale	16.37	22.98	13.04	20.42	3.33	2.56
Guinée-Bissau	31.88	18.99	23.38	9.44	8.50	9.55
Kenya	142.32	25.63	136.89	22.12	5.43	3.51
Lesotho	2.09	12.81	2.09	12.81	-	-
Liberia	0.38	13.80	0.38	13.80	-	-
Madagascar	22.42	25.90	20.51	24.14	1.91	1.76

Malawi	39.34	56.56	39.34	56.56	-	-
Mali	37.68	23.84	37.68	23.77	-	0.07
Mauritanie	88.74	65.02	36.81	13.28	51.93	51.74
Maurice	9.95	5.67	9.12	5.43	0.83	0.24
Mayotte	0.80	0.52	0.80	0.52	-	-
Mozambique	143.30	88.13	134.62	82.93	8.68	5.20
Namibie	4.40	17.42	4.40	17.42	-	-
Niger	133.41	15.40	133.41	14.85	-	0.55
Nigeria	74.65	4.63	74.65	4.63	-	-
Rwanda	101.03	53.98	101.03	53.95	-	0.03
Maurice	-	-	-	-	-	-
Sao Tome & Principe	12.39	6.74	10.80	5.78	1.59	0.96
Sénégal	56.95	38.31	44.95	26.15	12.00	12.16
Seychelles	2.60	7.00	0.30	4.65	2.30	2.35
Sierra Leone	103.81	15.60	91.81	14.40	12.00	1.20
Somalie	29.73	25.35	26.37	23.24	3.36	2.11
Afrique du Sud	128.21	112.02	128.21	112.00	-	0.02
Soudan	76.77	16.77	65.77	4.04	11.00	12.73
Swaziland	24.20	8.17	24.20	8.17	-	-
Tanzanie	162.38	40.73	135.53	18.06	26.85	22.67
Togo	19.43	3.83	19.43	3.83	-	-
Ouganda	199.76	45.45	198.95	45.45	0.81	-
Zambie	160.02	30.25	158.52	29.05	1.50	1.20
Zimbabwe	46.85	11.96	46.85	11.96	-	-
Sud du Sahara (non alloués)	231.83	83.86	227.43	66.48	4.40	17.38
Afrique (non précisés)	-	-	-	-	-	-
Amérique, total	567.22	404.15	542.13	365.68	25.09	38.47
Amérique centrale et du Nord, total	309.79	234.94	302.31	215.60	7.48	19.34
Anguilla	-0.21	-	-0.21	-	-	-
Antigua & Barbuda	0.44	0.56	0.44	0.56	-	-
Barbade	1.13	2.02	1.13	2.02	-	-
Belize	15.79	7.58	15.79	7.58	-	-
Costa Rica	0.38	1.21	0.38	1.21	-	-
Cuba	16.17	7.50	14.17	2.68	2.00	4.82
Dominique	8.68	1.18	8.68	1.18	-	-
République dominicaine	49.07	15.03	48.87	14.98	0.20	0.05
Salvador	9.59	15.72	8.50	14.96	1.09	0.76
Grenade	0.58	0.43	0.58	0.43	-	-
Guatemala	7.10	22.65	7.10	21.93	-	0.72
Haïti	3.96	12.55	3.96	12.55	-	-
Honduras	29.26	19.72	27.76	18.59	1.50	1.13
Jamaïque	49.02	47.10	49.02	47.10	-	-
Mexique	1.81	4.59	0.96	3.67	0.85	0.92
Montserrat	0.23	0.08	0.23	0.08	-	-
Nicaragua	24.58	46.40	22.74	44.72	1.84	1.68
Panama	-	3.43	-	3.43	-	-
St.Kitts-Nevis	4.00	1.56	4.00	1.56	-	-
Ste Lucie	21.34	4.29	21.34	4.29	-	-
St.Vincent & Grenadines	9.95	1.31	9.95	1.31	-	-
Trinidad & Tobago	11.04	1.83	11.04	1.83	-	-

Ventilation, par pays, de l'aide au développement financée par le budget général de la Commission et par le Fonds européen de développement (FED) en 2000

Pays/région	Total (subventions & prêts) en millions €		Gestion EuropeAid		Gestion par autres DG	
	Engagements	Déboursements	Engagements	Déboursements	Engagements	Déboursements
Partie I: Pays et territoires en développement – Aide publique au développement (APD)						
Iles Turk et Caïcos.	-	0.58	-	0.58	-	-
Indes occidentales (non alloués)	-	-	-	-	-	-
Amérique centrale et du Nord (non alloués)	45.88	17.62	45.88	8.36	-	9.26
Amérique du Sud (non alloués)	161.28	143.45	143.67	124.32	17.61	19.13
Argentine	12.53	11.15	12.53	7.06	-	4.09
Bolivie	31.01	27.51	31.01	27.47	-	0.04
Brésil	28.49	18.47	27.64	18.47	0.85	-
Chili	14.31	5.85	13.99	5.85	0.32	-
Colombie	7.58	15.84	1.08	7.79	6.50	8.05
Equateur	7.73	7.67	5.86	6.34	1.87	1.33
Guyane	16.53	8.28	16.53	8.28	-	-
Paraguay	1.02	5.30	1.02	4.98	-	0.32
Pérou	19.95	26.15	18.63	25.62	1.32	0.53
Surinam	7.24	2.70	7.24	2.70	-	-
Uruguay	1.91	2.69	1.91	2.69	-	-
Venezuela	8.18	9.51	1.43	4.74	6.75	4.77
Amérique du Sud (non alloués)	4.80	2.33	4.80	2.33	-	-
Amérique (non précisés)	96.15	25.76	96.15	25.76	-	-
Asie, total	1129.52	799.30	1000.65	705.13	128.87	94.17
Moyen-Orient, total	386.34	246.09	352.28	226.41	34.06	19.68
Bahreïn	-	-	-	-	-	-
Iran	3.70	0.32	3.70	0.32	-	-
Iraq	8.60	7.69	-	0.37	8.60	7.32
Jordanie	22.02	93.17	22.02	92.99	-	0.18
Liban	9.19	40.99	9.19	40.99	-	-
Oman	-	-	-	-	-	-
Territoires sous administration palestinienne	173.92	58.21	150.20	51.32	23.72	6.89
Arabie saoudite	-	-	-	-	-	-
Syrie	49.60	7.29	49.60	7.14	-	0.15
Yemen	23.72	20.71	21.98	18.73	1.74	1.98
Moyen-Orient (non alloués)	95.59	17.71	95.59	14.55	-	3.16
Asie méridionale et centrale, total	439.67	305.64	393.12	269.39	46.55	36.25
Afghanistan	19.87	19.24	11.77	13.03	8.10	6.21
Arménie	17.80	13.11	17.80	13.11	-	-
Azerbaïdjan	25.36	21.84	25.36	21.83	-	0.01
Bangladesh	36.48	74.22	34.98	71.36	1.50	2.86
Bhoutan	-	0.97	-	0.97	-	-
Géorgie	15.26	14.93	14.86	14.36	0.40	0.57
Inde	235.85	50.12	230.00	42.33	5.85	7.79
Kazakhstan	0.89	5.21	0.89	5.21	-	-
Rép. Kirghize	10.10	16.29	10.10	16.22	-	0.07
Maldives	-	0.19	-	0.19	-	-
Myanmar (Birmanie)	6.93	1.73	5.93	0.51	1.00	1.22
Népal	4.42	16.01	4.42	16.01	-	-
Pakistan	21.96	33.12	21.96	32.91	-	0.21
Sri Lanka	5.05	6.48	3.85	5.68	1.20	0.80

Tadjikistan	20.00	13.74	1.00	1.28	19.00	12.46
Turkménistan	-	2.77	-	2.77	-	-
Ouzbékistan	10.00	11.62	10.00	11.62	-	-
Asie méridionale et centrale (non alloués)	9.70	4.05	0.20	-	9.50	4.05
Extrême-Orient, total	197.74	218.49	149.48	180.49	48.26	38.00
Cambodge	17.40	28.36	8.90	19.96	8.50	8.40
Chine	32.83	29.78	31.50	29.52	1.33	0.26
Timor oriental	36.28	19.02	36.28	18.60	-	0.42
Indonésie	25.72	40.88	7.72	29.02	18.00	11.86
Corée, dém.	28.37	27.13	20.00	20.24	8.37	6.89
Laos	13.28	8.42	12.14	7.45	1.14	0.97
Malaisie	0.35	0.22	0.35	0.22	-	-
Mongolie	6.18	5.86	4.30	4.93	1.88	0.93
Philippines	12.19	29.95	9.55	29.36	2.64	0.59
Thailande	18.62	13.07	14.12	8.28	4.50	4.79
Vietnam	4.62	13.15	4.62	12.91	-	0.24
Extrême-Orient (non alloués)	1.90	2.65	-	-	1.90	2.65
Asie (non précisés)	105.77	29.08	105.77	28.84	-	0.24
Océanie, Total	74.27	71.29	74.27	71.29	-	-
Iles Cook	-	-	-	-	-	-
Fidji	-0.97	0.82	-0.97	0.82	-	-
Kiribati	1.61	1.13	1.61	1.13	-	-
Iles Marshall	-	-	-	-	-	-
Micronésie, Féd.	-	-	-	-	-	-
Nauru	-	-	-	-	-	-
Niue	-	-	-	-	-	-
Palau	-	-	-	-	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	23.04	8.39	23.04	8.39	-	-
Samoa	3.04	4.12	3.04	4.12	-	-
Iles Solomon	44.87	48.10	44.87	48.10	-	-
Tokelau	-	-	-	-	-	-
Tonga	0.08	1.52	0.08	1.52	-	-
Tuvalu	-0.78	0.01	-0.78	0.01	-	-
Vanuatu	1.92	6.86	1.92	6.86	-	-
Wallis & Futuna	-0.01	0.05	-0.01	0.05	-	-
Océanie (non alloués)	1.47	0.29	1.47	0.29	-	-
PMA (non précisés)	633.43	579.54	451.60	433.06	181.83	146.48
Aide multilatérale	1242.34	540.52	1242.34	540.52	-	-
UNRWA	54.04	40.14	54.04	40.14	-	-
PAM	105.33	89.94	105.33	89.94	-	-
PPTE	1082.97	410.44	1082.97	410.44		
Partie I (APD), Total	**8354.24**	**4942.75**	**7132.83**	**3955.98**	**1221.41**	**986.77**

Ventilation, par pays, de l'aide au développement financée par le budget général de la Commission et par le Fonds européen de développement (FED) en 2000

Pays/région	Total (subventions & prêts) en millions €		Gestion EuropeAid		Gestion par autres DG	
	Engagements	Déboursements	Engagements	Déboursements	Engagements	Déboursements
Partie II: Pays et territoires en transition - Aide publique (AP)						
Pays en développement plus avancés	10.53	18.14	10.53	17.24	-	0.90
Aruba	-0.82	1.11	-0.82	1.11	-	-
Bahamas	-0.83	2.24	-0.83	2.24	-	-
Bermudes	-	-	-	-	-	-
Brunei	-	-	-	-	-	-
Iles Caïman	-	-	-	-	-	-
Chine Taipei (Taiwan)	-	-	-	-	-	-
Chypre	1.70	2.28	1.70	1.38	-	0.90
Iles Falkland	-	-	-	-	-	-
Polynésie française	10.62	3.72	10.62	3.72	-	-
Gibraltar	-	-	-	-	-	-
Hong Kong, Chine	-	-	-	-	-	-
Israël	-	2.01	-	2.01	-	-
Corée	-	-	-	-	-	-
Koweit	-	-	-	-	-	-
Libye	-	-	-	-	-	-
Macao	0.99	0.54	0.99	0.54	-	-
Antilles néerlandaises	-0.87	4.07	-0.87	4.07	-	-
Nouvelle Calédonie	-0.26	0.71	-0.26	0.71	-	-
Mariannes septentrionales	-	-	-	-	-	-
Qatar	-	-	-	-	-	-
Singapour	-	0.03	-	0.03	-	-
Emirats arabes unis	-	-	-	-	-	-
Iles Vierges (GB)	-	1.43	-	1.43	-	-
PDPA (non alloués)	-	-	-	-	-	-
CEI/NEI	3494.21	1637.04	1947.84	1588.37	1546.37	48.67
Biélorussie	0.41	1.60	0.41	1.60	-	-
Bulgarie	308.42	85.21	151.35	84.96	157.07	0.25
République tchèque	196.13	93.52	103.68	93.49	92.45	0.03
Estonie	75.00	42.04	33.99	41.41	41.01	0.63
Hongrie	248.23	144.93	121.18	144.51	127.05	0.42
Lettonie	104.58	48.81	35.36	48.56	69.22	0.25
Lituanie	170.81	46.50	87.61	45.86	83.20	0.64
Pologne	964.08	236.02	485.42	236.00	478.66	0.02
Roumanie	654.88	152.09	262.44	151.74	392.44	0.35
Russie	72.91	105.49	64.71	97.68	8.20	7.81
République slovaque	128.48	56.79	79.57	56.79	48.91	-
Ukraine	64.12	77.75	64.11	77.37	0.01	0.38
CEI (non alloués)	202.40	270.88	181.49	267.97	20.91	2.91
NEI (non alloués)	303.76	266.70	276.52	240.43	27.24	26.27
CEI/NEI (non alloués)	-	8.71	-	-	-	8.71
Partie II (AP). Total	**3504.74**	**1655.18**	**1958.37**	**1605.61**	**1546.37**	**49.57**
Total général Partie I & Partie II (APD+AP)	**11858.98**	**6597.93**	**9091.20**	**5561.59**	**2767.78**	**1036.34**

Notes

Christos Gofas

X ANNEXES

L'Office de coopération EuropeAid a vu le jour le 1er janvier 2001. Avant cette date, le Service commun des relations extérieures (SCR) avait déjà réalisé certaines réformes en matière de gestion des programmes d'aide extérieure de la Commission européenne.

En 2000, le SCR a enregistré, dans plusieurs domaines, des progrès considérables dont voici un aperçu.

1. Activités d'évaluation

Comme d'autres fournisseurs majeurs d'aide extérieure, la Commission veille à ce que toutes les évaluations portant sur ses programmes de coopération extérieure soient effectuées de manière totalement objective. C'est pourquoi une séparation très nette existe entre son unité Evaluation et l'ensemble des services opérationnels et politiques qui utilisent ses conclusions pour améliorer la qualité des programmes d'aide.

A l'occasion de la réorganisation de ses activités extérieures au printemps 2000, la Commission a décidé de donner un nouveau profil à sa fonction d'évaluation afin d'en renforcer l'autonomie et de permettre une utilisation plus efficace des résultats de son travail. C'est en janvier 2001 que le Comité de direction du nouvel Office de coopération EuropeAid est devenu responsable de l'unité Evaluation. Le Comité fixe le programme de travail de cette dernière et encourage les autres services à examiner attentivement toutes ses observations et à s'en inspirer pour prendre toutes les mesures qui s'imposeraient. En plus de l'habituelle analyse stratégique des principaux secteurs, thèmes transversaux, instruments et programmes nationaux, le processus de programmation et le 'policy mix' de la Commission européenne sont également sur le point de faire l'objet d'une évaluation

Quatre rapports majeurs accompagnés d'un rapport de synthèse global, ont été soumis au Conseil en 1999 et ont fait l'objet de débats approfondis. Ces documents concernaient les actions menées de 1995 à 1999 dans le cadre des programmes ALA, MED, ACP et d'aide humanitaire.

1.1. Résultats des évaluations effectuées en 2000

La liste ci-après fait l'énumération des principales évaluations effectuées en 2000. Elles ont concerné principalement les quatre grands thèmes suivants:

- Droits de l'Homme et démocratie;
- Aide acheminée via les organisations de la société civile (sous le régime de la coopération décentralisée et du cofinancement avec les ONG);
- Stratégies et programmes par pays;
- Programmes sectoriels de Phare[68].

Dans certains cas, des représentants des Etats membres de l'UE ont été intégrés aux équipes chargées d'évaluer les stratégies nationales. Les décisions en ce sens ayant généralement été prises après le démarrage des évaluations, celles-ci ne peuvent, à ce stade, être considérées comme de véritables évaluations conjointes. Néanmoins, l'expérience a démontré qu'à l'avenir, il pouvait être utile de mener ce type d'évaluation dès lors que les conditions s'y prêtaient.

1.2. Commentaires généraux sur les évaluations

Programmes et projets: alors que les stratégies générales relatives à des secteurs comme les droits de l'Homme ou la sécurité alimentaire, ont été jugées actuelles et pertinentes, la manière dont elles ont été traduites en programmes et projets a souvent suscité la confusion. S'il est arrivé que les programmes ne tiennent pas compte de tous les secteurs stratégiques concernés, à dans d'autres cas, l'imprécision et l'inadéquation des politiques et stratégies gouvernementales ont conduit à une mauvaise identification des projets.

Partenariat et coordination: les équipes d'évaluation ont souvent constaté un manque de rigueur. Leurs commentaires laissent entendre que la coordination entre les gouvernements et les donateurs était insuffisante. De plus, l'attention exagérée portée par les différents donateurs à leurs propres priorités a parfois fait obstacle à la transition vers le développement durable (cas du Mozambique) et les a empêchés d'apporter un soutien efficace aux gouvernements concernés (comme en Papouasie-Nouvelle-Guinée et en République dominicaine). D'une manière générale, les comités de gestion des Etats membres ne sont pas parvenus à améliorer leur coordination bilatérale et ont semblé incapables d'assurer la bonne coordination des actions menées par les deux parties dans le domaine de l'aide et de la sécurité alimentaires.

Mise en œuvre et gestion: tous les projets ont été victimes du manque de personnel dans les services de la Commission. Dans certains cas, la situation s'est révélée dramatique – pour les questions relatives aux droits de l'Homme, par exemple. Avec des ressources aussi limitées, il semblait impossible de gérer convenablement les projets. Ce problème a été aggravé par les retards intervenus dans la prise de décisions et la mise en œuvre des projets. La responsabilité en incombe à la fois aux comités de gestion et au caractère contraignant des procédures de mise en œuvre de la Commission (même si l'on sait que certaines mesures bureaucratiques ont été imposées à la Commission). Les évaluations ont mené à la conclusion que pour améliorer l'acheminement et la qualité de l'aide, il fallait d'urgence renforcer les effectifs des délégations de la Commission européenne.

Résultats négatifs de la réorganisation: force est d'admettre que la réorganisation des services extérieurs de la Commission en 1998, a eu pour effet d'aggraver la situation comme le démontrent les deux éléments suivants:

- le personnel, à la recherche de ses nouvelles responsabilités, n'arrivait pas à réellement appréhender ses nouvelles tâches;
- l'acheminement de l'aide extérieure a été fortement compromis faute de résoudre certains problèmes cruciaux de manque d'effectifs, venus s'ajouter à la confusion et aux retards provoqués par l'harmonisation des procédures.

(68) Les compétences relatives aux évaluations menées dans le cadre du programme Phare ont été transférées à la Direction "Elargissement" en juillet 2000.

© HTS Development Ltd.

Une équipe d'experts européens visite le projet PROLINO en République dominicaine. Les conclusions de leur mission ont servi de base au rapport d'évaluation du projet.

EVALUATIONS EFFECTUEES EN 2000

PHARE
Postes et télécommunications
Secteur social et marché de l'emploi
Secteur du transport
Secteur agricole
Programmes d'appui aux Petites et Moyennes Entreprises (PME)

TACIS
Programme national dans la Fédération de Russie
Fourniture de produits agricoles à la Russie
Programme douanier
Stratégie nationale – Azerbaïdjan
Stratégie nationale – Moldavie
Sécurité nucléaire
Programme Lien
Programme interétatique pour l'environnement
Programme Inogate
Programmes communs CE-Conseil de l'Europe

ACP
Droits de l'Homme (pays ACP)
Coopération décentralisée (pays ACP)
Aide de l'UE aux producteurs de bananes des pays ACP
Autorisations globales pour l'octroi d'une assistance technique
Stratégie nationale - Papouasie-Nouvelle-Guinée
Stratégie nationale – Sénégal
Stratégie nationale – République dominicaine 1996-2000
Stratégie nationale - Mozambique
Coopération dans le secteur minier et Sysmin
Initiative transfrontalière (Afrique australe)
UEMOA – Coopération régionale en Afrique de l'Ouest

ALA
Populations déracinées (ALA)
Secteur de la santé (ALA)
Stratégie nationale - Nicaragua
Microfinancements au Bangladesh

PROGRAMMES MULTIREGIONAUX
Cofinancements avec les ONG
Lignes budgétaires SIDA/démographie
Lutte contre la drogue
Sécurité alimentaire

Erreur de priorités: l'importance trop grande accordée au respect stricto sensu des procédures et des opérations financières a freiné l'acheminement de l'aide et les gestes de compréhension qu'il convient d'afficher vis-à-vis des besoins locaux. Les diverses évaluations ont mis en exergue la nécessité pour la Commission de se préoccuper davantage d'atteindre des résultats tangibles.

1.3. Evaluation des stratégies par pays

Participation de la société civile: les évaluations ont fait apparaître que la société civile était en général sous-représentée dans les programmes de la Commission européenne et ce, même si on constate une amélioration dans un certain nombre de pays.

Questions liées à la pauvreté: bien que la gestion de ces dossiers par la Commission européenne s'améliore, les évaluations ont montré qu'il restait encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Questions institutionnelles: il a été constaté que le thème de la bonne gestion des affaires publiques avait gagné de l'importance et qu'il requérait dès lors, une attention beaucoup plus grande de la part de la Commission européenne.

Renforcement des capacités institutionnelles: ce volet des programmes d'aide extérieure est fortement négligé si l'on en croit les évaluations qui ont révélé le manque d'attention apporté à l'élaboration de politiques réellement adaptées à la vision locale et à la création d'institutions essentielles correspondantes. On a même constaté que, dans certains cas, il y avait double emploi avec les institutions locales existantes, qui avaient même été parfois court-circuitées purement et simplement.

1.4. Application des principes d'évaluation

L'adoption, depuis 1987, d'une série de Conclusions du Conseil et d'une Résolution du Parlement européen a permis de constituer une liste de pratiques à utiliser dans la conduite des évaluations. Ces pratiques, ainsi que les dispositions appropriées prises durant l'année 2000, sont énumérées ci-dessous.

Système de gestion du cycle de projet (GCP): ce système repose sur la méthode du cadre logique, un outil de planification pour la conception, le suivi et l'évaluation des projets. Depuis 1993, il est progressivement intégré dans les pratiques de la Commission. L'unité Evaluation l'a actualisé fin 2000. En l'espace d'un an, le nombre de collaborateurs des Relations extérieures ayant suivi un cours de formation sur la GCP, est passé de 750 à 1300 (ce dernier chiffre comprend des homologues de ces collaborateurs dans les pays en développement ainsi que des consultants). Ces cours ont joué un rôle essentiel dans le processus de réforme et de réorganisation des services des relations extérieures. Conçue pour les équipes de la Commission et ses homologues des pays partenaires, une nouvelle formation de courte durée sur l'évaluation des projets est actuellement dispensée au personnel de la Commission et à ses collaborateurs dans les pays partenaires.

Etendue du champ des évaluations: aujourd'hui, le champ des évaluations, en termes de programmes nationaux, sectoriels, régionaux et thématiques est relativement exhaustif comme le démontrent la liste des évaluations effectuées et la couverture de 20% du programme Phare 2000. Avec l'aide temporaire de l'unité Evaluation, l'Office de coopération EuropeAid introduira un nouveau système global de suivi dans le courant de l'année 2001. Ce système permettra d'accroître considérablement le flux d'informations en direction des gestionnaires de programmes et d'améliorer le ciblage et la qualité des évaluations.

Echange des résultats d'évaluations avec les Etats membres et d'autres acteurs: trois réunions ont été organisées avec les services correspondants des Etats membres pour examiner les évaluations en cours ou achevées récemment et pour en proposer de nouvelles. Quelques dispositions préliminaires ont été prises en vue de préparer des évaluations conjointes placées sous le signe des '3C': Coordination, Complémentarité et Cohérence. L'échange des résultats avec les autres donateurs s'est poursuivi comme à l'accoutumée, par l'intermédiaire du groupe de travail évaluation du CAD (OCDE).

Publication des résultats des évaluations et gestion d'une banque de données: le texte complet de tous les rapports d'évaluation ainsi que leurs synthèses, confiés depuis 1998 par l'unité Evaluation à des consultants spécialisés extérieurs, sont accessibles sur le site Internet de l'Office de Coopération EuropeAid sous la rubrique Evaluation. L'unité Evaluation gère également une banque de données contenant tous les rapports d'évaluation afférents aux différents projets financés par la Commission.

Participation des acteurs locaux: lorsqu'une évaluation est prévue, les principaux acteurs locaux sont consultés et ce, en particulier au niveau des autorités nationales et locales. Cette consultation s'effectue lors de visites sur le terrain, lesquelles constituent un élément systématique de chaque enquête, et également, lors de la phase de commentaires des projets de rapport. Les échanges de vues avec les organisations de la société civile et les bénéficiaires directs des projets sont encouragés lorsque la chose est réalisable. L'intégration de consultants locaux dans les équipes d'évaluation est fortement recommandée lorsque la mission a été attribuée par contrat ou par voie d'appel d'offres. Des solutions permettant de développer ces pratiques ont été examinées - notamment avec le secrétariat ACP - et intégrées dans un nouveau guide opérationnel des procédures d'évaluation.

Préparation de nouveaux programmes: un programme en cours d'élaboration est appelé à donner la liste de toutes les évaluations stratégiques (sectorielles et thématiques) ainsi que de toutes les évaluations du 'policy mix' et du processus de programmation.

Le Groupe interservices de soutien à la qualité (QiSG) (Interservice Quality Support Group iQSG) – Il s'agit d'un nouveau groupe créé par la Communication de mai 2000 sur l'harmonisation progressive et l'amélioration de la qualité du travail de programmation. Cette Communication s'est appuyée sur des résultats d'évaluation pertinents. Fin 2000, des dispositions ont été prises pour assurer le transfert, vers EuropeAid, du QiSG créé par la Direction générale Développement en 1998. Malheureusement, ce transfert était toujours en cours au moment de la rédaction du présent rapport. Ce retard est dû en partie, au fait que le processus s'appliquera dorénavant aux projets et programmes relatifs à toutes les régions du globe et non plus aux seuls pays ACP. Par ailleurs, il faut également tenir compte du temps nécessaire pour préparer l'évaluation de programmes qui, jusqu'à présent, n'avaient été soumis à aucun contrôle de qualité.

Mesures supplémentaires: ces mesures visent à aider tous les commissaires intervenant dans les relations extérieures dans la prise de décisions afférentes au programme d'évaluation et à leur garantir les retours d'informations dont ils ont besoin.

Le mécanisme de la 'fiche contradictoire': cette fiche contiendra les recommandations formulées sur base des résultats des évaluations ainsi que les réactions à ces derniers Le mécanisme permettra d'informer les commissaires des changements recommandés qui ont été approuvés et des changements qui ont rencontré des oppositions. L'on espère que ces fiches permettront d'aplanir les divergences de vues et ouvriront ainsi, la voie à la diffusion d'instructions concernant les stratégies, les méthodes de travail et les ressources disponibles. Les fiches mentionneront également les mesures correctrices spécifiques susceptibles d'être soumises à une évaluation ultérieure.

Rapports réguliers: l'unité Evaluation fera régulièrement rapport aux commissaires sur les principaux résultats de ses analyses. Elle présentera également des synthèses semestrielles sur les tendances nouvelles ou émergentes.

Rapports annuels: suite à la demande formulée par le Conseil en octobre 2000, l'unité Evaluation produira elle aussi, des rapports annuels.

Considérées dans leur ensemble, toutes les mesures énumérées ci-dessus auront pour effet de renforcer l'autorité, l'autonomie et la transparence des services Evaluation de la Commission dans le domaine de la coopération extérieure, et d'accroître leur capacité à susciter des changements. En tant qu'organe rassembleur de savoir, ils trouveront leur place aux avant-postes comme fournisseur de meilleures pratiques à l'intention des donateurs.

2. Harmonisation des procédures d'attribution des contrats

Dans le domaine contractuel, le processus d'harmonisation des procédures a connu des développements importants. En effet, le Manuel d'Instructions adopté par la Commission le 10.11.99, a été complété par deux Guides des utilisateurs, l'un applicable aux programmes de pré-adhésion (PHARE, ISPA, SAPARD), l'autre à l'ensemble des programmes d'aide extérieure, à l'exception, à ce stade, du FED. Ces guides décrivent, d'une manière détaillée, les opérations à effectuer pour passer les marchés de services, travaux et fournitures ainsi que les opérations d'octroi de subventions. Ils englobent l'ensemble des documents standards nécessaires au lancement d'appels d'offres ou d'appels à propositions ainsi que les modèles de contrats de subventions, de services, de fournitures et de travaux. Des règles spécifiques relatives à la sécurité nucléaire des Nouveaux Etats Indépendants ont aussi été adoptées par la Commission européenne, le 6 septembre 2000. En complément à ce dispositif, le contrat cadre AMS/451 relatif à l'assistance technique à court terme (missions inférieures à 200 000 € et à un an), a été mis en œuvre à compter du 1er avril 2000. Il couvre tous les pays bénéficiaires de l'aide extérieure dans 12 secteurs différents. Enfin, un accord type a été élaboré pour les organisations internationales sur base du contrat type de subventions Relex et de l'Accord Cadre ONU. Il s'applique, quel que soit le programme au titre duquel l'action est financée, à toutes les organisations internationales sauf les banques de développement et les organisations avec lesquelles la Communauté a déjà conclu un accord cadre spécifique (FAO et UNESCO). Tous ces documents sont accessibles sur le site web de l'office de coopération EuropeAid, sous la rubrique "Procédures" (europa.eu.int/comm/europeaid).

Le SCR a effectué, en l'an 2000, plus de 30 000 paiements pour un montant de 4,3 milliards €. Il a engagé 7,7 milliards € sur la même période. Il a géré environ 3000 appels d'offres et plus de 8000 contrats ou avenants. Les différents avis publiés au titre des appels d'offres et des appels à propositions sur le site Web ont connu une progression spectaculaire en passant de 789 en 1999 à 2192 en 2000. Statistiquement, les missions contractées au titre du contrat-cadre AMS/451 en 2000 (7 mois de fonctionnement) représentent environ 23 millions € pour 300 lettres de marché. La fréquence de consultation des publications CE sur le site web – tant en ce qui concerne les appels à candidatures que les appels d'offres – a fait un véritable bond, passant de 789 en 1999 à 2192 en 2000.

PRES DE 300 AUDITS EXTERNES REALISES EN 2000

ASIE – AMERIQUE LATINE – PAYS MEDITERRANEENS	
Audits commandés en 1998 et réalisés en 2000	**8**
Audits commandés en 1999 et réalisés en 2000	**32**
Audits commandés en 1998 et en cours de finalisation	**15**
Audits commandés en 2000 et en cours de réalisation	**14**

MEDA	
Audits commandés en 1999 et réalisés en 2000	**5**
Audits commandés en 2000 et réalisés en 2000	**37**
Audits commandés en 2000 à réaliser en 2001	**25**

EUROPE DE L'EST, A L'EXCEPTION DES PAYS CANDIDATS	
Audits commandés en 1999 et réalisés en 2000	**10**
Audits commandés en 2000 et réalisés en 2000	**2**
Audits commandés en 1999 et en cours de finalisation	**2**

ONG	
Audit commandé en 2000 et réalisé en 2000	**1**

PAYS ACP	
Audits lancés en 2000 (siège et délégations)	**137**
TOTAL D'AUDITS	**288**

AUTRES
Gestion du système d'Alerte Précoce (EWS) pour AIDCO

AUDITS EXTERNES EN 2000

3. L'aide extérieure et le 'RAL'

3.1. RAL

Il a été beaucoup question, récemment, de la notion de RAL (reste à liquider). Souvent, on a cru, à tort, que cette expression désignait l'ensemble des arriérés d'exécution. Sur le plan technique, le RAL est constitué des engagements en attente d'exécution. En termes d'arithmétique, il s'agit de la somme des montants engagés au cours des exercices budgétaires précédents, moins le total des montants déboursés ou dégagés.

La notion de RAL tire son origine des concepts budgétaires ancrés dans le Règlement financier relatif au budget de l'Union européenne, lequel prévoit deux types de crédits pour les actions dont la réalisation s'étend sur plus d'un exercice:

- **les crédits d'engagement**, qui fixent les plafonds annuels s'appliquant aux engagements qui seront conclus avec de tierces parties; et
- **les crédits de paiement**, qui sont destinés à couvrir, chaque année, tous les déboursements prévus en faveur de ces tierces parties.

Pour les financements FED, il existe une notion similaire, celle des 'montants restant dus'. Ceux-ci peuvent être définis comme la différence entre le montant des 'engagements premiers' – lesquels fixent un plafond pour les engagements et dépenses relatifs à un programme donné – et les montants déjà déboursés.

Si – et c'est inévitable, il y aura toujours un certain nombre d'engagements en attente d'exécution, seule une partie d'entre eux concernera des dossiers en souffrance. Les autres seront des montants engagés dans des actions effectivement en cours qui se déroulent selon un calendrier propre à chaque type de projet ou chaque programme financé par l'Union.

Même si une grande partie des montants restant dus ne sont en réalité ni anciens ni "dormants" (77%), ils continueront à faire l'objet d'un contrôle régulier.

LES SITES INTERNET DES RELATIONS EXTÉRIEURES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

SERVICES	ADRESSES	NOMBRE DE VISITES (moyenne mensuelle en 2000)
DG Relations extérieures	**Europa.eu.int/comm/external.relations**	**1 million**
DG Développement	**Europa.eu.int/comm/development**	**600.000**
EuropeAid Office de coopération	**Europa.eu.int/comm/europeaid**	**600.000**
DG Commerce	**Europa.eu.int/comm/trade**	**1 million**
DG Elargissement	**Europa.eu.int/comm/enlargement**	**1 million**
ECHO	**Europa.eu.int/comm/echo**	**400.000**
L'UE dans le monde	**Europa.eu.int/comm/world**	**200.000**

3.2. Evolution du RAL en 2000

En 1999, une tendance à la stabilisation du RAL dans son ensemble a été observée. Elle s'est confirmée en 2000. De fait, en termes absolus, le RAL de l'aide extérieure financée sur le budget de l'Union n'a crû que de 713 millions € en 2000, augmentation la plus faible depuis 1990. Une comparaison avec les chiffres de 1990 montre également que cette progression du RAL correspond à l'évolution des montants engagés (chiffres de 1990 multipliés par 3,3).

Quant à l'augmentation significative du RAL total lié au FED (2,2 milliards €), elle est la conséquence directe de l'énorme progression des montants engagés après l'adoption du 8ème FED.

Restent deux types d'engagements qui suscitent des préoccupations:

- Les engagements anciens (d'une durée supérieure à cinq ans); et
- les engagements "dormants" (engagements budgétaires en souffrance pour lesquels aucun déboursement n'a eu lieu au cours des deux dernières années).[(69)]

On attribue cette situation à des actions dont la réalisation a pris du retard ou dont les montants engagés ont déjà été payés intégralement sans qu'il n'ait été procédé à la clôture du dossier. Ce type de RAL est considéré comme potentiellement 'anormal' et a donc fait l'objet d'une enquête particulière. Des résultats significatifs ont déjà pu être obtenus pour les engagements préalables à 1995 – le nombre d'engagements anciens et en attente de règlement a été réduit de moitié. Quant aux montants restant dus, ils ont été réduits de 34%.

4. Transparence et Internet

La transparence des activités et des procédures de gestion est le premier souci du nouvel Office de coopération EuropeAid. Ce souci était déjà partagé par l'ancien SCR ainsi que par tous les services des relations extérieures de la Commission.

Héritage de l'ancien SCR, le site Internet de l'Office est une source centrale d'information pour les partenaires potentiels ou, simplement, pour toute personne s'intéressant aux activités de la Commission européenne dans le domaine de l'aide extérieure. Le site contiendra bientôt les rapports d'avancement relatifs à la mise en œuvre des programmes d'aide de l'UE.

Le site contient toutes les informations relatives aux procédures contractuelles ainsi que tous les documents qui les concernent: formulaires de requête, contrats types, appels à propositions, etc. Ces documents peuvent être téléchargés à partir du site par toute personne intéressée (entreprises, ONG, autorités locales, etc.).

Le site d'EuropeAid contient aussi les rapports d'évaluation finaux relatifs aux programmes et projets bénéficiant d'un financement communautaire. Il comportera bientôt des informations sur les projets en cours.

Outre le nouveau site Internet de l'Office de coopération EuropeAid, un nouveau portail, "L'Union européenne dans le monde", commun à tous les services des Relations extérieures, a été inauguré en 2000. Il couvre toutes les activités extérieures de la Commission européenne et peut être considéré comme la voie d'accès à toutes les informations, y compris aux profils des pays. Il est prévu de développer encore ce portail dans un proche avenir.

(69) Selon la définition donnée par la Cour des comptes.

Commission européenne

Office de coopération EuropeAid
Adresse: Rue de la Loi, 41 – B-1049 Bruxelles
Fax + 32 (2) 299 64 07
E-mail: europeaid-info@cec.eu.int

Direction générale du développement
Adresse: Rue de Genève, 12 – B-1140 Bruxelles
Fax +32 (2) 299 25 25
E-mail: development@cec.eu.int

Internet: http://europa.eu.int/comm/world
http://europa.eu.int/comm/europeaid
http://europa.eu.int/comm/development
http://europa.eu.int/comm/external.relations

Photo de couverture © UNFPA/DSW

Publié par la
Commission européenne

Avertissement
Ni la Commission européenne, ni aucune personne agissant au nom de la Commission n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations ci-après.

Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 2002

ISBN: 92-894-0767-0

© Communautés européennes, 2002

Imprimé en Belgique

Venta • Salg • Verkauf • Πωλήσεις • Sales • Vente • Vendita • Verkoop • Venda • Myynti • Försäljning
http://eur-op.eu.int/general/en/s-ad.htm

BELGIQUE/BELGIË

Jean De Lannoy
Avenue du Roi 202/Koningslaan 202
B-1190 Bruxelles/Brussel
Tél. (32-2) 538 43 08
Fax (32-2) 538 08 41
E-mail: jean.de.lannoy@infoboard.be
URL: http://www.jean-de-lannoy.be

**La librairie européenne/
De Europese Boekhandel**
Rue de la Loi 244/Wetstraat 244
B-1040 Bruxelles/Brussel
Tél. (32-2) 295 26 39
Fax (32-2) 735 08 60
E-mail: mail@libeurop.be
URL: http://www.libeurop.be

Moniteur belge/Belgisch Staatsblad
Rue de Louvain 40-42/Leuvenseweg 40-42
B-1000 Bruxelles/Brussel
Tél. (32-2) 552 22 11
Fax (32-2) 511 01 84
E-mail: eusales@just.fgov.be

DANMARK

J. H. Schultz Information A/S
Herstedvang 12
DK-2620 Albertslund
Tlf. (45) 43 63 23 00
Fax (45) 43 63 19 69
E-mail: schultz@schultz.dk
URL: http://www.schultz.dk

DEUTSCHLAND

Bundesanzeiger Verlag GmbH
Vertriebsabteilung
Amsterdamer Straße 192
D-50735 Köln
Tel. (49-221) 97 66 80
Fax (49-221) 97 66 82 78
E-Mail: vertrieb@bundesanzeiger.de
URL: http://www.bundesanzeiger.de

ΕΛΛΑΔΑ/GREECE

G. C. Eleftheroudakis SA
International Bookstore
Panepistimiou 17
GR-10564 Athina
Tel. (30-1) 331 41 80/1/2/3/4/5
Fax (30-1) 323 98 21
E-mail: elebooks@netor.gr
URL: elebooks@hellasnet.gr

ESPAÑA

Boletín Oficial del Estado
Trafalgar, 27
E-28071 Madrid
Tel. (34) 915 38 21 11 (libros)
913 84 17 15 (suscripción)
Fax (34) 915 38 21 21 (libros),
913 84 17 14 (suscripción)
E-mail: clientes@com.boe.es
URL: http://www.boe.es

Mundi Prensa Libros, SA
Castelló, 37
E-28001 Madrid
Tel. (34) 914 36 37 00
Fax (34) 915 75 39 98
E-mail: libreria@mundiprensa.es
URL: http://www.mundiprensa.com

FRANCE

Journal officiel
Service des publications des CE
26, rue Desaix
F-75727 Paris Cedex 15
Tél. (33) 140 58 77 31
Fax (33) 140 58 77 00
E-mail: europublications@journal-officiel.gouv.fr
URL: http://www.journal-officiel.gouv.fr

IRELAND

Alan Hanna's Bookshop
270 Lower Rathmines Road
Dublin 6
Tel. (353-1) 496 73 98
Fax (353-1) 496 02 28
E-mail: hannas@iol.ie

ITALIA

Licosa SpA
Via Duca di Calabria, 1/1
Casella postale 552
I-50125 Firenze
Tel. (39) 055 64 83 1
Fax (39) 055 64 12 57
E-mail: licosa@licosa.com
URL: http://www.licosa.com

LUXEMBOURG

Messageries du livre SARL
5, rue Raiffeisen
L-2411 Luxembourg
Tél. (352) 40 10 20
Fax (352) 49 06 61
E-mail: mail@mdl.lu
URL: http://www.mdl.lu

NEDERLAND

SDU Servicecentrum Uitgevers
Christoffel Plantijnstraat 2
Postbus 20014
2500 EA Den Haag
Tel. (31-70) 378 98 80
Fax (31-70) 378 97 83
E-mail: sdu@sdu.nl
URL: http://www.sdu.nl

ÖSTERREICH

**Manz'sche Verlags- und
Universitätsbuchhandlung GmbH**
Kohlmarkt 16
A-1014 Wien
Tel. (43-1) 53 16 11 00
Fax (43-1) 53 16 11 67
E-Mail: manz@schwinge.at
URL: http://www.manz.at

PORTUGAL

Distribuidora de Livros Bertrand Ld.ª
Grupo Bertrand, SA
Rua das Terras dos Vales, 4-A
Apartado 60037
P-2700 Amadora
Tel. (351) 214 95 87 87
Fax (351) 214 96 02 55
E-mail: dlb@ip.pt

Imprensa Nacional-Casa da Moeda, SA
Sector de Publicações Oficiais
Rua da Escola Politécnica, 135
P-1250-100 Lisboa Codex
Tel. (351) 213 94 57 00
Fax (351) 213 94 57 50
E-mail: spoce@incm.pt
URL: http://www.incm.pt

SUOMI/FINLAND

**Akateeminen Kirjakauppa/
Akademiska Bokhandeln**
Keskuskatu 1/Centralgatan 1
PL/PB 128
FIN-00101 Helsinki/Helsingfors
P./tfn (358-9) 121 44 18
F./fax (358-9) 121 44 35
Sähköposti: sps@akateeminen.com
URL: http://www.akateeminen.com

SVERIGE

BTJ AB
Traktorvägen 11-13
S-221 82 Lund
Tlf. (46-46) 18 00 00
Fax (46-46) 30 79 47
E-post: btjeu-pub@btj.se
URL: http://www.btj.se

UNITED KINGDOM

The Stationery Office Ltd
Customer Services
PO Box 29
Norwich NR3 1GN
Tel. (44) 870 60 05-522
Fax (44) 870 60 05-533
E-mail: book.orders@theso.co.uk
URL: http://www.itsofficial.net

ÍSLAND

Bokabud Larusar Blöndal
Skólavördustig, 2
IS-101 Reykjavik
Tel. (354) 552 55 40
Fax (354) 552 55 60
E-mail: bokabud@simnet.is

NORGE

Swets Blackwell AS
Østenjoveien 18
Boks 6512 Etterstad
N-0606 Oslo
Tel. (47) 22 97 45 00
Fax (47) 22 97 45 45
E-mail: info@no.swetsblackwell.com

SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA

Euro Info Center Schweiz
c/o OSEC
Stampfenbachstraße 85
PF 492
CH-8035 Zürich
Tel. (41-1) 365 53 15
Fax (41-1) 365 54 11
E-mail: eics@osec.ch
URL: http://www.osec.ch/eics

BĂLGARIJA

Europress Euromedia Ltd
59, blvd Vitosha
BG-1000 Sofia
Tel. (359-2) 980 37 66
Fax (359-2) 980 42 30
E-mail: Milena@mbox.cit.bg
URL: http://www.europress.bg

ČESKÁ REPUBLIKA

ÚVIS
odd. Publikaci
Havelkova 22
CZ-130 00 Praha 3
Tel. (420-2) 22 72 07 34
Fax (420-2) 22 71 57 38
URL: http://www.uvis.cz

CYPRUS

Cyprus Chamber of Commerce and Industry
PO Box 21455
CY-1509 Nicosia
Tel. (357-2) 88 97 52
Fax (357-2) 66 10 44
E-mail: demetrap@cci.org.cy

EESTI

Eesti Kaubandus-Tööstuskoda
(Estonian Chamber of Commerce and Industry)
Toom-Kooli 17
EE-10130 Tallinn
Tel. (372) 646 02 44
Fax (372) 646 02 45
E-mail: einfo@koda.ee
URL: http://www.koda.ee

HRVATSKA

Mediatrade Ltd
Pavla Hatza 1
HR-10000 Zagreb
Tel. (385-1) 481 94 11
Fax (385-1) 481 94 11

MAGYARORSZÁG

Euro Info Service
Szt. István krt.12
II emelet 1/A
PO Box 1039
H-1137 Budapest
Tel. (36-1) 329 21 70
Fax (36-1) 349 20 53
E-mail: euroinfo@euroinfo.hu
URL: http://www.euroinfo.hu

MALTA

Miller Distributors Ltd
Malta International Airport
PO Box 25
Luqa LQA 05
Tel. (356) 66 44 88
Fax (356) 67 67 99
E-mail: gwirth@usa.net

POLSKA

Ars Polona
Krakowskie Przedmiescie 7
Skr. pocztowa 1001
PL-00-950 Warszawa
Tel. (48-22) 826 12 01
Fax (48-22) 826 62 40
E-mail: books119@arspolona.com.pl

ROMÂNIA

Euromedia
Str.Dionisie Lupu nr. 65, sector 1
RO-70184 Bucuresti
Tel. (40-1) 315 44 03
Fax (40-1) 312 96 46
E-mail: euromedia@mailcity.com

SLOVAKIA

Centrum VTI SR
Nám. Slobody, 19
SK-81223 Bratislava
Tel. (421-7) 54 41 83 64
Fax (421-7) 54 41 83 64
E-mail: europ@tbb1.sltk.stuba.sk
URL: http://www.sltk.stuba.sk

SLOVENIJA

Gospodarski Vestnik
Dunajska cesta 5
SLO-1000 Ljubljana
Tel. (386) 613 09 16 40
Fax (386) 613 09 16 45
E-mail: europ@gvestnik.si
URL: http://www.gvestnik.si

TÜRKIYE

Dünya Infotel AS
100, Yil Mahallessi 34440
TR-80050 Bagcilar-Istanbul
Tel. (90-212) 629 46 89
Fax (90-212) 629 46 27
E-mail: infotel@dunya-gazete.com.tr

ARGENTINA

World Publications SA
Av. Cordoba 1877
C1120 AAA Buenos Aires
Tel. (54-11) 48 15 81 56
Fax (54-11) 48 15 81 56
E-mail: wpbooks@infovia.com.ar
URL: http://www.wpbooks.com.ar

AUSTRALIA

Hunter Publications
PO Box 404
Abbotsford, Victoria 3067
Tel. (61-3) 94 17 53 61
Fax (61-3) 94 19 71 54
E-mail: jpdavies@ozemail.com.au

BRESIL

Livraria Camões
Rua Bittencourt da Silva, 12 C
CEP
20043-900 Rio de Janeiro
Tel. (55-21) 262 47 76
Fax (55-21) 262 47 76
E-mail: livraria.camoes@incm.com.br
URL: http://www.incm.com.br

CANADA

Les éditions La Liberté Inc.
3020, chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, Québec G1X 3V6
Tel. (1-418) 658 37 63
Fax (1-800) 567 54 49
E-mail: liberte@mediom.qc.ca

Renouf Publishing Co. Ltd
5369 Chemin Canotek Road, Unit 1
Ottawa, Ontario K1J 9J3
Tel. (1-613) 745 26 65
Fax (1-613) 745 76 60
E-mail: order.dept@renoufbooks.com
URL: http://www.renoufbooks.com

EGYPT

The Middle East Observer
41 Sherif Street
Cairo
Tel. (20-2) 392 69 19
Fax (20-2) 393 97 32
E-mail: inquiry@meobserver.com
URL: http://www.meobserver.com.eg

INDIA

EBIC India
3rd Floor, Y. B. Chavan Centre
Gen. J. Bhosale Marg.
Mumbai 400 021
Tel. (91-22) 282 60 64
Fax (91-22) 285 45 64
E-mail: ebicindia@vsnl.com
URL: http://www.ebicindia.com

JAPAN

PSI-Japan
Asahi Sanbancho Plaza #206
7-1 Sanbancho, Chiyoda-ku
Tokyo 102
Tel. (81-3) 32 34 69 21
Fax (81-3) 32 34 69 15
E-mail: books@psi-japan.co.jp
URL: http://www.psi-japan.co.jp

MALAYSIA

EBIC Malaysia
Suite 45.02, Level 45
Plaza MBf (Letter Box 45)
8 Jalan Yap Kwan Seng
50450 Kuala Lumpur
Tel. (60-3) 21 62 92 98
Fax (60-3) 21 62 61 98
E-mail: ebic@tm.net.my

MÉXICO

Mundi Prensa México, SA de CV
Río Pánuco, 141
Colonia Cuauhtémoc
MX-06500 México, DF
Tel. (52-5) 533 56 58
Fax (52-5) 514 67 99
E-mail: 101545.2361@compuserve.com

PHILIPPINES

EBIC Philippines
19th Floor, PS Bank Tower
Sen. Gil J. Puyat Ave. cor. Tindalo St.
Makati City
Metro Manilla
Tel. (63-2) 759 66 80
Fax (63-2) 759 66 90
E-mail: eccpcom@globe.com.ph
URL: http://www.eccp.com

SOUTH AFRICA

Eurochamber of Commerce in South Africa
PO Box 781738
2146 Sandton
Tel. (27-11) 884 39 52
Fax (27-11) 883 55 73
E-mail: info@eurochamber.co.za

SOUTH KOREA

**The European Union Chamber of
Commerce in Korea**
5th Fl, The Shilla Hotel
202, Jangchung-dong 2 Ga, Chung-ku
Seoul 100-392
Tel. (82-2) 22 53-5631/4
Fax (82-2) 22 53-5635/6
E-mail: eucck@eucck.org
URL: http://www.eucck.org

SRI LANKA

EBIC Sri Lanka
Trans Asia Hotel
115 Sir Chittampalam
A. Gardiner Mawatha
Colombo 2
Tel. (94-1) 074 71 50 78
Fax (94-1) 44 87 79
E-mail: ebicsl@slnet.ik

UNITED STATES OF AMERICA

Bernan Associates
4611-F Assembly Drive
Lanham MD 20706-4391
Tel. (1-800) 274 44 47 (toll free telephone)
Fax (1-800) 865 34 50 (toll free fax)
E-mail: query@beman.com
URL: http://www.bernan.com

ANDERE LÄNDER/OTHER COUNTRIES/
AUTRES PAYS

**Bitte wenden Sie sich an ein Büro Ihrer
Wahl/Please contact the sales office of
your choice/Veuillez vous adresser au
bureau de vente de votre choix**
Office for Official Publications of the European Communities
2, rue Mercier
L-2985 Luxembourg
Tel. (352) 29 29-42455
Fax (352) 29 29-42758
E-mail: info-info-opoce@cec.eu.int
URL: http://eur-op.eu.int

1/2001